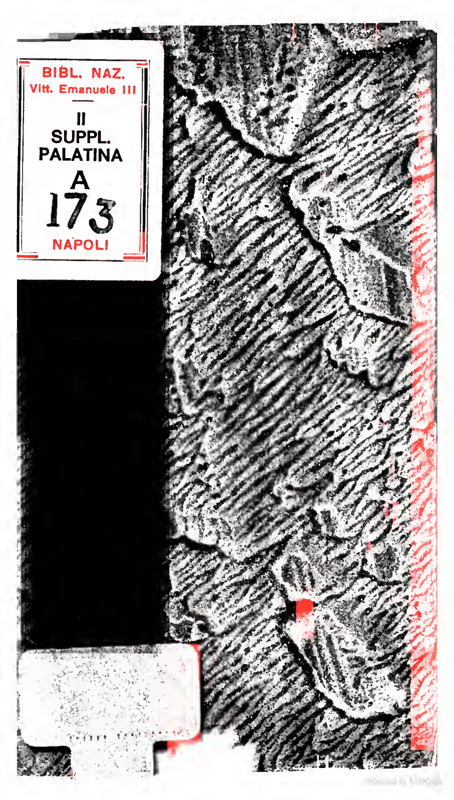
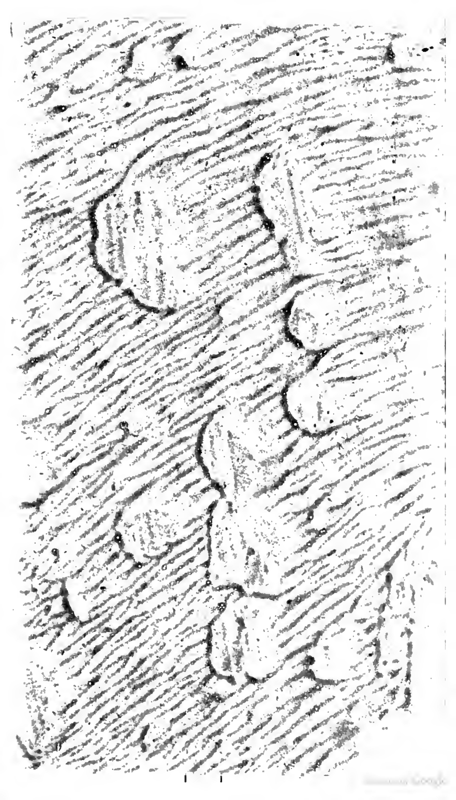



BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A
173
NAPOLI







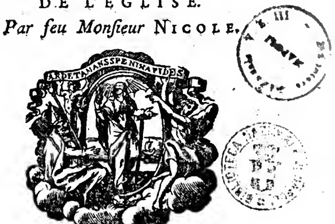
u célebre NICOLE on voit ici l'Image ;
u L'Art sut exprimer les traits de sa Candeur :
ais ses savans écrits ont ce double avantage,
t d'éclairer l'esprit, et de toucher le cœur.

R. C. Pr.

r Ph. de Champagne. *Gravé par Ch. Gaucher 1765.*

INSTRUCTIONS
THÉOLOGIQUES
ET MORALES
SUR
L'ORAISON DOMINICALE,
LA SALUTATION ANGÉLIQUE,
LA SAINTE MESSE,
ET LES AUTRES PRIERES
DE L'ÉGLISE.

Par feu Monsieur NICOLE.



A PARIS,

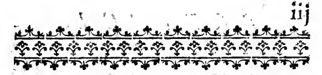
Chez G. DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques, à saint Prosper & aux trois Vertus.

M. DCC. LXI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS DU LIBRAIRE.

CEtte nouvelle Édition que je donne au Public, est la plus complette & la plus exacte qui ait encore paru; les autres éditions imprimées dans les pays étrangers, ou contrefaites dans le Royaume, sont tronquées en plusieurs endroits, & même assez considérablement; puisqu'il se trouve cent pages d'erreur dans un seul endroit; outre cela, plusieurs moitiés de Chapitres & nombre de Passages omis, sans les phrases entieres que les Libraires qui les ont imprimées ont retranchées pour épargner les frais, & pouvoir donner leurs Editions à meilleur marché. Ainsi l'on ne peut avoir d'Editions bien exactes, que celles imprimées à Paris in-12. & in-18.



PRÉFACE.

MOnſieur Nicole, Auteur de ce Volume que l'on donne au Public après ſa mort, a été viſiblement ſuſcité de Dieu dans ces derniers temps pour défendre & ſecourir l'Égliſe dans ſes différens beſoins. Il en a ſoutenu l'unité & les principaux dogmes contre nos Freres égarés. Il en a éclairci la Morale contre ceux qui en altéroient la pureté. Il a découvert les illuſions de la fauſſe piété, & a donné des regles & des principes ſûrs & inconteſtables de la véritable. Son érudition profonde & ſolide brille avec tant de netteté & d'éloquence dans tous ſes Ouvrages, que s'ils étoient d'un ſiecle plus reculé, ils le feroient

regarder avec justice comme un Pere & un Docteur de l'Eglise. Il a écrit, comme eux, d'excellens Commentaires sur presque tout le Nouveau Testament. Il a fait des Traités de Morale sur différens sujets, que l'on peut appeller des chefs-d'œuvre, quoique par modestie il ne leur ait donné que le nom d'*Essais*. Ses Livres de Controverse sont écrits avec tant de force & de lumiere, & ont eu des succès si heureux, qu'on ne peut douter que Dieu n'ait conduit sa plume, lorsqu'il les a composés. Il travailla vers la fin de sa vie à une Théologie Morale, où il a ramassé en un corps, avec beaucoup d'ordre & de clarté, les vérités de la Religion, spéculatives & morales qu'il avoit déja expliquées séparément dans ses autres Ouvrages.

Le Public ayant paru très-sa-

tisfait de la partie de cette Théologie, qui comprend les Sacremens, & de celle que l'on a donnée ensuite qui explique le Symbole des Apôtres, il y a lieu de croire qu'il ne le sera pas moins de celle-ci, qui contient des Instructions Théologiques & Morales sur l'Oraison Dominicale, la Salutation Angélique, la sainte Messe, & les autres prieres de l'Eglise. Ces matieres sont de la derniere importance pour tous les Fideles.

La priere étant le moyen ordinaire par lequel nous obtenons les graces qui conduisent au salut, & l'Oraison Dominicale étant la plus excellente & la plus nécessaire de toutes les prieres vocales, & celle qui est le plus en usage, on ne sauroit trop s'appliquer à tout ce que l'Auteur en dit pour nous en donner l'intelligence, & nous

mettre en état de la prononcer avec fruit.

On ne craint point de dire que l'on ne trouvera nulle part la Salutation Angélique expliquée d'une maniere plus solide & plus édifiante.

Dans la quatrieme Instruction, il explique les différentes parties de la Messe, & suggere un moyen & une méthode facile de l'entendre suivant l'esprit de l'Eglise.

Ce qu'il dit dans la cinquieme Instruction de l'Office divin, est très-utile à tous ceux qui le récitent, & sur-tout aux Religieuses & à toutes les personnes qui n'entendent point le Latin.

La sixieme Instruction de l'Oraison mentale, renferme tout ce que l'on doit savoir sur un devoir si important.

Enfin, après avoir découvert dans la septieme & derniere Instruction les défauts des prieres

pour nous les faire éviter avec ſoin, il rapporte avec beaucoup de préciſion la doctrine de l'Egliſe ſur le culte & l'invocation des Saints. Ce qu'il en dit peut ſervir également aux Catholiques & à ceux qui n'ont pas encore le bonheur de l'être. Et ce que l'on ne doit pas oublier de remarquer, il parle du culte & de l'invocation de la ſainte Vierge, d'une maniere qui doit couvrir de confuſion ceux qui n'en ont point eu de dire que l'Auteur, ni ſes amis, n'y étoient pas favorables.

TABLE

DES INSTRUCTIONS ET DES CHAPITRES

contenus en ce Volume.

PREMIERE INSTRUCTION.

De la Priere en général.

CHAP. I. *QUe la foi doit nous conduire à la Priere.* Page 1

CH. II. *Que la Priere nous est commandée par le précepte d'aimer Dieu ; qu'elle est commandée à tous.* 4

CH. III. *Ce que c'est que la Priere chrétienne.* 8

CH. IV. *Des diverses sortes de Prieres.* 10

SECONDE INSTRUCTION.

De l'Oraison Dominicale.

CHAP. I. *EXcellence de l'Oraison Dominicale.* 16

CH. II. *Sur ces premieres paroles de l'Oraison Dominicale :* Notre Pere qui êtes dans le Ciel. 22

CH. III. *Sur la premiere demande de l'Orai-*

son Dominicale : Que votre Nom soit sanctifié. 32

Ch. IV. *Sur la seconde demande de l'Oraison Dominicale :* Que votre Royaume arrive. 38

Ch. V. *Sur la troisieme demande de l'Oraison Dominicale :* Que votre volonté soit faite dans la terre, comme elle l'est dans le ciel. 50

Ch. VI. *Sur la quatrieme demande de l'Oraison Dominicale :* Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. 66

Ch. VII. *Sur la cinquieme demande de l'Oraison Dominicale :* Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent. 83

Ch. VIII. *Sur la sixieme demande de l'Oraison Dominicale :* Ne nous laissez pas entrer en tentation. 96

Ch. IX. *Sur la derniere demande de l'Oraison Dominicale :* Délivrez-nous du mal. 108

TROISIEME INSTRUCTION.

De la Salutation Angélique.

Chap. I. *De la Salutation Angélique en général. Du devoir des Chrétiens de s'en instruire.* 1

Ch. II. *Sur ces paroles*, Gratiâ plena, *Ple[illegible] de graces. Comment on peut se forme[illegible] idée véritable & solide de la plénitu[illegible] la grace de la sainte Vierge.*

Ch. III. *Sur les autres parties de la Salutat[illegible] Angélique.* 1[illegible]

QUATRIEME INSTRUCTION.

De la sainte Messe.

CHAP. I. *De la Messe, & des dispositions avec lesquelles on doit y assister.* 138
CH. II. *Moyens pour mettre en pratique les vues & les dispositions avec lesquelles on doit assister à la sainte Messe.* 145
CH. III. *De l'usage qu'on doit faire des pratiques.* 161

CINQUIEME INSTRUCTION.

De l'Office divin.

CHAP. I. *Du soin que les Laïques doivent avoir d'assister à l'Office divin, qui se fait dans les Eglises, & de le réciter même en particulier.* 168
CH. II. *Des diverses Heures de l'Office divin, & des Mysteres que l'Eglise honore.* 183
CH. III. *Des diverses parties dont les Heures sont composées.* 186

SIXIEME INSTRUCTION.

De l'Oraison mentale.

CHAP. I. *Si l'Oraison mentale est conforme à l'esprit de l'Eglise. Si on peut s'attacher à une méthode particuliere, pour faire l'Oraison mentale. Des sujets de l'O-*

raison mentale, & des abus qu'on y peut faire. 204
CH. II. *Méthode particuliere d'Oraison mentale.* 212
CH. III. *Explication plus particuliere de l'obligation que nous avons de prier toujours.* 220
CH. IV. *Divers moyens de se tenir en la présence de Dieu.* 228
CH. V. *Des obstacles de nos prieres qu'il faut retrancher.* 233
CH. VI. *De ce qu'il faut demander à Dieu.* 242

SEPTIEME INSTRUCTION.

Des défauts des Prieres, du culte & de l'invocation des Saints, &c.

CHAP. I. *Des péchés contre le commandement de prier.* 247
CH. II. *Du respect dû à Dieu.* 250
CH. III. *De l'adoration de Dieu.* 258
CH. IV. *Des péchés contre le précepte d'adorer Dieu* 267
CH. V. *Du culte & de l'invocation des Saints.* 277
CH. VI. *De l'invocation des Saints.* 285
CH. VII. *Maximes sur lesquelles on doit régler la dévotion qu'on doit avoir pour la sainte Vierge & pour les Saints.* 296
CH. VIII. *Du jugement qu'on doit porter de certaines maximes touchant la dévotion à la sainte Vierge.* 301
CH. IX. *Des marques extérieures de dévotion envers la sainte Vierge & les Saints. Des*

Rosaires, Scapulaires, Confrairies, &c. 313
CH. X. *Des péchés qu'on peut commettre dans le culte de la Vierge & des Saints.* 321
CH. XI. *Sur le culte des Images.* 324
CH. XII. *De l'obligation de louer Dieu.* 330
CH. XIII. *Quelle est l'étendue du devoir de louer Dieu, & comment on doit le regarder.* 333
CH. XIV. *Des péchés qu'on commet à l'égard du devoir de louer Dieu.* 337
CH. XV. *Du devoir de glorifier Dieu.* 339

Fin de la Table.



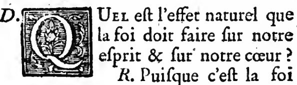
INSTRUCTIONS THEOLOGIQUES ET MORALES SUR L'ORAISON DOMINICALE, LA SALUTATION ANGELIQUE, LA SAINTE MESSE, Et les autres Prieres de l'Egliſe.

PREMIERE INSTRUCTION.

De la Priere en général.

CHAPITRE PREMIER.

Que la foi doit nous conduire à la Priere.



D. QUEL eſt l'effet naturel que la foi doit faire ſur notre eſprit & ſur notre cœur ?

R. Puiſque c'eſt la foi qui nous fait regarder Dieu comme

notre unique fin & notre bonheur souverain & éternel, elle doit exciter en nous le desir de le posséder ; & ce desir nous doit conduire à le recherche des moyens, qui consistent dans l'observation des commandemens de Dieu, selon qu'il est dit dans les saints Evangiles : *Si vous voulez entrer en la vie, gardez les commandemens* (*a*).

Mais comme la foi nous fait connoître aussi que sans l'assistance de Dieu, & sans la grace de Jesus-Christ, nous ne saurions observer les commandemens de Dieu, & que le moyen ordonné de Dieu pour obtenir cette grace est la priere ; le desir de jouir de Dieu produisant celui d'observer ses commandemens, nous porte par une suite nécessaire à avoir recours à la priere, comme à un moyen nécessaire pour entrer dans la voie qui conduit à la vie éternelle ; & comme pour prier il faut savoir ce que c'est que la priere, ce même desir de posséder Dieu nous doit porter à nous en instruire.

C'est en cette maniere que plusieurs Peres de l'Eglise ont dit que la priere

(*a*) Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata, *Matt.* 19. 17.

eſt le fruit de la foi, & que la foi eſt la racine de la priere, parce qu'on ne prie que pour obtenir les biens que la foi propoſe, & qu'on n'a recours à la priere, que parce que la foi nous apprend notre foibleſſe, notre impuiſſance, & le beſoin que nous avons du ſecours de Dieu.

D. La foi eſt-elle de quelque utilité ſans la priere?

R. Ce ſeroit abuſer de la connoiſſance de Dieu, que de ne deſirer pas de le poſſéder, & ce deſir ne peut être ſincere, s'il ne nous conduit à la pratique des moyens néceſſaires pour cela. Ainſi la foi ſans la priere ne ſauroit que nous rendre plus coupables. C'eſt pourquoi l'Ecriture veut que nous joignions la foi avec la priere. Confeſſez, dit-elle, & invoquez ſon ſaint nom. C'eſt par cette même raiſon que la priere eſt appellée par l'Apôtre ſaint Jaque l'Oraiſon de la foi (*a*).

D. Si la foi eſt la ſource de la priere, la priere ſuppoſe la foi; il s'enſuit donc de-là qu'on ne peut pas demander la foi à Dieu, & l'obtenir par les prieres?

R. On n'obtient pas par la priere ce

(*a*) Oratio fidei ſalvabit infirmum. *Jac.* 5. 15.

dégré de foi qui fait prier ; mais on en obtient l'accroissement & l'affermissement, selon ce que dit saint Augustin ; La foi pousse l'Oraison comme son fruit, & l'Oraison obtient l'affermissement de la foi (*a*).

CHAPITRE II.

Que la Priere nous est commandée par le précepte d'aimer Dieu ; qu'elle est commandée à tous.

D. LA priere est-elle commandée ?

R. Elle l'est positivement en plusieurs endroits de l'Écriture : *Il faut toujours prier & ne se point lasser* (*b*), dit S. Luc. *Veillez & priez, afin que vous ne succombiez pas à la tentation*, dit notre Seigneur (*c*) : *Priez sans cesse*, dit l'Apôtre saint Paul (*d*).

D. Le devoir de la priere n'est-il pas enfermé dans le Commandement d'aimer Dieu ?

(*a*) Fides fundit orationem, fusa oratio etiam ipsi fidei impetrat firmitatem. *Serm.* 37, *n.* 1. *de verb. Dom. nunc* 115 *de verbis Evang Lucæ.*

(*b*) Oportet semper orare & non deficere. *Luc.* 18, 1.

(*c*) Vigilate & orate ut non intretis in tentationem. *Matt.* 26, 41.

(*d*) Sine intermissione orate. 1 *Thess.* 5, 17.

R. Oui, sans doute ; il y est compris en plusieurs manieres.

Premierement, parce que l'amour de Dieu tel qu'il est dans cette vie, est une priere ; car étant éloignés de Dieu, & ayant l'ame appesantie sous la corruption de la chair, & recevant de continuelles blessures par la concupiscence qui habite dans nos membres ; il est impossible que si l'amour de Dieu est dans notre cœur, il ne porte notre ame à desirer d'être plus unie à Dieu, & qu'il ne nous fasse gémir de nos miseres & de nos péchés. Or ce desir & ces gémissemens inséparables de l'amour de Dieu dans cette vie, sont le fonds & l'essence de la priere chrétienne.

Secondement, Dieu nous commande de l'aimer de tout notre cœur. Il nous commande de desirer la parfaite justice, & d'éviter le péché qui nous en éloigne, & par conséquent il nous ordonne de pratiquer le principal des moyens pour acquérir cette justice, & pour éviter le péché. Or la foi nous apprend que la priere est ce moyen principal, puisqu'après la premiere grace que Dieu donne sans qu'on la lui ait demandée, il n'accorde les autres ordi-

nairement qu'à ceux qui les lui demandent.

Troisiemement, Dieu par sa bonté ayant appellé les hommes au salut, & leur ayant fait connoître qu'il étoit prêt à ré pandre ses graces sur ceux qui les lui demanderoient, il est clair que ce seroit mépriser les richesses de cette bonté, que de ne vouloir pas avoir recours à Dieu par la priere pour lui demander ses graces. Ainsi comme l'amour de Dieu ne peut souffrir qu'on méprise ses graces, de même il ne peut souffrir aussi qu'on néglige la priere.

D. Les péchés que l'on commet en négligeant de prier, ou en ne priant pas comme il faut, sont-ils fréquens ?

R. Ils sont si fréquens, qu'ils précedent toujours les péchés qui font décheoir l'ame de la justice. Car l'ame ne perd la grace qu'en succombant à la tentation. Or elle ne succombe à la tentation que faute de prier comme il faut; puisqu'il est dit que quiconque demande reçoit (*a*).

(*a*) Quod si duo unanimes tantum possunt, quid si unanimitas apud omnes esset ? quid si secundum pacem quam nobis Dominus dedit, universis fratribus conveniret ? jampridem de divinâ misericordiâ impetrassemus quod petimus. *Cypr. Epist.* 8, *n.* 11.

D. Comment faut-il donc regarder la négligence à prier, & les défauts qui se mêlent dans les prieres ?

R. Il les faut regarder comme la source de la damnation & de tous les désordres qui regnent dans le Christianisme, & même comme l'origine de la plupart des miseres temporelles, qui sont souvent de justes punitions de la négligence des Chrétiens à prier, comme Dieu en avertit saint Cyprien par une vision.

D. La priere est-elle propre à l'état de l'homme pécheur ?

R. Oui ; car Adam dans l'état d'innocence n'avoit besoin que de remercier Dieu, & non pas de le prier ; comme il n'avoit aucune misere, il n'étoit point obligé d'en demander la délivrance. C'est pourquoi saint Augustin dit que dans le Paradis terrestre l'homme louoit Dieu, mais qu'il ne le prioit pas, & que la priere est le cri des enfans d'Adam, pressés du poids de leurs miseres (*a*).

(*a*) In Paradiso non clamabas, sed laudabas ; non gemebas, sed fruebaris.... Gemit tibi humilitas mea.... Diximus esse confessionem & in laudibus, non tantùm in peccatis.... Quid fecisti ? Peccata. Quid Deus ? Confitenti iniquitatem tuam dimittit tibi peccata tua. *In Ps. 29, Enarr. 2, n. 18 & 22.*

D. La priere eſt-elle commandée actuellement à tous les Chrétiens, & auſſi-bien aux gens du monde, qu'aux Eccléſiaſtiques & aux Religieux ?

R. Comme la priere eſt le moyen général d'obtenir toutes les graces de Dieu dans tous les temps de la vie ; elle eſt commandée à tous ceux qui ont beſoin d'obtenir ces graces : Or les ſéculiers en ont autant beſoin que les Eccléſiaſtiques ; ils ſont attaqués d'autant & de plus de tentations ; ils ne ſont donc pas moins obligés que les Eccléſiaſtiques de prier, pour obtenir la grace de ne point ſuccomber.

CHAPITRE III.

Ce que c'eſt que la Priere Chrétienne.

D. QU'eſt-ce que la Priere Chrétienne ?

R. Ce terme ſe peut prendre ou généralement, ou particulierement.

Etant pris généralement, il comprend toutes les bonnes penſées de l'eſprit qu'une ame chrétienne peut former en la préſence de Dieu, lorſqu'elles ſont jointes avec quelques bons mouve-

mens de la volonté. Dans ce ſens, s'entretenir devant Dieu de ſes grandeurs, de ſes œuvres, de ſes bienfaits, l'en louer, l'en remercier, penſer aux ſouffrances de Jeſus-Chriſt, s'en attendrir, y compatir, faire des réſolutions de ſouffrir à ſon exemple, enfin toutes les conſidérations, affections & réſolutions qu'on peut former, ſont des prieres.

Le mot de Priere étant pris particulierement, ne comprend que les demandes que l'on fait à Dieu par l'eſprit de charité, de quelque bienfait qu'on attend de lui par rapport à la vie éternelle, ſoit pour ſoi-même ou pour le prochain.

D. Pourquoi dites-vous, Par l'eſprit de charité?

R. Parce que ſi ce n'eſt que l'amour propre qui fait faire ces demandes, elles ne peuvent être que des demandes humaines, & non chrétiennes: ſur quoi il eſt bon de remarquer qu'il n'eſt pas néceſſaire pour prier d'avoir la charité juſtifiante; la charité imparfaite ſuffit pour cela; & c'eſt en comprenant l'une & l'autre charité que ſaint Auguſtin attribue la priere à la charité: La charité prie, dit ce Pere; & ailleurs il dit que

c'eſt ſe taire, c'eſt-à-dire, ne prier point, que de ceſſer d'aimer : *Tacebis ſi amare deſtiteris.*

D. En eſt-il de même des prieres priſes généralement ?

R. Oui, car les meilleures penſées ne ſont que des ſpéculations qui ne méritent nullement le nom de prieres chrétiennes, ſi elles ne ſont jointes avec quelque bon mouvement du cœur, formé au moins par un commencement de charité.

CHAPITRE IV.

Des diverſes ſortes de Prieres.

D. COmbien y a-t-il de ſortes d'oraiſons ou prieres ?

R. On en peut compter plus ou moins, ſelon qu'on étend, ou qu'on reſſerre davantage le terme de priere : car ſi on prend pour priere toutes les bonnes actions & tout ce qui ſert à obtenir les graces de Dieu, toutes les ſouffrances ſont des prieres, & le deſir même de la juſtice eſt en ce ſens une priere continuelle dans les juſtes : mais en n'enfermant ſous le nom de prieres

que les bonnes pensées & les bons mouvemens, on n'en doit distinguer que de deux sortes ; l'une qui est accompagnée de paroles, & qu'on appelle *Oraison vocale ;* l'autre qui est sans paroles exterieures, & qu'on nomme *Oraison mentale.*

D. Quelle différence y a-t-il entre l'une & l'autre ?

R. La différence ne consiste qu'en ce que l'oraison vocale comprend des mouvemens, des pensées & des paroles prononcées ; au lieu que l'oraison mentale ne comprend que des pensées & des mouvemens du cœur formés par le Saint Esprit. Ainsi toute oraison vocale doit être en quelque sorte mentale.

D. Une oraison vocale sans pensées & sans mouvement du cœur, ne seroit donc pas une oraison ?

R. Non, sans doute, non plus qu'une oraison mentale qui seroit sans affection de la volonté.

D. Ne s'ensuit-il point de-là que les Religieuses & les autres personnes qui chantent ou qui prononcent des prieres dans une langue qu'elles n'entendent pas, ne prient point, puisque leur oraison vocale n'est pas mentale ?

R. Cela ne s'enſuit pas ; car outre qu'il y en a peu qui n'entendent aſſez ce qu'elles chantent, pour s'entretenir l'eſprit devant Dieu, leurs prieres vocales ſont toujours jointes à la penſée & au deſir de plaire à Dieu, de s'unir à l'Egliſe, & de demander à Dieu ce que l'Egliſe lui demande par les paroles qu'elle leur preſcrit, & ces penſées ſuffiſent pour ſanctifier & rendre efficaces leurs prieres : mais il s'enſuit bien de-là qu'une ſimple récitation d'oraiſons vocales, ſans aucun deſir ſincere de plaire à Dieu & d'obtenir ſes graces, ne mérite point le nom de priere.

D. Quelles ſont les plus excellentes des Prieres ?

R. Ce ſont celles que l'Egliſe fait en commun, parce que, comme Jeſus-Chriſt dit dans l'Evangile, elles ſe font en ſon nom, parce que les fidéles s'y uniſſent pour faire une ſainte violence à Dieu, & que cette union imprime davantage dans l'ame chrétienne cet eſprit de charité, ſelon lequel les fideles ſe doivent regarder comme un corps qui doit faire tout en commun. Ce qui fait auſſi que Dieu a accoutumé de répandre une bénédiction toute particu-

liere sur ces prieres communes.

D. Quelle est la meilleure maniere de prier vocalement ?

R. C'est de suivre le sens des paroles qu'on prononce, & de tâcher d'imprimer dans son cœur les mouvemens qui y sont imprimés, ou de former au moins des desirs de les avoir. Ainsi, dit saint Augustin, priez quand le Pseaume exprime quelque priere, gémissez quand il marque un gémissement.

D. Est-on obligé de prier vocalement ?

R. Absolument parlant on n'en voit pas de commandement exprès ; cependant il est de l'ordre que l'homme loue Dieu par les deux parties dont il est composé, c'est-à-dire qu'il le loue d'esprit & de corps. L'usage de l'Eglise dans le temps de la Loi & dans le temps de l'Evangile a toujours été de faire des prieres vocales. Aussi voit-on que tout fidele qui a soin de son salut, s'en prescrit un certain nombre ; & qui se borneroit à prier de cœur, & refuseroit de prier de bouche, ne seroit assurément pas exemt de péché.

D. Est-ce un grand péché que de manquer à faire ses prieres le matin,

pour se diposer aux actions du jour, & le soir pour se disposer au sommeil, & pour remercier Dieu des graces qu'on a reçues de lui pendant la journée ?

R. Si on y manque rarement, & par l'embarras des affaires, c'est une négligence vénielle ; mais si l'on vivoit un temps considérable de cette maniere, ce seroit une preuve presque certaine qu'on n'auroit point Dieu dans le cœur, & que son amour n'y domineroit pas. Car il faut que la charité soit bien foible, lorsque l'on manque à des devoirs si aisés, si justes, & qui sont d'ailleurs établis par la pratique des personnes de piété. Il est vrai qu'il n'est pas absolument nécessaire que ces prieres soient vocales, mais il ne paroît pas qu'on les puisse omettre entierement, sans quelque erreur ou sans quelque disposition d'esprit très mauvaise.

Ce raisonnement peut encore être appliqué plus positivement à un Chrétien qui refuseroit de réciter l'Oraison Dominicale ; car puisque l'Eglise récite cette priere dans toutes les heures de son Office, les fideles ne la pourroient omettre sans mépriser l'esprit & la pratique de l'Eglise ; ce qu'on peut dire de

même de l'*Ave Maria*, du *Credo*, & de quelques autres prieres communes, que tous les Chrétiens doivent réciter avec soumission & avec humilité. Ces prieres d'ailleurs sont remplies des vérités nécessaires au salut, & doivent être le sujet des méditations des personnes qui veulent vivre & s'entretenir dans la piété chrétienne.





SECONDE INSTRUCTION.

De l'Oraïſon Dominicale.

CHAPITRE PREMIER.

Excellence de l'Oraiſon Dominicale.

D. LEs fideles ſont-ils dans l'obligation de s'inſtruire touchant les prieres vocales ?

R. Comme ils ſont obligés d'en réciter quelques-unes, ainſi que nous l'avons dit ; qu'ils doivent aſſiſter à la Meſſe & aux autres Offices de l'Egliſe où on récite ces prieres vocales ; & que leur principal ſoin doit être de faire ſaintement ces actions ſaintes, il eſt clair qu'ils doivent ſur toutes choſes chercher à s'en faire inſtruire : car rien ne peut plus contribuer que cette inſtruction à leur faire réciter ces prieres avec l'eſprit que Dieu demande d'eux, & qui les peut rendre dignes d'être exaucés.

D. Quelles ſont les principales de ces oraiſons ?



R. L'Oraison Dominicale, & la Salutation Angelique.

D. Qu'est-ce que l'Oraison Dominicale ?

R. C'est une Oraison que Jesus-Christ enseigna à ses Apôtres, pour servir de modele & de regle à toutes nos prieres : c'est pourquoi les Conciles veulent que les fideles en apprennent avec tant de soin & les paroles & le sens, qu'ils ont déclaré que celui qui ne la sait pas par cœur, qui ne croit pas ce qu'elle contient, & qui ne la repete pas souvent, ne mérite pas d'être appellé Catholique (*a*).

D. En quoi consiste l'excellence de cette priere ?

R. Elle consiste, premierement, en ce que nous ayant été enseignée & commandée par Jesus-Christ même, elle nous donne une particuliere confiance de nous adresser à Dieu en nous servant des paroles de son Fils, & obéissant à

(*a*) Commonendi sunt fideles omnes à minimo usque ad maximum, ut Orationem Dominicam & Symbolum discant ; & dicendum est eis, quod his duabus sententiis omne fidei christianæ fundamentum incumbit. Et nisi quis has duas sententias & memoriter tenuerit, & ex toto corde crediderit, & in oratione sæpissimè frequentaverit, Catholicus esse non poterit. *Conc. gen. 6. Constantinop. 3, c. 7.*

ſes préceptes : car rien ne nous peut rendre Dieu plus favorable que l'obéiſſance que nous rendons à Jeſus-Chriſt : c'eſt pourquoi l'Egliſe dans la Meſſe accompagne cette priere d'une Préface qui marque ces deux diſpoſitions d'obéiſſance & de confiance. *Inſtruits par les commandemens & les regles du ſalut ; & ſuivant la forme que Jeſus-Chriſt lui-même nous a enſeignée, nous prenons la hardieſſe de vous adreſſer cette priere : Notre Pere*, &c (*a*).

Secondement, l'Oraiſon Dominicale contient en peu de paroles tout ce qu'on peut demander ſaintement à Dieu, & dans l'ordre auquel on le doit demander. C'eſt pourquoi il eſt libre, dit ſaint Auguſtin, de ſe ſervir d'autres paroles que de celles de cette Oraiſon ; mais il n'eſt pas libre de demander autre choſe que ce qu'elle contient (*b*). Saint Auguſtin avoit pris ce ſentiment de St Cyprien, qui déclare que de prier autre-

(*a*) Præceptis ſalutaribus moniti, & divinâ inſtitutione formati audemus dicere : Pater noſter, *&c.*

(*b*) Et ſi per omnia precationum ſanctarum verba diſcurras, quantum exiſtimo, nihil invenies quod in iſta Dominica non contineatur & concludatur oratione. Unde liberum eſt aliis atque aliis verbis eadem tamen in orando dicere ; ſed non debet eſſe liberum alia dicere. *Aug. Epiſt.* 121, *nunc* 130, *n.* 22.

ment que Jesus-Christ nous a enseigné, c'est non seulement une ignorance, mais une faute : *Et aliter orare non ignorantia sola sit, sed & culpa.* C'est sur ce même fondement que saint Augustin appelle cette Oraison du Seigneur la forme & le modele des desirs : *Forma desideriorum*, & qu'il dit qu'elle contient toutes les regles des saints desirs (*a*). Ainsi elle a une excellence particuliere, non seulement par sa plénitude & par sa brieveté, mais encore plus par l'autorité de celui qui nous l'a enseignée, & par la confiance qu'elle nous donne envers Dieu.

D. Quelle est particulierement l'efficace de l'Oraison Dominicale ?

R. C'est, selon le sentiment des Peres de l'Eglise, d'effacer les fautes venielles des justes dont elle obtient de Dieu le pardon, principalement par la protestation qu'on y fait de pardonner à ceux qui nous ont offensés : c'est pourquoi il est bon & conforme à l'esprit de l'Eglise, de finir nos autres prieres par celle-là, afin d'obtenir de Dieu la rémission des négligences & des fautes

(*a*) Omnes regulas sancti desiderii. *Aug. serm.* 18. *de divers.*

qu'on peut avoir faites dans la priere même.

D. A qui s'adresse l'Oraison Dominicale ?

R. Elle s'adresse à toutes les trois Personnes divines, c'est-à-dire, à Dieu en trois personnes : elle a néanmoins un rapport particulier au Pere, comme à l'origine & à la source des autres personnes qui reçoivent tout de lui, au lieu qu'il ne reçoit rien d'aucun. C'est pourquoi tout lui doit être attribué d'une maniere particuliere.

D. En quoi l'ancienne Eglise a-t-elle particulierement témoigné sa vénération pour cette priere ?

R. En la cachant aux infideles, en ne l'apprenant même aux catechumenes que peu de temps avant leur Baptême, & ne la leur donnant pas même par écrit ; ce qui fait voir qu'elle étoit regardée comme propre aux enfans de Dieu, & qu'on croyoit que ceux qui n'étoient point de ce nombre, en étoient indignes.

D. Ne reste-t-il aucun vestige de cet esprit de l'ancienne Eglise ?

R. C'est un vestige de cet esprit, que la coutume que l'Eglise observe de ré-

citer tout haut l'Oraison Dominicale dans la partie de la Messe, dont les infideles étoient bannis, & de la dire tout bas dans les autres Offices.

D. Cette priere appartient-elle généralement à tous ceux qui croient en Dieu, soit catéchumenes, soit fideles?

R. St Augustin (*a*) témoigne que c'étoit une chose connue de tous les Chrétiens de son temps, que cette Oraison étoit propre aux seuls baptisés, & n'appartenoit qu'à eux: *Quod ad baptisatum pertineat Oratio fidelium; quis Christianus ignorat?* d'où lui est venu le nom d'Oraison des fideles; ce qui est aussi particulierement fondé sur le mot de *Pere*, par lequel elle commence, dont il n'y a proprement que les enfans adoptifs de Dieu qui ayent droit de se servir, quoique dans un sens plus étendu, Dieu prenne aussi le nom de Pere à l'égard des Juifs: *Numquid non ipse est Pater tuus qui fecit & creavit te?*

D. Récitez l'Oraison Dominicale.

R. I. Notre Pere qui êtes dans le ciel, que votre nom soit sanctifié (*b*).

(*a*) *L.* 2 *contra Julian. c.* 3.

(*b*) Pater noster qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum.

II. Que votre Royaume arrive (*a*).

III. Que votre volonté soit faite en la terre comme elle l'est dans le ciel (*b*).

IV. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour (*c*).

V. Remettez-nous nos offenses comme nous remettons à ceux qui nous ont offensés (*d*).

VI. Et ne nous laissez point entrer en tentation (*e*).

VII. Mais délivrez-nous du mal (*f*).

CHAPITRE II.

Sur ces premieres paroles de l'Oraison Dominicale, Notre Pere qui êtes dans le ciel.

D. POurquoi l'Oraison Dominicale commence-t-elle par ces paroles, *Notre Pere* ?

R. Il est important, selon la remarque de saint Augustin, de gagner le

(*a*) Adveniat regnum tuum.

(*b*) Fiat voluntas tua sicut in cælo & in terra.

(*c*) Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.

(*d*) Et dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris.

(*e*) Et ne nos inducas in tentationem.

(*f*) Sed libera nos à malo.

cœur de celui que l'on prie ; c'eſt pour cela que les prieres commencent ordinairement par des louanges & par des témoignages de reſpect & de confiance ; ici le mot de Pere dit beaucoup ; rien n'eſt plus tendre ni plus touchant ; d'ailleurs ce mot nous repréſente la bonté infinie avec laquelle Dieu nous a rendus ſes enfans, d'eſclaves & d'ennemis que nous étions, & tous les autres effets de ſa miſericorde envers nous, qui tendent à celui-là ; ainſi ce mot eſt particulierement capable d'exciter en nous les mouvemens propres à rendre nos prieres efficaces, & à nous inſtruire de nos devoirs.

D. Quels ſont ces mouvemens dont nous devons être pénétrés en récitant cette priere ?

R. Premierement, c'eſt l'amour : car quel amour ne devons-nous pas avoir pour cette bonté ineffable, qui d'enfans du Diable que nous étions, nous a élevés à cette éminente & heureuſe qualité d'enfans de Dieu, qui nous joint à ſon Fils, qui nous rend ſes membres, & qui nous donne droit à ſon héritage ; puiſque, comme dit l'Ecriture (*a*), Si

(*a*) *Rom.* 8, 17.

nous sommes enfans, nous serons aussi héritiers : *Si filii, & hæredes.*

Secondement, c'est la reconnoissance : car ce bienfait incomparable dont la corruption & la bassesse de notre origine sembloient devoir nous exclure, ne nous permet pas d'être indifferens pour tout ce qui regarde les interêts d'un Pere si aimable. Ainsi son culte, sa gloire, l'aggrandissement & la beauté de sa famille dont nous faisons partie, doivent nous toucher vivement, pour peu que nous soyons reconnoissans ; & pouvons-nous ne l'être pas, quand nous considérons l'excellence & les avantages de l'adoption divine, à laquelle il a bien voulu nous associer sans aucun mérite de notre part ?

Troisiemement, c'est la confiance (*a*) : car qu'est-ce que Dieu ne donnera point à ceux qui le prient, puisqu'il leur a donné la grace d'être ses enfans, avant qu'ils l'eussent prié ? S'il nous avoit commandé de nous adresser à lui comme à notre maître, notre roi, notre juge, peut-être nous refuseroit-il, du moins aurions-nous sujet de le craindre ; mais nous ayant permis de l'appeller

(*a*) *Aug. lib. de serm. Dom. in monte*, *l.* 2, *c* 4.

l'appeller notre Pere, il n'est presque plus en son pouvoir de nous rien refuser, puisque par-là il nous a donné & la liberté de demander tout ce que nous voudrions, & l'espérance de l'obtenir.

D. De quels devoirs Jesus-Christ nous a-t-il instruit par le mot de Pere ?

R. Il nous apprend, 1°, Que nous sommes obligés de répondre par notre vie à une si grande dignité, & de prendre garde sur-tout de deshonorer un tel Pere par une conduite indigne de de lui :

2°, Que nous devons faire le bien plutôt par l'amour de la justice, que par la crainte du châtiment; car la crainte toute seule quoique bonne & utile ne fait que des esclaves; c'est une servante qui doit ceder à la femme libre; la crainte peut bien arrêter la main, mais elle ne change pas le cœur : ce changement est l'ouvrage de la charité, qui comme maîtresse vient occuper la place que la servante a préparée. L'amour est donc le caractere des vrais enfans, qui sont plus touchés de la beauté de la vertu, que de l'horreur du supplice, & dont le propre n'est pas tant de se conduire

par la loi qui commande, qui menace, & qui promet, que par l'esprit qui exhorte, qui éclaire & qui fortifie:

3°, Que nous devons être saints, parfaits, & miséricordieux, comme Dieu est saint, parfait, & miséricordieux. *Soyez saints, parce que je suis saint* (*a*), disent les saintes Ecritures. *Soyez donc vous autres parfaits comme votre Pere céleste est parfait*, dit Jesus-Christ dans saint Matthieu (*b*): & dans saint Luc; *Soyez donc pleins de miséricorde comme votre Pere est plein de miséricorde* (*c*):

4°, Que nous devons vivre de l'Esprit de Dieu, le consulter en tout, suivre ses lumieres, agir par ses impressions, puisque nous sommes enfans de Dieu: car ceux qui vivent selon la chair, qui se conforment au siecle, qui sont dominés par l'orgueil, par l'ambition, par l'avarice, par l'amour du plaisir, qui sont animés & conduits par leur propre esprit, & esclaves de leurs

(*a*) Sancti eritis, quia ego sanctus sum. *Levit.* 11, 45.

(*b*) Estote ergo vos perfecti, sicut & Pater vester cœlestis perfectus est. *Matt.* 5, 48.

(*c*) Estote ergo misericordes, sicut & Pater vester misericors est. *Luc* 6, 36.

convoitises, ne méritent pas, non seulement d'être ses enfans, mais même d'en porter le nom. *Ceux-là*, dit l'Apôtre saint Paul, *sont enfans de Dieu, qui sont dominés par son Esprit* (a).

D. Ceux qui sont en péché mortel n'ont donc pas droit d'appeller Dieu leur Pere ?

R. S'ils ont un désir sincere de retourner à Dieu, ils peuvent employer le mot de *Pere*, comme l'Enfant prodigue l'employa, en disant ; *Mon Pere, j'ai péché contre le ciel & contre vous* (b) ; mais ce doit être avec un profond ressentiment de leur indignité, en disant à Dieu qu'ils *ne sont pas dignes d'être appellés ses enfans*.

D. Que doivent craindre ceux qui n'ont point ce desir, & qui néanmoins récitent cette priere ?

R. Ils doivent appréhender qu'elle ne soit leur condamnation ; que Dieu ne prenne ce nom de *Pere* qu'ils lui donnent, comme une dérision, & qu'il ne le désavoue en leur disant, comme Jesus-Christ dit aux Juifs qui se glori-

(a) Qui Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei. *Rom.* 8, 14.

(b) Pater, peccavi in cœlum & coram te. Jam non sum dignus vocari filius tuus. *Luc.* 15, 21.

ſioient d'être les enfans du fidele Abraham ſans ſe mettre en peine d'imiter ſa foi, *Vous êtes les enfans du Diable* (a) : car tous ceux-là ſont enfans du Diable, ſelon l'Evangile, qui veulent ſeconder & exécuter les deſirs du Diable, comme font tous les méchans.

D. Pourquoi diſons-nous *Notre Pere*, & non pas *mon Pere ?*

R. 1°. C'eſt afin d'avertir les fideles de prier en commun, en s'uniſſant avec tout le corps de l'Egliſe, & de reconnoître que leurs prieres ne ſauroient être exaucées de Dieu, comme venant d'eux ſeuls, mais comme faiſant partie de celles du corps de l'Egliſe, dont Jeſus-Chriſt eſt le chef (b).

2°. C'eſt pour exciter une charité générale entre tous les membres de ce corps divin, & pour nous apprendre que nous devons ſouhaiter le bien & l'avancement du ſalut des autres, comme le notre propre.

3°. C'eſt pour nous donner lieu de

(a) Vos ex patre Diabolo eſtis. *Jean* 8, 44.

(b) Publica nobis & communis oratio ; & quando oramus, non pro uno, ſed pro toto populo oramus ; quia totus populus unum ſumus. Deus pacis & concordiæ magiſter, qui docuit unitatem, ſic orare unum pro omnibus voluit, quomodo in uno omnes ipſe portavit. *Cypr. de orat. Dom. n.* 3. *p.* 100.

considérer tous ceux qui sont dans le corps de l'Eglise de Jesus-Christ, comme nos freres, & de renoncer à l'orgueil & à l'amour propre qui nous porte à nous élever au-dessus des autres, un Chrétien ne devant estimer dans soi, ni dans les autres, que la seule qualité de membre du corps de Jesus-Christ, & ne devant chercher que la santé de l'ame dans ce corps de Jesus-Christ (*a*).

Ainsi les riches & les puissans du siecle, s'ils sont Chrétiens, trouveront dans ces premieres paroles de la priere qui nous est commune à tous, un avertissement salutaire de ne pas traiter avec méptis ni avec fierté les pauvres & les personnes de basse extraction, puisqu'en parlant à Dieu devant qui tout est peuple, ils disent avec eux *Notre Pere ;* & que la grace du Christianisme qui opere souvent avec plus d'efficace dans les petits, que dans les grands, ne connoît point ces distinctions & ces prérogatives que la naissance & la fortune ont établies parmi les hommes, mais qu'étant tous entrés dans

(*a*) Non ergo quærat quisque in corpore Christi nisi sanitatem. *Aug. in Ps.* 130.

la famille de Jesus-Christ, où les premiers seront les derniers, & les derniers seront les premiers, ils doivent se regarder comme les citoyens d'une même ville, & les domestiques d'un même maître; ce qui met entr'eux une égalité de condition.

4°. C'est pour nous avertir d'éteindre en nous toutes les semences de haine & de division que nous pourrions avoir contre nos freres, comme étant contraires à cette union parfaite que nous devons avoir avec eux, en qualité de membres du même corps.

D. Seroit-il défendu de dire *Mon Pere*, au-lieu de dire *Notre Pere?*

R. On ne doit point changer les paroles que Jesus-Christ nous a prescrites en récitant l'Oraison Dominicale; mais dans toute autre priere on pourroit dire *Mon Pere*, comme on dit souvent, *Mon Dieu*, *Mon Sauveur*, &c.

D. Pourquoi dit-on dans l'Oraison Domicale que Dieu est dans les Cieux, puisqu'il est par-tout, & qu'il remplit le ciel & la terre par son immensité?

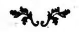
R. On dit que Dieu est dans les Cieux, parce que c'est là qu'il regne d'une maniere particuliere, qu'il y est

parfaitement obéi, & enfin qu'il y est vu; car on dit qu'une chose est où elle est vue; c'est pourquoi, quoique nous soyons inséparables de l'être de Dieu, & qu'il soit vrai de tous les hommes, comme dit saint Paul, qu'ils vivent, qu'ils se meuvent, & qu'ils sont en Dieu; le même saint Paul ne laisse pas dire qu'après la résurrection, nous serons toujours avec le Seigneur: *Et sic semper cum Domino erimus* (*a*).

D. Pourquoi Jesus-Christ nous applique-t-il par cette Oraison, à considerer Dieu dans le ciel plutôt qu'ailleurs?

R. Pour nous avertir que nous devons nous séparer de l'amour des choses du monde, & nous marquer que la terre doit être regardée comme un lieu d'exil, & que notre véritable patrie est le ciel, où nous devons tendre par des desirs continuels, afin d'y voir & d'y posséder Dieu qui y étale toutes ses magnificences & toute sa grandeur, qui nous est comme cachée pendant que nous sommes sur la terre.

(*a*) 1 *Thess*. 4, 16.



CHAPITRE III.

Sur la premiere demande de l'Oraiſon Dominicale : Que votre nom ſoit ſanctifié.

D. POurquoi demandons-nous avant toutes choſes la ſanctification du nom de Dieu ?

R. Parce que la charité qui doit être le principe & la regle de nos affections & de nos deſirs, veut que nous les rapportions principalement à Dieu & nous oblige à l'aimer par-deſſus toutes choſes & plus que nous-mêmes ; elle nous oblige auſſi à préférer ſa gloire & ſes intérêts à notre propre utilité.

D. Eſt-il néceſſaire de demander que le nom de Dieu ſoit ſanctifié ? peut-il arriver quelquefois qu'il ne ſoit pas ſaint, & qu'il ait beſoin qu'on le ſanctifie ?

R. Le nom de Dieu eſt toujours ſaint & terrible par lui-même (*a*), mais il ne l'eſt pas toujours dans l'eſprit & dans le cœur de tous les hommes comme il devroit l'être, & c'eſt en cette maniere que nous ſouhaitons qu'il ſoit ſaint &

(*a*) Sanctum & terribile nomen ejus. *Pſ.* 110, 9.

ſanctifié, c'eſt-à-dire, qu'il ſoit loué, reſpecté, & adoré : cependant quelque honneur & quelque gloire que nous ſouhaitions lui procurer, nous ne pouvons lui ajouter de nouvelle perfection, ni aucun dégré de ſainteté qu'il n'ait poſſédé de toute éternité : car ſoit que nous demandions que ſon nom adorable ſoit connu des Gentils & que ſon Royaume s'augmente de plus en plus, ou que ceux qui croïent déja en lui ſoient parfaitement ſoumis à ſes ordres, cette connoiſſance du nom de Dieu, cet aggrandiſſement de ſon Royaume, & cette ſoumiſſion à ſes commandemens, ſont des choſes qui ne ſont point eſſentielles à Dieu, qui ſont toutes hors de lui, & qui regardent purement ſa gloire extérieure.

D. Qu'eſt-ce que le nom de Dieu ?

R. Le nom de Dieu marque ſon eſſence : & comme le nom que Dieu a pris eſt, *Je ſuis celui qui ſuis* (*a*) ; il nous a appris par-là à le regarder comme la plénitude de tout être, qui comprend tout, à qui l'on ne peut rien ajouter, qui eſt incapable de changement, & qui n'a ni commencement ni fin.

(*a*) Ego ſum qui ſum. *Ex*. 3, 14.

D. Qu'eſt-ce que ſanctifier le nom de Dieu ?

R. C'eſt l'honorer ſaintement, & par un culte qui ait la religion pour principe : car c'eſt le ſens de ce mot dans l'Ecriture, où il eſt pris pour rendre un culte & un honneur reglé & preſcrit par la Religion (*a*).

D. Que demandons-nous donc à Dieu par ces paroles, *Que votre nom ſoit ſanctifié ?*

R. Nous lui demandons que ſon nom (c'eſt-à-dire, tout ce qu'il eſt, puiſque le nom de Dieu comprend tout l'être de Dieu & tous ſes divins attributs,) ſoit glorifié par toutes les créatures, qu'elles en reconnoiſſent & en réverent la ſainteté, & qu'elles ſoient perſuadées qu'il n'y a rien qu'on doive plus craindre que de l'offenſer.

D. Quel eſt le culte que nous demandons qui ſoit rendu à Dieu ?

R. C'eſt celui qui lui eſt du. Or le culte du à Dieu eſt le culte de la Loi nouvelle, qui conſiſte dans l'amour, ou dans la foi opérante par l'amour : tout autre culte ne ſatisfait point au devoir de la Religion envers Dieu. Ainſi en deman-

(*a*) 2 *Eſdras*, 12, 44 *& ſeq.*

dant à Dieu ce culte, nous lui demandons son amour, nous lui demandons l'accomplissement de ses commandemens, nous lui demandons l'observation des vœux de notre Baptême, nous lui demandons enfin la pratique fidelle de son saint Evangile. Mais nous demandons toutes ces choses, non pour nous, mais pour Dieu; comme des devoirs ausquels nous sommes obligés envers lui, & comme des hommages qui lui sont dus & qui ne lui peuvent être refusés sans injustice.

D. Quelle est l'étendue de cette demande ?

R. Comme on y demande à Dieu la sanctification de son nom, on y doit comprendre toutes les manieres de glorifier Dieu, & toutes les personnes qui le peuvent glorifier. Ainsi à l'égard des infideles qui ne connoissent point Dieu, on lui demande pour eux par cette demande, qu'il les mette, en les convertissant par sa grace, en état de le glorifier: à l'égard des justes, on lui demande selon St Cyprien & St Augustin, qu'il leur fasse la grace de continuer de sanctifier son nom en perseverant dans la justice, & cela dans toutes leurs ac-

tions (*a*), en pratiquant ce précepte de St Paul ; Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout pour la gloire de Dieu.

D. De quelle maniere peut-on sanctifier le nom de Dieu ?

R. 1°. On le sanctifie par les pensées, en excitant en nous des sentimens intérieurs de révérence, d'adoration & d'amour, & en craignant sur toutes choses de l'offenser.

2°. On le sanctifie par les paroles, en témoignant extérieurement le respect intérieur qu'on a pour lui, & en l'inspirant aux autres.

(*a*) Quemadmodum exposuerit (Cyprianus) quod ibi dicitur, Fiat voluntas tua . . . diligenter attende : profectò docebit te orare pro Infidelibus, . . & hoc orare ut fiat voluntas Dei, sicut in eis qui jam fideles sunt. . . ut ipsis etiam poscamus fidem quam Fideles habent. *Aug. Epist.* 107 *ad Vitalem nunc* 217. *n.* 6.

Sanctificetur nomen tuum. Non quod optemus Deo ut sanctificetur orationibus nostris ; sed quod petamus ab eo ut nomen ejus sanctificetur in nobis ; . . . sed quia ipse dixit, Sancti estote, quoniam ego sanctus sum, id petimus & rogamus, ut qui in baptismate sanctificati sumus, in eo quod esse cœpimus, perseveremus. *Cypr. de orat. Dom. p.* 102.

Cum verò in Oratione Dominicâ Deo Patri dicimus, *Sanctificetur nomen tuum*, quid aliud dicimus, quàm ut nomen ejus sanctificetur in nobis ? quod cum jam per lavacrum regenerationis effectum sit, quare quotidie à Fidelibus poscitur, nisi ut in eo quod factum est in nobis, perseveretur à nobis ? Nam & B. Cyprianus hoc sic intelligit, exponens quippe eamdem orationem :

3°. On le sanctifie par ses actions, en menant une vie exemplaire, qui porte les hommes à louer Dieu, & qui imprime une haute idée de la sainteté du Christianisme.

D. Avec quelle disposition faut-il faire à Dieu cette demande?

R. Avec un desir sincere de consacrer toute sa vie à glorifier Dieu & à le faire glorifier par les autres.

D. Quelle instruction doit-on tirer de cette premiere demande de l'Oraison Dominicale?

R. 1°. Elle nous apprend que le desir que Dieu soit glorifié est essentiel à un Chrétien; que la gloire de Dieu doit être son premier & son principal objet; & que qui n'a point ce desir, n'est point vraiment Chrétien, puisqu'il n'est pas dans les dispositions & dans les sentimens véritablemement nécessaires pour réciter l'oraison des Chrétiens.

2°. Elle nous apprend que ce que nous devons principalement haïr dans le peché, c'est qu'il deshonore Dieu, qu'il le blaspheme, & qu'il porte les autres à le blasphemer, en décriant le

Dicimus, inquit, *Sanctificetur nomen tuum*; non quod optemus, &c. *Supra. Aug. lib. de corrept. & grat. n.* 10.

Christianisme, en portant les hommes à mépriser la vertu, en les attirant à l'imitation des vices qui deshonorent Dieu, & qui lui ravissent la gloire qui lui est due, pour la transférer aux créatures qui sont l'objet de leurs passions.

CHAPITRE IV.

Sur la seconde demande de l'Oraison Dominicale, Que votre Royaume arrive.

D. QUel est le regne de Dieu, qui est l'ojet de cette demande ?

R. C'est principalement le regne parfait & consommé, par lequel Dieu regnera tellement sur la société de ses Elus, qu'il n'y aura rien dans leur esprit ni dans leur corps qui résiste à son esprit & qui ne lui soit parfaitement assujetti : ce qui n'arrivera que lorsque Jesus-Christ présentera à son Pere tous les Elus comme sa conquête ; c'est-à-dire après le jour du jugement.

C'est cet état qu'on peut appeller la consommation entiere de toutes choses, & la glorification parfaite de Dieu ; qui donnera lieu à Jesus-Christ de dire absolument de tout l'ouvrage dont Dieu

l'a chargé, qu'il eſt achevé & conſommé ; *Conſummatum eſt;* comme il l'a dit ſur la Croix étant près de mourir, à l'égard de ſes ſouffrances & du mérite de la rédemption des hommes. Jeſus-Chriſt entrera alors dans un repos éternel & dans la derniere ſplendeur de la gloire de ſon Pere : Dieu ſera alors adoré parfaitement dans ſon Throne, pleinement obéi par les Anges & les hommes, & par ſon Fils même, qui honorera plus lui ſeul ſa Royauté, que toutes les créatûres enſemble ; puiſqu'il ne peut y avoir rien d'égal à l'honneur qui eſt rendu par un ſujet infini, & égal à celui même à qui il eſt aſſujetti. C'eſt donc là proprement le regne de Dieu, qui ſert d'objet à cette demande.

D. Pourquoi faut-il deſirer ce regne de Dieu ?

R. Parce que ce ſera alors que Dieu ſera parfaitement glorifié, & que nous jouirons de la parfaite juſtice, par la deſtruction entiere du péché ; ce qui doit être le but de nos deſirs.

D. Eſt-il permis de nous deſirer ce Royaume pour nous-mêmes & pour notre interêt ?

R. Le deſirer pour nous-mêmes, &

le desirer pour Diuu, c'est la même chose, lorsque c'est la charité qui le desire; car elle ne desire le Royaume de Dieu pour soi, qu'afin de lui être parfaitement unie & assujettie. Elle nous rapporte donc à Dieu, & non pas Dieu à nous.

Ainsi les Peres qui expliquent ce Royaume de la demande de notre beatitude, & ceux qui l'expliquent de ce regne de Dieu sur nous, ne doivent pas être considérés comme differens. Ce regne de Dieu sera notre beatitude, & notre beatitude sera le regne de Dieu sur nous.

D. Ne s'ensuit-il pas de là qu'il faut desirer le jour du Jugement?

R. Cela s'ensuit sans doute, & l'Apôtre saint Paul représente ce desir comme un caractere des vrais Chrétiens, lorsqu'il dit, *Jesus-Christ comme juste juge me rendra la couronne de justice, & non seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui aiment son second avenement* (*a*). Il dit ailleurs, que *nous devons tous vivre dans l'attente de la beatitude que nous esperons, & de l'avenement du*

(*a*) In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quem reddet mihi Dominus in illa die, justus judex, non solùm autem mihi, sed & iis qui diligunt adventum ejus. 2 *Tim.* 4, 8.

grand Dieu & notre Sauveur J. C. (a)

Le justes de l'ancienne loi étoient marqués par le desir du premier avenement de Jesus-Christ ; *Utinam dirumperes cœlos(b)* ; & les justes de la nouvelle sont marqués par le desir du second. C'est pourquoi l'Apôtre dit que toutes les créatures gémissent & soupirent comme les femmes qui sont en travail d'enfant, dans l'espérance d'être renouvellées & délivrées de la servitude de la mort (*c*).

D. Pourquoi cette disposition est-elle nécessaire ?

R. Parce que nous devons plus aimer Jesus-Christ que nous-mêmes ; or ce jour sera celui de sa gloire consommée & de sa Royauté parfaite, non seulement en sa personne, mais aussi en celle de tous ses membres. Ce jour sera celui où la justice de Dieu paroitra dans tout son éclat. Enfin ce jour nous unira parfaitement & inséparablement à Jesus-Christ.

(*a*) Expectantes beatam spem, & adventum gloriæ magni Dei & salvatoris nostri Jesu Christi. *Tit.* 2, 13.

(*b*) *Is.* 64, 1.

(*c*) Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit & parturit usque adhuc ; non solum autem illa, sed & nos ipsi primitias Spiritus habentes, & ipsi intra nos gemimus. *Rom.* 8, 22.

D. Cette diſpoſition renferme-t-elle un deſir de la mort ?

R. Oui, puiſque c'eſt une condition néceſſaire pour arriver à cette parfaite juſtice ; mais ce deſir doit être reglé par la volonté de Dieu, qui nous doit faire deſirer de mourir dans le temps que la providence divine l'a ordonné, mais qui nous doit faire préférer néanmoins notre délivrance par la mort à l'état de ſervitude où nous ſommes avant la mort : ce qui exclut au moins les deſirs volontaires d'une longue vie. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Cyprien que ce ſont deux choſes qui ſe contrediſent, de chercher à vivre long-temps dans le monde, & de demander dans ſes prieres que le Royaume de Dieu arrive bientôt *(a)*.

D. Que doit-on donc juger de l'amour de la vie, & de l'attache que tant de perſonnes y ont ?

R. Cette attache peut être differemment conſiderée, ſelon les cauſes dont elle naît, & les degrés où elle eſt.

La vie étant un bien créé, on ne peut

(*a*) Contrarium ſi i eſt & repugnans, ut quæramus in ſæculo diu vivere, ubi petimus regnum Dei velociter advenire. *Cypr. de orat. Dom.*

l'aimer sans rapport à Dieu, que par cupidité; or si cette cupidité est volontaire, elle est un péché effectif, qui est grand ou petit selon le degré auquel nous l'aimons. C'est pourquoi saint Augustin dit que ce n'est pas assez d'être exempt de l'avarice de l'argent, mais qu'il faut éviter aussi l'avarice de la vie: & il appelle cette derniere avarice, une horrible avarice, une avarice terrible(a).

Ainsi comme l'on est obligé de haïr en soi toute cupidité & toute avarice, il faut haïr en soi l'amour de la vie, tendre à s'en délivrer, & demander à Dieu cette disposition: autrement on ne peut aller au-devant de Jesus-Christ avec les lampes ardentes de la foi & de la charité, comme l'Evangile nous l'ordonne.

Mais si cette frayeur & cette crainte que certaines ames ont du jour du jugement & de la mort même, vient de ce qu'elles apprehendent que leur vie & leurs actions ne puissent subsister à la lumiere des jugemens de Dieu; on doit juger cette disposition bonne, quoiqu'imparfaite; pourvu néanmoins que

*(a) Cave ab omni avaritia: parum est avaritiâ pecuniæ; cave avaritiam vitæ. *Aug. serm. 28. de diversf. nunc 107.*

cette disposition ne naisse purement que de cette crainte des jugemens de Dieu, & non de l'attache à la vie & aux choses présentes, & qu'elle les porte à se purifier de plus en plus, & à travailler à diminuer cette crainte même, par le reglement de leur vie & la pratique des bonnes œuvres.

D. Cette demande du regne de Dieu, ne contient-elle rien pour cette vie?

R. On y prie, selon saint Augustin, premierement, qu'il nous rende dignes d'avoir part à son regne, de crainte que lorsqu'il arrivera, il n'arrive point pour nous (*a*).

Secondement, ceux qui sont déja établis dans une vie sainte, demandent par cette priere la grace de perseverer dans la sainteté qui leur a été donnée, étant certain que ce Royaume n'arrivera qu'à ceux qui auront perseveré jusqu'à la fin (*b*).

(*a*) Optamus etiam venire regnum ejus; veniet & si nolumus; sed optare & orare ut veniat regnum ejus, nihil aliud est, quam optare ab illo ut dignos nos faciat regno suo; ne forte, quod absit, veniat & non nobis veniat. *Aug. hom.* 42. *nunc serm.* 58. *c.* 2.

(*b*) Ergo & hi qui jam sancti sunt, quid orant, nisi ut in eâ sanctitate quæ illis data est, perseverent? Neque enim eis aliter veniat & regnum Dei, quod non aliis; sed iis qui perseverant usque in finem, certum est esse venturum. *De dono pers. c.* 2.

Troisiemement, dit S. Bernard (*a*), nous demandons que le regne de Dieu arrive ; parce qu'il n'est pas encore entierement arrivé en nous, & qu'il arrive tous les jours peu à peu, mais en ceux-là seulement qui se renouvellent de jour en jour dans l'homme interieur; car à mesure que le regne de la grace croît, la puissance du péché diminue. Mais comme ce corps mortel appesantit l'ame, nous avons souvent besoin de dire avec l'Apôtre : *Nous faisons tous beaucoup de fautes, c'est pourquoi nous disons sanscess, Que votre grace regne de plus en plus dans notre cœur, ce qui ne se-*

(*a*) Et hoc quod quotidie petimus in oratione, cum dicimus Deo, *Adveniat regnum tuum*, regnum hoc nondum ex toto pervenit in nos, quotidie tamen paulatim adveniat, sensimque in dies magis ac magis dilatat terminos suos, in his dumtaxat quorum per Dei adjutorium interior homo renovatur de die in diem. In quantum ergo regnum gratiæ dilatatur, in tantum peccati potestas minuitur ; in quantum verò minus est adhuc, propter corpus mortis quod aggravat animam, & ob necessitatem terrenæ inhabitationis utique deprimentis sensum multa cogitantem, necesse habent etiam qui perfectiores in hac mortalitate videntur, confiteri & dicere, *In multis offendimus omnes, & si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos seducimus, & veritas in nobis non est*. Quapropter orant & ipsi sine intermissione dicentes, *Adveniat regnum tuum* ; quod non erit vel in ipsis confirmatum, quousque peccatum non solum non regnet in eorum mortali corpore, sed nec sit omninò nec esse possit in immortali jam corpore. *Bern. de gra. & lib. arb. c. 4. n. 12.*

ra accompli parfaitement, que lorſque non ſeulement le péché ne regnera plus dans notre corps mortel, mais que notre ame ſera devenue entierementimpeccable.

Outre cela, les fideles en demandant l'accroiſſement du regne de Dieu, en eux, demandent par conſequent la diminution de l'amour propre & de la concupiſcence, n'y ayant que cette corruption du cœur, que l'Ecriture appelle chair, qui ſerve d'obſtacle au regne de l'Eſprit de Dieu en eux. Ils regardent cette concupiſcence comme un tyran qui les opprime, & qui tâche de s'emparer de leur cœur ; ce qui leur fait crier à Dieu ; *Domine, poſſederunt me domini abſque te (a)* : Seigneur, d'autres maitres que vous me poſſedent. Ce ne ſont pas les maux de la vie que fuient ceux qui ont l'amour de Dieu dans le cœur, au contraire ils les regardent comme des moyens de ſatisfaire à Dieu, mais c'eſt la domination du peché, ſous laquelle ils gémiſſent, qu'ils conſiderent, & qui leur fait demander avec ardeur la fin de leurs maux, qui ne finiront que par le regne abſolu de Jeſus-Chriſt ſur leurs deſirs & ſur leur volonté,

(a) *Iſ.* 26, 13.

D. Quelles instructions cette demande contient-elle ?

R. Elle en contient plusieurs très importantes, soit qu'elle ait pour objet le regne de Dieu parfait & achevé dans l'autre vie, soit qu'elle comprenne le regne de l'Esprit de Dieu en nous pendant cette vie. Il est certain que pour la faire sincerement & sans hypocrisie, il faut avoir un desir sincere que Dieu soit le maître de notre ame ; ce qui enferme une forte volonté de renoncer à la concupiscence , & de s'assujettir à Dieu. Ainsi ceux qui ne veulent point se soumettre à Dieu, & qui ne desirent point la vraie beatitude, qui consiste dans une soumission parfaite de notre ame à Dieu, ne peuvent avoir dans l'esprit qu'une beatitude charnelle, quand ils desirent d'être heureux. Or tous ceux qui aiment le monde, & qui y établissent leur bonheur, qui ne souhaitent point de sortir de l'esclavage de la concupiscence, & qui en aiment les chaînes , sont de ce nombre ; & par consequent toutes les fois qu'ils prononcent ces paroles ; *Que votre regne arrive*, ils font un mensonge, puisqu'ils n'ont point dans le cœur le desir signifié

par les paroles de cette demande.

2°. Non ſeulement la priere de ces perſonnes eſt vaine; mais elle contient une eſpece d'imprécation contre eux-mêmes. Car le regne qu'ils témoignent ſouhaiter, Dieu l'accomplira ſur les juſtes en les comblant de biens & de gloire, & ſur les méchans en les chaſſant de ſa préſence, & en les accablant de maux par la rigueur de ſa juſtice. Ceux donc qui ſont du nombre des méchans, & qui n'ayant aucun deſir effectif d'en ſortir, demandent à Dieu que ſon regne arrive, lui demandent qu'il les puniſſe, puiſqu'il ne ſauroit regner ſur eux qu'en cette maniere.

3°. Puiſque notre patrie, notre bonheur, & notre Royaume, ne ſont point dans ce monde, & que nous n'y ſaurions arriver que par la mort, il eſt clair qu'il eſt eſſentiel à tout Chrétien, non ſeulement de n'avoir aucune attache pour cette vie, mais même qu'il eſt dans l'obligation de deſirer la mort, ou de travailler au moins à ſe mettre en état de la deſirer. Car ne pas travailler à acquerir ce deſir, c'eſt ne vouloir point mourir du-tout, & ne vouloir point mourir, c'eſt ne vouloir point

que

que le regne de Dieu arrive, & par conséquent commettre un mensonge, en récitant l'Oraison Dominicale.

4°. Il s'ensuit encore de cette demande, que c'est une spiritualité peu solide, & même un abus, que de prétendre qu'il faut être indifférent à sa béatitude, comme quelques-uns l'ont prétendu; puisque Jesus-Christ en nous commandant cette priere, nous a commandé d'avoir dans le cœur les desirs qui y sont exprimés.

5°. Pour faire cette demande avec plus de ferveur, il est bon de s'occuper souvent l'esprit des biens de l'autre vie, & de la félicité que Dieu nous y promet, & des miseres de la vie présente, dans laquelle nous sommes obligés de combattre sans cesse notre concupiscence & notre amour propre, qui nous portent à offenser Dieu, & nous mettent en danger de perdre la couronne éternelle, qui n'est promise qu'à ceux qui auront légitimement combattu.



CHAPITRE V.

Sur la troisieme demande de l'Oraison Dominicale, Que votre volonté soit faite dans la terre, comme elle l'est dans le ciel.

D. QUelle liaison y a-t-il entre cette demande & la précédente ?

R. La liaison est essentielle : il faut faire la volonté de Dieu pour entrer dans le ciel, puisque Jesus-Christ dans l'Evangile nous assure que tous ceux qui disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le Royaume des cieux, mais celui-là seulement qui fait la volonté de son Pere : (*a*) il est donc naturel que ceux qui desirent posséder ce Royaume, demandent à Dieu que sa volonté soit faite ; c'est la raison pour laquelle cette demande est jointe immédiatement à celle du Royaume du ciel.

D. Sommes, nous tous obligés de faire cette priere & de demander que la volonté de Dieu soit faite ?

(*a*) Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum ; sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est, ipse intrabit in regnum cœlorum. *Matth.* 7, 21.

R. Cette demande regarde généralement tous les hommes, justes, & pécheurs. Les pécheurs ne sont coupables que parce qu'ils suivent leurs desirs déreglés, & qu'ils font la volonté de la chair : ainsi ils ne peuvent sortir de l'état du péché, qu'en se soumettant aux ordres de Dieu, & obéissant à sa Loi ; ce qu'ils ne sauroient faire sans le secours de sa grace : les justes à la vérité, tant que l'amour de la justice regne dans leur cœur, & que leur esprit est éclairé des lumieres d'une foi vive & agissante par la charité, sont attentifs à connoître les desseins de Dieu ; prompts & fideles à les exécuter ; mais tout justifiés qu'ils sont, ils ne laissent pas d'éprouver dans cet état des résistances & des difficultés de la part de la concupiscence, qui n'est jamais entierement détruite, & qui se répandant dans tous leurs membres, les excite & les porte continuellement au mal ; de sorte qu'ils ont lieu de craindre qu'étant séduits & emportés par ses charmes, ils n'abandonnent le chemin du salut, & ne secouent enfin le joug du Seigneur : c'est pourquoi ils ne sont pas moins obligés de faire avec ardeur cette priere, afin que

Dieu les fasse marcher avec un ferme courage & sans interruption dans la voie de ses préceptes (a).

D. Quels sont les motifs qui nous engagent à faire cette demande ?

R. Il y en a plusieurs qui en démontrent la nécessité.

1°. Les maux infinis qui ont suivi la désobéissance de nos premiers Peres. C'est bien assez que nous soyons les héritiers de leurs peines, sans que nous le soyons de leur révolte ; nous ne sentons que trop combien leur a couté à eux & à nous le mépris qu'ils ont fait de la volonté de leur Créateur, pour n'en pas demander l'accomplissement.

2°. L'état déplorable où sont réduits ceux qui se laissent tyranniser par cette Loi des membres dont parle saint Paul (b), qui deviennent le jouet de leurs passions (c), & qui succombent lâchement dans les combats continuels que se livrent la chair & l'esprit.

3°. L'honneur & la gloire, la paix, les consolations & les autres biens que

(a) Det vobis cor omnibus ut colatis eum & faciatis ejus voluntatem, corde magno & animo volenti. 2 *Machab.* 1, 3.
(b) *Rom.* 7, 23.
(c) *Gal.* 5, 17.

procurent l'obéissance & la soumission parfaite aux ordres de Dieu, puisque c'est regner que de le servir, & que Jesus-Christ nous déclare que quiconque fait la volonté de son Pere qui est dans le ciel, celui-là est son frere, sa sœur & sa mere, (a) c'est-à-dire, comme l'explique saint Bernard, qu'il lui sera uni par les liens de l'amitié la plus étroite & la plus tendre.

4°. L'exemple du Verbe incarné qui a été obéissant jusqu'à la mort, & qui aux approches de sa Passion a sacrifié à la volonté de son Pere les sentimens les plus naturels, la tristesse, la crainte & les répugnances de son humanité sainte, qu'il voulut bien ressentir pour le soutien & la consolation des foibles, & pour nous apprendre jusqu'où nous devons porter l'obéissance.

5°. L'exemple des Saints, tant de l'ancien que du nouveau Testament, parmi lesquels nous n'en voyons presque aucun qui n'ait demandé à Dieu la grace d'accomplir sa volonté avec beaucoup d'ardeur & d'instance, & qui pour

(a) Quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei qui in cœlis est, ipse meus frater & soror & mater est. *Matth.* 12, 50.

l'obtenir, ne se soit servi de l'excellente priere dont nous parlons, quoique souvent en termes différens ; il faut avouer cependant, que le Prophete Roi est celui de tous qui l'a demandée en plus de différentes manieres, comme il est aisé de voir dans le Pseaume 118 ; qui par cela seul mérite d'être récité avec plus de ferveur & d'attention qu'on ne fait ordinairement.

D. Qu'est-ce que la volonté de Dieu ?

R. C'est cette raison divine selon laquelle Dieu fait ce qui lui plaît ; ou, comme saint Augustin la définit, c'est cette Loi éternelle qui commande de conserver l'ordre naturel & légitime, & qui défend de le troubler.

D. N'est-il jamais permis de vouloir autre chose que ce que Dieu veut ?

R. Comme Dieu ne veut rien que de juste, & qu'il fait tout avec sagesse (*a*), nous aurions grand tort de vouloir autre chose que ce qu'il veut. Sa volonté est la seule regle que nous devons suivre : sans cette regle immuable, point de droiture, point de vraie vertu. Il nous importe de nous appliquer à la bien connoître ; & si la mesure, le

(*a*) Omnia in sapientiâ fecisti. *Ps.* 103, 24.

nombre & le poids qu'il emploie dans les différentes dispensations de ses jugemens & de ses miséricordes (*a*), & dans la disposition qu'il fait des choses qui arrivent naturellement dans le monde, ne nous sont pas manifestées, il convient de l'adorer, & de lui faire un sacrifice de nos raisonnemens & de nos foibles lumieres. Mais que voudroient les hommes ? Ce seroit peu, s'ils se contentoient d'avoir une volonté dépravée ; ils voudroient encore pervertir la volonté de Dieu, s'il étoit possible, & la rendre conforme à leur cœur corrompu, en sorte que Dieu fît ce qu'ils voudroient ; au lieu qu'ils doivent faire ce que Dieu veut, & ne s'estimer heureux que lorsqu'ils le font.

D. La volonté de Dieu a-t-elle toujours son effet ?

R. On ne peut douter de cette vérité, sans donner atteinte au premier article du Symbole, par lequel nous faisons profession de croire en Dieu le Pere tout-puissant ; car il n'est appellé tout-puissant qu'à cause qu'il peut tout ce qu'il veut (*b*), & que rien n'est capa-

(*a*) *Sap.* 11, 21.
(*b*) Num Dei possumus resistere voluntati ? *Gen.* 50, 19.

ble d'empêcher l'effet de sa volonté.

D. Les hommes peuvent résister à la grace, ainsi que les saints Peres & les Théologiens l'ont défini ; pourquoi ne pourroient-ils pas aussi résister à la volonté de Dieu, & en empêcher l'exécution ?

R. Il faut mettre quelque différence entre la grace & la volonté toute-puissante de Dieu. Les hommes peuvent résister à la grace (*a*), & n'y résistent souvent que trop ; car quoiqu'elle ait toujours l'effet que Dieu veut qu'elle ait, elle n'a pas toujours celui auquel elle tend par sa nature ; mais il n'en est pas de même de la volonté de Dieu. Les hommes ne peuvent (*b*) lui résister de telle sorte que leur résistance empêche ou retarde l'effet de cette divine volonté, puisqu'il a fait tout ce qu'il a voulu, comme dit le Roi Prophete (*c*), dans le ciel & sur la terre, dans la mer, & dans les abymes ; ce qui ne peut être vrai, s'il a voulu une chose & qu'il ne l'ait pas faite, & si la cause pour la-

Et non est qui possit tuæ resistere voluntati. *Esth.* 13, 9 & 11.

(*a*) *Voyez les Instructions sur le Symbole, tom.* 1.

(*b*) *S. Aug. de correp. & grat. c.* 14.

(*c*) *Ps.* 113, 11, & *Ps.* 134, 6.

quelle il ne l'a pas faite, (ce qui seroit encore plus indigne de sa grandeur & de son pouvoir) a été que la malice & l'opiniâtreté des hommes y ont formé des obstacles qu'il n'a pu vaincre. Il n'arrive donc rien dans tout l'Univers sans son ordre, ou sans sa permission; & bien loin que les volontés rebelles & injustes des hommes pervers puissent empêcher que Dieu ne fasse ce qu'il veut (*a*), au contraire il fait tout ce qu'il veut de ces mêmes volontés injustes & rebelles.

D. Dieu fait-il ce qu'il veut quand les hommes pèchent; car alors ils renversent l'ordre, & par conséquent ils agissent contre sa volonté?

R. Gardons-nous bien de penser que Dieu soit auteur du péché; non, il ne veut point l'iniquité (*b*); il permet seulement qu'il y ait des hommes injustes; mais il ne souffre pas qu'ils fassent impunément ce qu'ils font injustement; tout sert à ses desseins: s'ils se rendent indignes de sa bonté, ils n'échappent pas à sa justice; & c'est en cela, dit

(*a*) Voluntati enim ejus quis resistit? *Rom.* 9, 19.

(*b*) Quoniam non Deus volens iniquitatem tu es. *Ps.* 5, 5.

ſaint Auguſtin, que nous devons reconnoître combien ſont grands les ouvrages du Seigneur, & qu'il les regle ſelon toutes ſes volontés avec une ſageſſe admirable & incompréhenſible (a), puiſque les Anges & les hommes ayant péché, c'eſt-à-dire, ayant fait, non pas ce que Dieu vouloit, mais ce qu'ils vouloient, le Créateur ne laiſſa pas d'accomplir ce qu'il voulut par la volonté de ces créatures qui ont fait ce qu'il ne vouloit pas. Il pouroit à la vérité empêcher tous les crimes qui ſe commettent; car le méchant ne peut rien au delà de ce que Dieu permet; & ce qui ſe fait contre ſa volonté, ne ſe fait pas néanmoins ſans ſa volonté, puiſque cela ne ſe feroit pas, s'il ne le permettoit; mais il le permet très-volontairement, pour des raiſons qui nous ſont cachées, & qui n'en ſont pas moins juſtes; aimant mieux faire un bon uſage des choſes mauvaiſes, & tirer le bien du mal, que d'ôter aux hommes le pouvoir & la volonté de le commettre, comme il pourroit faire ſans bleſſer en rien leur liberté.

(a) Magna opera Domini, exquiſita in omnes voluntates ejus. *Pſ.* 110, 2.

Delà il s'ensuit (a) que le Dieu tout-puissant, soit qu'il ait compassion de qui il veut par sa miséricorde, soit qu'il endurcisse qui il veut par sa justice (b), ni ne fait rien injustement, ni ne fait rien involontairement, & qu'il fait absolument tout ce qu'il veut.

D. Il est donc inutile de demander à Dieu que sa volonté soit faite, puisqu'elle se fait toujours de maniere ou d'autre ?

R. Ce n'est pas pour Dieu, c'est pour nous que nous faisons cette priere ; car sa volonté s'accomplira toujours en nous, encore qu'elle ne s'accomplisse pas toujours par nous. C'est la volonté de Dieu (c) que les gens de bien regnent avec lui, & que les méchans soient condamnés & punis ; cette volonté ne manquera jamais d'être exécutée : mais dans ces deux manieres d'accomplir la volonté de Dieu (d), il y a jugement & miséricorde : l'une nous seroit commune avec les impies, & c'est ce que nous devons craindre ; l'autre nous sera particuliere avec les Saints.

(a) *August. Enchir. c.* 102.
(b) *Rom.* 9, 18.
(c) *S. Aug. serm.* 48, *de diversf.* 6, 5.
(d) *Serm.* 9, *de diversf. c.* 6.

& c'eſt ce que nous devons ſouhaiter.

D. Les Théologiens ne diſtinguent-ils pas pluſieurs ſortes de volontés en Dieu ?

R. Sans nous arrêter aux différentes notions qu'ils en donnent, quoiqu'elles ſoient fort utiles, il ſuffit de ſavoir qu'on entend ici par la volonté de Dieu (*a*), principalement celle qu'ils appellent communément la volonté de ſigne, c'eſt-à-dire, celle qui nous eſt connue, ou par ſes préceptes, ou par ſes conſeils, ou par les choſes qui arrivent dans l'ordre de ſa Providence. Ainſi dans cette volonté nous comprenons tout ce qui a rapport au ſalut, la fuite & l'éloignement de toutes ſortes de péchés, la néceſſité de les réparer par la pénitence, la deſtruction du vieil homme, la victoire ſur nos paſſions, la pratique des bonnes œuvres, la fidélité aux devoirs de notre état, le ſoulagement & l'édification du prochain, le bon uſage des biens & des maux de cette vie, la patience dans les afflictions, la modération dans les honneurs, dans les plaiſirs, dans les richeſſes, les récompenſes & les châtimens, enfin tout

(*a*) *Catech. Conc. Trid.*

ce qui peut contribuer à la ſanctification des ames.

D. Quel eſt le ſens de ces paroles, *Que votre volonté ſoit faite en la terre comme au ciel ?*

R. On peut dire qu'on y demande à Dieu l'accompliſſement de ſes volontés, ou par notre obéiſſance volontaire, ou par la force invincible avec laquelle il exécute tous ſes decrets. Ainſi par cette demande, on ſe joint à Dieu, on conſent à toutes ſes volontés, auſſi-bien à celles de ſa juſtice, qu'à celles de ſa miſéricorde ; & on fait par avance ce que les Elus feront au dernier jugement, en approuvant tout ce que Dieu aura fait pour l'exécution de ſon ouvrage. On approuve donc par-là les châtimens que Dieu exerce ſur les méchans en cette vie & en l'autre, non en inſultant à la miſere de ceux qu'il punit, mais en ſe réjouiſſant du regne de la juſtice de Dieu ſur eux : car comme l'on peut avoir des ſentimens de joie dans la vue de la beauté de la juſtice, on en peut auſſi demander l'exécution.

On peut dire de même qu'en demandant que la volonté de Dieu ſoit faite ſur la terre comme elle l'eſt dans

le ciel, on souhaite que la volonté de Dieu soit accomplie sur la terre comme elle le sera après le jugement dernier, c'est-à-dire, sans opposition & sans résistance : car quoique Dieu fasse dès maintenant tout ce qu'il veut dans le ciel & sur la terre, ce n'est pas néanmoins sans résistance : les méchans & les démons lui résistent de toutes leurs forces. Mais c'est ce qui ne sera plus après le jugement, même sur la terre, parce que les démons & les réprouvés étant renfermés dans les abymes où la justice de Dieu les précipitera, il n'y aura plus rien qui résiste à Dieu dans le ciel, ni sur la terre. C'est dans ce sens que saint Pierre dit que nous attendons un nouveau ciel & une nouvelle terre où la justice habitera. Ainsi, selon ce sens, c'est la destruction de cette résistance des démons & des méchans, & de la concupiscence même qui reste dans les justes, qu'on demande à Dieu par ces paroles, *Que votre volonté soit faite dans la terre comme elle l'est dans le ciel.*

Il paroît néanmoins plus simple d'entendre par ces paroles, que les fideles demandent à Dieu d'accomplir sa vo-

lonté sur la terre, comme les Anges l'accomplissent dans le ciel, non avec une égalité de perfection; l'état de cette vie n'étant pas capable de cette entiere égalité; mais avec une perfection proportionnée: car il y a une perfection de cette vie, comme il y a une perfection de l'autre; & c'est accomplir la volonté de Dieu sur la terre comme dans le ciel, que de l'accomplir avec la perfection dont les hommes sont capables, comme les bienheureux l'accomplissent avec la perfection qui convient à leur état. Je dis que ce sens est plus simple, parce qu'il est plus conforme aux instructions que les saints Peres tirent de cette troisieme demande.

D. Quelles sont ces instructions?

R. La premiere est que cette demande est une confession de la nécessité de la grace de Dieu pour accomplir ses commandemens, qui sont cette volonté à laquelle nous demandons d'obéir; & en effet en demandant à Dieu que sa volonté soit accomplie, on proteste que c'est par sa grace, & non par notre seule volonté, qu'elle peut être accomplie; car, dit saint Augustin, qu'y a-t-il de plus insensé que de demander

à Dieu ce que nous aurions en notre puissance ?

2°. Nous reconnoissons par cette demande que la grace de Dieu nous est nécessaire pour tous ses commandemens ; car il ne nous est pas ordonné de demander à Dieu l'accomplissement de certaines volontés de Dieu, mais de la volonté de Dieu en général, pour nous faire entendre qu'il n'y en a aucune que nous puissions accomplir par nos propres forces & sans le secours de Dieu.

3°. Nous avouons que la grace de Dieu ne nous donne pas seulement le pouvoir d'accomplir ses commandemens, mais qu'elle nous donne la volonté même de les accomplir ; car nous ne demandons pas à Dieu que nous puissions accomplir sa volonté, mais qu'elle soit faite & qu'elle soit accomplie, c'est-à-dire, que nous en demandons l'accomplissement effectif. Comme toute priere doit être fondée sur la foi, c'est-à-dire, sur une créance ferme; que c'est Dieu qui fait ce que nous lui demandons, il faut qu'en disant celle-là, nous soyons persuadés que si Dieu l'exauce, il nous fera la grace, non de

pouvoir accomplir, mais d'accomplir effectivement ses commandemens; d'où il s'ensuit que c'est Dieu qui opere cet accomplissement par sa grace.

4°. Cette demande nous apprend qu'il n'est permis à aucun homme de vivre à sa fantaisie, ni de faire sa volonté; car il n'y a personne qui ne doive dire cette divine priere que Jesus-Christ nous a apprise, ou du moins se mettre en état de la pouvoir dire. Or, par cette priere nous renonçons à la conduite de notre volonté propre, & nous prenons la volonté de Dieu pour regle de la notre dans toutes nos actions, & nous demandons qu'elle s'accomplisse sur la terre avec autant de soumission & d'exactitude, qu'elle s'accomplit dans le ciel par les Anges & les Bienheureux.

5°. Nous devons être persuadés que ceux qui ne sont point dans ces dispositions, & qui font, comme dit l'Ecriture, *la volonté de leur chair & de leurs pensées* (a), mentent à Dieu en lui disant, *Que votre volonté soit faite*, puisque ces paroles marquent un desir qu'ils n'ont pas & qu'ils ne veulent point avoir.

(a) Ephes. 2, 3.

CHAPITRE VI.

Sur la quatrieme demande de l'Oraison Dominicale, Donnez nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.

D. QUe signifie cette quatrieme demande, *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour ?*

R. Il y a quelques Peres *(a)* qui ont cru que ce que l'on y demande à Dieu, ne devoit pas s'entendre d'un pain temporel, c'est-à-dire, du soulagement des néceſſités temporelles, & que cet objet étoit trop bas pour avoir part dans une priere si divine. C'est auſſi le sentiment de sainte Therese, & même de quelques Théologiens très habiles, qui se fondent particulierement sur cette raison, que les trois demandes précédentes étant pour Dieu, & ne contenant que des prieres qui se rapportent directement à sa gloire, & celle-ci étant la premiere des quatre autres par lesquelles nous demandons quelque chose pour nous, il n'y a pas d'apparence que ce pain quotidien que l'on y de-

(a) Hieronym. in c. 6. Matth.

mande, soit le pain temporel; puisque ce seroit agir contre cet autre précepte de Jesus-Christ, qui nous ordonne de chercher en premier lieu le Royaume de Dieu, & qui nous promet que tout le reste nous sera ajouté comme par surcroit: *Cherchez donc premierement*, dit l'Evangile, *le Royaume de Dieu & sa justice, & tout le reste vous sera donné comme par surcroit* (*a*). Mais cette raison, quoique très édifiante par elle-même, suppose premierement, qu'on ne demande rien pour soi dans les trois premieres demandes de l'Oraison Dominicale: cependant que peut-on demander de plus grand pour soi que le Royaume de Dieu, & l'accomplissement de ses volontés? Que si l'on replique que l'on ne demande ce Royaume & cet accomplissement des volontés de Dieu, que pour la gloire de Dieu, on peut répondre de même qu'on ne demande le pain temporel, ni les autres choses qui sont contenues dans les quatre dernieres demandes, que pour la gloire de Dieu. Ainsi cette raison prouve tout au plus, que le pain temporel n'est pas l'unique,

(*a*) Quærite primùm regnum Dei & justitiam ejus, & hæc omnia adjicientur vobis. *Luc.* 12, 31.

ni la principale chose qui soit marquée par ce pain quotidien que nous demandons; mais elle ne prouve point du tout qu'il n'y soit point compris en la maniere qu'il peut & qu'il doit être demandé à Dieu. Il semble même plus certain qu'il y est expressément compris de cette maniere-là; d'autant que par l'Ecriture, par la tradition, & par la coutume de l'Eglise, il est permis de demander à Dieu les choses temporelles par rapport aux éternelles; & que ce seroit une erreur que de condamner les prieres pour des choses temporelles, puisque l'Eglise les a toujours pratiquées en une infinité d'occasions, & qu'elle les a inserées même dans le Canon de la Messe, où elle déclare qu'elle offre le Sacrifice pour l'espérance du salut & pour la conservation; où elle demande à Dieu la paix temporelle par ces paroles, *Nous vous prions de nous faire jouir de votre paix pendant nos jours* (a), où elle souhaite que la Communion du Corps de Jesus-Christ serve à ceux qui l'ont prise *pour la conservation de leur ame & de leur corps* (b). Or, ces prieres ne se-

(a) Diesque nostros in tua pace disponas.
(b) Pro spe salutis & incolumitatis suæ.

roient point permises, ni légitimes, si elles n'étoient renfermées dans l'Oraison Dominicale, puisque, selon la doctrine des Peres, il n'est pas permis de demander autre chose que ce qui est contenu dans cette divine Oraison. Les prieres pour les choses temporelles y sont donc contenues; cependant elles ne peuvent être que dans cette quatrieme demande.

Il est donc plus sûr de suivre le sentiment des autres Peres, comme de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Chrysostôme & de saint Augustin, qui croient que le pain temporel y est compris, c'est-à-dire, qu'on y demande à Dieu ce qui est nécessaire pour la subsistance de notre vie. Et en effet Dieu ne nous a pas seulement assujettis au besoin des biens de la terre; mais il veut de plus que nous reconnoissions qu'il en est le maître, & que nous ne les pouvons avoir que de lui, & c'est ce que l'on fait par cette demande.

Il faut même reconnoître que le mot Grec ἐπιούσιος, qui est traduit dans la Vulgate par celui de *quotidien*, c'est-à-dire, dont nous avons besoin chaque jour de notre vie, dans saint Luc, &

de *ſuperſubſtantialis* dans ſaint Matthieu, ſe rapporte plus proprement au pain temporel; car il ſignifie proprement ce qui eſt ajouté à notre ſubſtance, *additum ſubſtantiæ.*

Il ne faut pas néanmoins prétendre que cette demande ne ſe rapporte qu'au pain temporel, & que Jeſus-Chriſt n'ait pas eu deſſein de nous porter à élever nos eſprits juſqu'à deſirer & à demander la nourriture ſpirituelle ſous l'image de la temporelle : ce ſeroit contredire tous les Peres. Ainſi pour comprendre bien le ſens de cette demande dans toute ſon étendue, il faut conſiderer que l'homme ne ſe ſuffiſant pas à lui-même, ni ſelon l'ame, ni ſelon le corps, il a beſoin pour l'un & pour l'autre d'un ſecours & d'un ſoutien continuel, qu'il ne doit attendre que de Dieu; & c'eſt ce ſecours & ce ſoutien ordinaire & continuel que l'on demande à Dieu par les termes de *pain quotidien*. Mais comme le ſoutien de notre ame, & le ſecours qui nous eſt néceſſaire pour la conſerver dans l'état où elle doit être, ſont bien plus conſidérables & plus eſſentiels que ce qui eſt néceſſaire à notre corps, ce ſont ces ſoutiens de l'ame

qui doivent être le principal objet de nos desirs, & on ne demande ceux du corps, qu'entant qu'ils sont utiles à l'ame; sans quoi on peut dire qu'ils ne sont point nécessaires, mais plutôt préjudiciables. Ainsi en les demandant, il faut être prêt à en souffrir la privation, si elle est plus dans l'ordre de Dieu.

D. Ne semble-t-il pas que Dieu désapprouve la demande des choses temporelles, puisque nous voyons dans l'Ecriture sainte qu'il récompensa Salomon pour ne les avoir pas demandées: *Parce que vous n'avez pas demandé*, dit-il, *une longue vie, ni les richesses, ni la mort de vos ennemis, mais que vous avez demandé la sagesse, je vous ai accordé l'effet de vos prieres?*

R. Dieu désapprouve la demande des choses superflues, comme la longue vie, les richesses, la mort des ennemis: il désapprouve même la demande des choses les plus nécessaires, si l'on en fait le principal objet de ses desirs; mais il n'a pas désapprouvé que Salomon lui ait demandé depuis ce qui lui étoit nécessaire pour vivre, puisqu'il disoit à Dieu: *Ne me donnez, ni la pauvreté, ni les richesses; donnez-moi seulement ce qui*

me ſera néceſſaire pour vivre (*a*).

D. Quel eſt le ſoutien & la nourriture dont notre ame a beſoin ?

R. L'ame a beſoin de divers ſoutiens, qui ſont tous compris ſous ce terme de pain quotidien. Elle a un beſoin continuel de la grace & de l'amour de Dieu : c'eſt pourquoi cette grace eſt appellée une aide de tous les jours, *adjutorium quotidianum* ; & l'Egliſe proteſte ſouvent à Dieu que cette grace lui eſt ſi néceſſaire, qu'elle prie Dieu à toutes les heures du jour de la ſecourir : elle commence preſque toutes ſes prieres en lui diſant, *Seigneur, hâtez-vous de me ſecourir*(*b*) ; & le Prophete Roi reconnoiſſant ſa foibleſſe, s'écrie : *Exaucez-moi promptement, Seigneur ; mon eſprit me manque & a beſoin de votre aide* (*c*). Mais parce que la grace ne nous fortifie qu'en nous attachant à Dieu, qui eſt proprement la vie, l'aliment & le pain de l'ame, l'Evangile attribue à Jeſus-Chriſt même la qualité de pain. Je ſuis le pain

(*a*) Mendicitatem & divitias ne dederis mihi ; tribue tantùm victui meo neceſſaria. *Prov.* 30, 8.

(*b*) Domine, ad adjuvandum me feſtina. *Pſalmus* 69, 1.

(*c*) Velociter exaudi me, Domine : defecit ſpiritùs meus. *Pſ.* 142, 7.

vivant

vivant qui ſuis deſcendu du ciel (*a*), dit l'Evangile: Celui qui mange de ce pain vivra éternellement (*b*).

D. Comment ſe peut-on nourrir de Jeſus-Chriſt en qualité de pain ſpirituel?

R. On s'en nourrit en trois manieres; premierement, par la foi & l'amour de Jeſus-Chriſt; ſecondement, par la méditation & l'amour de la parole de Dieu; troiſiemement, par la réception de la ſainte Euchariſtie.

D. Expliquez la premiere maniere?

R. L'ame vit par ſes actions, & ſes actions ſont ou de l'entendement, ou de la volonté. Quand Jeſus-Chriſt eſt l'objet de notre entendement, & que notre volonté s'attache à lui, notre ame vit de lui, & elle vit par lui d'une vie divine; car par la connoiſſance & l'amour de Jeſus-Chriſt, elle eſt délivrée de la mort, qui conſiſte dans la ſéparation de Dieu & dans l'attache aux créatures; & elle participe aux biens de Dieu, c'eſt-à-dire, à ſa juſtice, à ſa ſageſſe & à ſa vérité.

(*a*) Ego ſum panis vivus qui de cœlo deſcendi. *Joan. 6*, 51.

(*b*) Qui manducat hunc panem vivet in æternum. *ibid.* 59.

D. Dans quel ordre se doit-on nourrir de Jesus-Christ ?

R. Il y a dans cette nourriture divine du lait pour les foibles, & une viande solide pour les forts. Le lait consiste dans la méditation des mysteres temporels par où Jesus Christ a passé, comme sa naissance, sa vie laborieuse, sa mort & sa résurrection : c'est par-là que Dieu a fait d'ordinaire commencer les ames, mais c'est pour les élever à Jesus-Christ Dieu, par le moyen de son humanité. Il faut aller, dit saint Augustin, à Jesus-Christ par Jesus-Christ, à Jesus-Christ Dieu par Jesus-Christ homme ; par le Verbe fait chair il faut s'élever au Verbe qui étoit au commencement.

D. En quoi la seconde maniere qui est de se nourrir de la parole de Dieu, est-elle différente de cette premiere ?

R. Elle est différente, en ce qu'elle applique l'ame aux paroles dans lesquelles Dieu a renfermé les vérités de Jesus-Christ ; car on ne peut penser à Jesus-Christ, sans penser aux paroles de l'Ecriture, par lesquelles il a exprimé ses mysteres ; & c'est la premiere maniere de s'en nourrir : mais quand on y ajoute la considération des paroles

de l'Ecriture ſainte qui nous repréſentent le même Jeſus-Chriſt, ou comme homme, ou comme ſageſſe éternelle; c'eſt-là proprement ce qu'on appelle ſe nourrir de la parole de Dieu. Ainſi cette parole a auſſi ſon lait & ſa viande ſolide.

D. Quand on ſe nourrit de la méditation des loix, des préceptes & des vérités de Dieu, eſt-ce ſe nourrir de Jeſus-Chriſt?

R. Oui; car Jeſus-Chriſt eſt la ſageſſe & la vérité increéée: il contient en ſoi toutes les loix de Dieu, & quand on les médite, on penſe à Jeſus-Chriſt comme Dieu.

D. Qu'eſt-ce que ſe nourrir de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie?

R. Ce n'eſt pas ſimplement recevoir le Corps de Jeſus-Chriſt couvert du voile du Sacrement; mais c'eſt s'attacher à Jeſus-Chriſt par amour dans ſon Sacrement, & en recevoir en ſoi les effets; ſoit qu'on le reçoive réellement, comme ceux qui communient ſacramentalement; ſoit que l'on ne le reçoive que ſpirituellement, comme ceux qui aſſiſtent réellement ou en eſprit à la Meſſe, ſans y communier

ſacramentalement, mais qui ne laiſſent pas d'attirer en eux les effets du Sacrement par l'amour avec lequel ils s'uniſſent au Corps de Jeſus-Chriſt; car, comme dit ſaint Auguſtin, manger c'eſt ſe nourir; *manducare refici eſt*: c'eſt-à-dire que quoiqu'on reçoive réellement le Corps de Jeſus-Chriſt, néanmoins ſi ce Corps ne nourrit point nos ames, elles ne le mangent point en un certain ſens, c'eſt-à-dire qu'elle n'en tirent aucune force ni aucune vigueur.

D. Avons-nous un beſoin continuel de nous nourrir de Jeſus-Chriſt en ces trois manieres?

R. Oui; parce que notre ame ne pouvant ceſſer d'agir & de ſe nourrir de quelque choſe, ſi elle ne ſe nourrit de Jeſus-Chriſt, elle ſe nourrit des choſes temporelles, & elle s'empoiſonne en s'en nourriſſant; car s'y attacher c'eſt s'empoiſonner. C'eſt pourquoi St Auguſtin dit qu'il ne ſuffit pas de boire une fois dans la fontaine de la lumiere éternelle, mais qu'il y faut boire toujours (*a*).

D. L'Euchariſtie nous eſt donc né-

(*a*) De fonte æterni luminis non ſemel, ſed perpetuo bibendum. *In Pſ.* 118.

cessaire, puisque nous demandons à Dieu qu'il nous l'accorde ?

R. Oui ; car Jesus-Christ a établi ce Sacrement, comme le moyen par lequel il veut communiquer la vie aux ames : ainsi tout Chrétien y doit tendre, il y doit participer spirituellement, & se préparer à le recevoir réellement. C'est pourquoi saint Cyprien nous enseigne qu'en demandant à Dieu le pain de l'Eucharistie, on lui demande par-là qu'il nous soutienne par sa grace, ensorte que nous soyons assez heureux pour ne commettre aucun crime qui mérite qu'on nous en prive (*a*).

D. Comment peut-on dire que l'Eucharistie doit être renfermée sous le terme de pain quotidien, puisque tous les fideles ne sont pas en état de la recevoir tous les jours ni à chaque heure du jour ?

R. On la demande en la maniere

(*a*) Hunc autem panem dari nobis quotidiè postulamus, ne qui in Christo sumus, & Eucharistiam quotidie ad cibum saluris accipimus, intercedente aliquo graviore delicto, dum abstenti, & non communicantes à cœlesti pane prohibemur, à Christi corpore separemur .... & ideo panem nostrum, id est, Christum dari nobis quotidie petimus, ut qui in Christo manemus & vivimus à sanctificatione ejus & corpore non recedamus. *Cypr. de Orat. Dom.*

qu'elle peut être reçue tous les jours & à toute heure. Elle est reçue tous les jours & à toute heure par le corps de l'Eglise; & quoiqu'elle ne soit pas reçue chaque jour par chaque fidele, on peut dire que les fideles sont nourris tous les jours par l'Eucharistie, parce que les graces qu'ils reçoivent tous les jours découlent de Jesus-Christ reçu par eux dans l'Eucharistie, quand ils y participent.

D. Quelles instructions renferme cette demande?

R. Elle en renferme plusieurs, soit à l'égard de la nourriture corporelle, soit à l'égard de la nourriture spirituelle.

D. Expliquez celles qu'elle renferme à l'égard de la nourriture corporelle?

R. Premierement, Jesus-Christ nous enseigne par cette demande à reconnoître sincerement que tous les biens temporels sont à Dieu par un domaine inaliénable, & que quoiqu'il nous les accorde pour notre usage, il s'en retient toujours la propriété, & nous les peut ôter sans injustice. Ainsi les plus riches se doivent regarder à l'égard de Dieu, comme étant véritablement pauvres & véritablement mendians; ils doivent

être persuadés que les biens qu'ils possedent, ne sont point à eux, que Dieu les leur donne chaque jour, & qu'il peut chaque jour les retirer. C'est ainsi qu'ils pratiqueront ce que saint Paul ordonne de recommander aux riches de ne pas esperer dans l'incertitude des richesses (a); car de quelques biens qu'ils soient environnés, ils doivent reconnoître qu'il est toujours incertain si Dieu leur en continuera la possession, qu'ils n'y ont aucun droit par eux-mêmes, & que Dieu ne leur feroit aucune injustice en les en privant, & en cessant de les leur donner.

Jesus-Christ nous enseigne en second lieu, que de qui que ce soit qu'on reçoive les nécessités temporelles on les reçoit toujours de Dieu; que soit qu'on les reçoive de lui-même ou de la charité des autres, ou des loix humaines, c'est toujours Dieu qui les donne en toutes ces manieres; & que par conséquent c'est toujours à Dieu à qui il faut avoir recours, & que c'est toujours Dieu qu'il en faut remercier.

Troisiemement, cette demande nous

(a) Neque sperare in incerto divitiarum. 1 Tim. 6, 17.

apprend à demander à Dieu qu'il nous donne les choses temporelles d'une maniere qui nous soit utile, & qu'il fournisse au corps ce dont il a besoin, sans nuire à notre ame : ainsi on ne lui demande pas seulement l'usage de ces choses, mais aussi le bon usage ; car souvent les biens du monde sont l'occasion de la perte de ceux qui les possedent.

Quatriemement, nous y apprenons que nous devons borner nos desirs au seul nécessaire, puisque J. C. par cette priere veut que nous ne demandions à Dieu que le pain, & encore celui qui est nécessaire chaque jour, pour nous apprendre à retrancher de nos desirs & de nos demandes toutes les choses superflues & qui ne peuvent que nourrir la cupidité & non la charité. Que s'il les faut retrancher dans les desirs, il les faut aussi retrancher dans l'usage ; car si on en use, on les aimera ; & si on les aime, on les desirera. Ainsi J. C. réduit par-là tous les hommes à la pratique de la pauvreté Evangélique, qui consiste à se séparer de tout ce qui est superflu, à se réduire au seul nécessaire, & à ne recevoir ce nécessaire que de Dieu seul.

Cinquiemement, J. C. nous apprend

qu'il faut éloigner de nous les vaines inquiétudes pour l'avenir, quoiqu'il ne prétende pas pour cela nous obliger à bannir toutes sortes de prévoyances, mais seulement celles qui tiennent de la défiance & qui marquent que l'on s'appuye sur la créature.

D. Comment peut-on ne recevoir son bien que de Dieu seul ?

R. En ne le recevant que par des voyes approuvées de Dieu & qui nous puissent donner lieu de croire que c'est Dieu qui nous le donne. Ainsi un homme qui reçoit le prix du travail de ses mains, le reçoit de Dieu, parce que Dieu autorise cette voie de gagner son pain, & qu'il oblige ceux pour qui on travaille, de payer ceux qui travaillent pour eux, & leur en inspire la volonté.

Cette demande nous apprend enfin que ceux qui croyent être maîtres de leurs biens, qui s'appuyent sur leurs richesses, qui ne songent point au pouvoir que Dieu s'y réserve, qui sont pleins de desirs pour les choses superflues, & qui n'ont aucun desir de se corriger de ces défauts, mentent à Dieu en lui demandant le pain de chaque jour.

D. Quelle instruction renferme cette

demande à l'égard du pain ſpirituel ?

R. Elle nous apprend qu'il faut avoir un vrai deſir de ſe nourrir de Jeſus-Chriſt dans les trois manieres que nous avons expliquées, & que qui n'a pas ce deſir, ment à Dieu en lui faiſant cette priere.

Elle nous apprend que notre ame a beſoin de cette nourriture, comme nos corps ont beſoin de pain (*a*), & que c'eſt pour exprimer ce beſoin, que Jeſus-Chriſt a donné à la nourriture ſpirituelle, c'eſt-à-dire, à la ſainte Euchariſtie & à ſa parole contenue dans les ſaintes Ecritures, le nom de pain.

Elle nous apprend que comme à l'égard du pain temporel il faut joindre à la priere le travail néceſſaire à l'acquerir, de même à l'égard de la nourriture ſpirituelle il faut joindre la pratique des moyens par leſquels Dieu communique ordinairement cette nourriture, qui ſont la lecture, la méditation & la pratique des bonnes œuvres;

(*a*) Sicut itaque corpus noſtrum in hac vitâ, ante illam ſcilicet immutationem, cibo reficitur, quia ſentit diſpendium; ſic & animus, quoniam temporalibus affectibus quaſi diſpendium ab intentione Dei patitur, præceptorum cibo reficiatur. *Aug. de ſerm. Dom. in mont. l. 2. c. 7.*

qu'ainsi ceux qui récitent cette priere, mais qui n'ont aucun soin, ni aucun désir de méditer la loi de Dieu, ni de penser à Jesus-Christ, se moquent de Dieu en la disant, & lui insultent ; car il faut joindre à cette priere les moyens ordonnés de Dieu pour obtenir ces graces, & non pas les séparer.

CHAPITRE VII.

Sur la cinquieme demande de l'Oraison Dominicale, Remettez-nous nos dettes, comme nous remettons à ceux qui nous doivent.

D. Quelles sont les dettes que l'on demande à Dieu qu'il nous remette ?

R. Ce sont nos péchés qui nous rendent redevables à sa justice de la punition qu'ils méritent ; c'est pourquoi on exprime ordinairement cette demande en ces termes : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.*

D. Pourquoi appelle-t-on les péchés des dettes ?

R. C'est non seulement à cause des

châtimens qu'ils méritent, mais aussi parce qu'ils ôtent toujours à Dieu quelque chose de ce qui lui est du, puisqu'ils lui ôtent l'obéissance. Ils empêchent donc le payement d'une dette à laquelle nous sommes engagés, & par conséquent ils nous rendent redevables envers Dieu de ce que nous n'avons pas payé.

D. En est-il de même des péchés commis contre le prochain?

R. Tous les péchés commis contre le prochain sont péchés, parce qu'ils sont commis aussi contre Dieu; car comme c'est Dieu par sa justice qui nous oblige à ce que nous devons à notre prochain, c'est aussi Dieu que nous offensons lorsque nous manquons d'y satisfaire. Ainsi l'on doit conclure que ceux qui ne considerent point les péchés, lorsqu'ils ne font tort à personne, & qui s'excusent par cette mauvaise raison, comptent Dieu pour rien: & c'est néanmoins l'ordinaire des gens du monde, dont l'Ecriture exprime parfaitement la disposition par ces paroles, *Dieu n'est point devant leurs yeux* (a).

D. Est-il important de demander à

(a) Non est Deus in conspectu ejus. *Ps.* 10, 5. *Heb.*

Dieu le pardon de ses fautes, lorsqu'elles ne sont pas mortelles?

R. Si les péchés quoique véniels, se multiplient, & que l'on n'ait pas soin de les réparer, ils affoiblissent tellement l'ame, qu'ils la mettent en danger de mourir; ce qui est marqué admirablement dans l'Apocalypse, en ces termes; *J'ai un reproche à vous faire, qui est que vous vous êtes relâché de votre premiere charité. Souvenez-vous donc de l'état d'où vous êtes déchu, faites-en pénitence, & rentrez dans la pratique de vos premieres œuvres: que si vous y manquez, je viendrai bien-tôt à vous, & j'ôterai votre chandelier de son lieu, si vous ne faites pénitence* (a). Ainsi la rémission des péchés même véniels nous étant nécessaire pour nous garantir de cet affoiblissement, il faut conclure qu'elle est nécessaire pour nous conserver la vie. C'est pourquoi saint Augustin compare l'Oraison à un seau avec lequel on vuide un vaisseau qui fait eau, & qui empêche ainsi qu'il ne soit submergé; &

(a) Sed habeo adversum te, quod charitatem tuam primam reliquisti. Memor esto itaque unde excideris, & age pœnitentiam, & prima opera fac; sin autem, venio tibi, & movebo candelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris. *Apoc.* 2, 4, 5.

il dit généralement que nous ſerions réduits à une terrible extrémité ſi Dieu ne nous eût donné le moyen de nous purifier tous les jours (*a*).

D. Demande-t-on à Dieu qu'il nous pardonne toutes ſortes péchés ?

R. On lui demande le pardon de tous les péchés, mais avec une condition ſouſentendue, qui eſt d'employer les moyens qu'il a ordonnés pour l'obtenir. Ainſi il ne faut pas prétendre obtenir la rémiſſion des péchés mortels par la ſeule Oraiſon Dominicale ſans s'adreſſer aux Prêtres pour en obtenir l'abſolution, & ſans en faire une pénitence proportionnée à leur grandeur : & quant aux péchés véniels, quoique cette Oraiſon ſoit, ſelon les Peres de l'Egliſe, particulierement deſtinée à les effacer ; ce n'eſt pas néanmoins en excluant la pratique de l'aumône & des autres bonnes œuvres ordinaires ; car elle n'en obtient pas la remiſſion par la prononciation ſimple des paroles, mais par la diſpoſition avec laquelle on les prononce.

(*a*) In magnas anguſtias contracti fueramus, ſi non nobis daretur quotidiana mundatio ſanctæ orationis. *Aug. ſerm.* 34. *de diverſ.*

D. Quelle eſt cette diſpoſition ?

R. C'eſt un regret (*a*) & un aveu ſincere de la grandeur & de la multitudes des fautes que nous avons commiſes, qui nous doit porter à les réparer par les moyens que nous en avons, & principalement par les œuvres de miſéricorde, dont la premiere eſt de pardonner aux autres les fautes qu'ils ont commiſes contre nous.

D. Tous les péchés véniels ſont-ils effacés par cette Oraiſon ?

R. Non pas abſolument ; car Dieu ne pardonne pas ceux dont on ne ſe repent point, & dont on ne ſe corrige point. C'eſt pourquoi ſaint Auguſtin dit que l'Oraiſon Dominicale eſt pour les péchés quotidiens & légers ; c'eſt-à-dire qu'elle n'eſt pas pour les péchés d'attache & où on demeure volontairement ; c'eſt cette différence de péchés que ſaint Ambroiſe marque par ces paroles ; Gardez-vous de tomber dans les grands péchés, & ne demeurez pas dans ceux qui ſont plus légers (*b*).

(*a*) *Vide Morinum de pœnitentiâ*, p. 354.

(*b*) In graviora non abeas, in levioribus non ſtes. *Lib.* 1, *c.* 7. *de Symbolo ad Catechumenos. Idem ſermone* 114. *de tempore. Vide Greg. Mag. lib.* 1, *ep.* 24, 25, & *alibi paſſim in multis epiſtolis.*

D. L'Oraiſon Dominicale n'eſt donc point proprement pour les péchés mortels ?

R. Elle efface auſſi les péchés mortels, quand on s'en convertit par une pénitence véritable, comme ſaint Auguſtin l'enſeigne (*a*) ; mais c'eſt, comme nous venons de dire, en y joignant les autres remedes proportionnés. Ainſi, cette Oraiſon aide ſeulement, mais elle ne fait pas la principale partie de ce qui eſt néceſſaire pour la guériſon des péchés mortels.

D. Tous les Chrétiens ſont-ils obligés de demander pardon à Dieu de leurs fautes ?

R. Puiſque les Apôtres mêmes ont proteſté par la bouche de ſaint Jean ; que s'ils diſoient qu'ils n'ont point de péché ils ſe ſéduiroient eux-mêmes & que la vérité ne ſeroit point en eux, il s'enſuit qu'aucun Saint n'eſt arrivé en cette vie à la perfection de ne commettre aucun péché véniel, & qu'excepté la ſainte Vierge, dont ſaint Auguſtin & l'Egliſe ne veut point qu'on parle

(*a*) Delet omnino hæc oratio minima & quotidiana peccata : delet & illa à quibus vita fidelium ſcelerate geſta, ſed dum pœnitendo, in melius mutata diſcedit. *Aug. Ench. c. 71. & l. 21 de Civit. c. 27.*

quand il s'agit de péchés, tous les autres ont eu besoin de demander pardon à Dieu.

D. Pourquoi Dieu a-t-il voulu particulierement attacher la rémission de nos péchés, à cette condition de remettre aux autres les fautes qu'ils auroient commises contre nous ?

R. Jesus-Christ a voulu nous faciliter cette action de charité, par la récompense qu'il y joint, & par la comparaison qu'il nous oblige de faire de la grandeur des fautes que nous commettons tous les jours contre Dieu, & de la petitesse de celle que les hommes peuvent commettre contre nous.

D. En quoi les fautes que les hommes commettent contre nous sont-elles si petites ?

R. 1°. En ce qu'on ne nous sauroit rien ôter que nous ne méritions de perdre, & que tout ce que nous souffrons est toujours moindre que ce qu'on pourroit nous faire souffrir avec justice.

2°. En ce que les hommes ne nous sauroient offenser un peu, sans offenser beaucoup Dieu : & ainsi la grandeur de l'offense qu'ils font à Dieu, nous doit ôter le ressentiment de celles qu'ils nous font.

3°. En ce que dans le fond, bien loin que les hommes nous nuisent en nous outrageant, ils nous procureroient au contraire de grands biens pour notre salut, si nous savions bien ménager ces occasions.

D. Qu'est-ce que c'est que de pardonner sincerement aux autres les fautes qu'ils commettent contre nous?

R. C'est pratiquer envers eux plusieurs actions de charité.

1°. C'est renoncer à toute vengeance, soit exterieure, soit interieure, & dans le desir & dans la disposition du cœur.

2°. C'est rentrer dans le même degré interieur de charité que nous avions pour eux avant qu'ils nous eussent offensés; car si notre charité demeure plus foible & moins agissante envers eux, c'est une marque qu'il reste en nous quelque chose du ressentiment de l'offense qu'ils nous ont faite.

3°. C'est reprendre à leur égard la même application que nous avions ou que nous devions avoir à les servir, si nous sommes également en état de le faire. Il ne suffit donc pas de ne leur faire point de mal, il faut aussi leur faire du bien autant qu'on le peut, & c'est ce qu'em-

porte cette imitation de Dieu qui en eſt le modele. Ce ne ſeroit pas les traiter comme nous voulons que Dieu nous traite, que de ſe contenter de ne leur pas nuire.

D. Mais ſi l'on reſſent encore quelque aigreur dans ſon cœur à leur égard ; ſi l'on eſt troublé quand on leur parle & quand on penſe à eux ; ſi l'on ſent un ſecret plaiſir du mal qui leur arrive ; ſi l'on fait ce que l'on ſe croit obligé de faire pour eux avec moins de joie & d'inclination, ſont-ce des ſignes certains qu'on ne leur a pas pardonné ?

R. Non pas tout-à-fait ; car le pardon des offenſes eſt une action de la volonté ſupérieure : or la volonté ſupérieure de pardonner les offenſes reçues, peut être combattue par des impreſſions contraires de concupiſcence, qui agiſſent vivement ſur l'imagination & qui y cauſent des ſentimens d'aigreur & des troubles à la préſence des perſonnes à l'égard deſquelles elle n'eſt pas tout-à-fait guérie, ce qui rallentit les actions même de la volonté : mais ſi toutes ces mauvaiſes diſpoſitions ne concluent pas aſſurément que la charité n'eſt pas dans le cœur, elles marquent au moins

qu'elle y est fort attaquée, qu'elle y est en grand danger, & que ce cœur est bien malade. Ainsi ceux qui ressentent ces mouvemens doivent travailler à se fortifier dans la charité, en protestant à Dieu qu'ils pardonnent aux autres les injures qu'ils en ont reçues; ils doivent sans cesse lui demander la grace qu'il leur fasse faire ce pardon avec plénitude, & qu'il retranche de leur cœur tout ce qui s'y oppose.

D. Que s'ensuit-il de ce combat de la cupidité contre la charité à l'égard du pardon des offenses?

R. Il s'ensuit qu'il ne suffit pas d'avoir pardonné une fois les offenses qu'on a reçues; mais qu'il les faut pardonner continuellement, & empêcher que la malignité du cœur ne les rétablisse insensiblement dans notre imagination, & ne porte de nouveau le cœur à une aversion volontaire contre ceux dont on s'est cru offensé : ce qui fait voir que ce n'est pas peu de chose que de blesser la charité par quelque offense faite au prochain ; car outre le mal qu'on lui fait, s'il en conçoit quelque sentiment d'aversion & quelque desir de vengeance, on lui cause une tenta-

tion continuelle, après même qu'il a pardonné, par le ſouvenir de l'injure, qui ne s'effaçant pas entierement de la mémoire, peut à tout moment renouveller la même plaie. C'eſt pour remedier à cette plaie ſi contraire à la charité, que Jeſus-Chriſt nous a obligés à réiterer le pardon des offenſes toutes les fois que nous lui demandons la remiſſion de nos péchés en récitant l'Oraiſon Dominicale.

D. Quelles ſont les diſpoſitions contraires à cette demande & qui en détruiſent l'effet ?

R. 1°. C'eſt de n'avoir aucune douleur de ſes péchés ni aucun deſir de s'en corriger.

2°. De conſerver quelque aigreur volontaire contre le prochain à cauſe de l'offenſe qu'on en a reçue.

3°. De s'entretenir & de ſe laiſſer aller volontairement à des deſirs de vengeance, & de ſe réjouir du mal qui arrive à ceux dont nous avons reçu quelque offenſe.

D. Quelles ſont les inſtructions renfermées dans cette demande ?

R. On les peut facilement recueillir de ce qui a été dit. 1°. Cette demande

nous apprend la néceſſité abſolue de ſe reconnoître coupable d'une infinité de péchés au moins veniels.

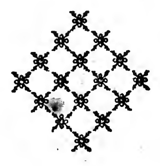
2°. Elle comprend la néceſſité de pardonner continuellement aux autres les fautes qu'ils ont faites contre nous.

3°. Elle nous apprend l'extrême préjudice que nous cauſent les ſentimens volontaires d'aigreur & d'averſion contre le prochain, puiſqu'ils nous ferment la miſéricorde de Dieu, & qu'ils rendent nos fautes irrémiſſibles pendant qu'ils ſubſiſtent.

4°. Elle nous fait voir qu'il eſt à craindre que nous n'irritions Dieu au lieu de l'appaiſer, ſi nous ne pardonnons que de bouche à ceux qui nous ont offenſés, & ſi nous nourriſſons volontairement quelque ſecrette averſion contr'eux; car en diſant, *Seigneur, pardonnez-nous, comme nous pardonnons*, c'eſt dire en effet à Dieu, Seigneur, ne nous pardonnez pas, puiſque nous ne pardonnons pas aux autres. Outre cela, en diſant à Dieu, Pardonnez-nous nos péchés, nous demandons à Dieu qu'il les pardonne à ceux qui nous ont offenſés, puiſque nous prions pour eux comme pour nous. Or qu'y a-t-il de plus ab-

ſurde que de demander à Dieu qu'il leur pardonne ſi nous ne leur pardonnons pas ſincerement nous-mêmes? C'eſt pourquoi le Sage repreſente fortement le déreglement de cette conduite. *Un homme, dit-il, retient ſa colere contre un autre homme, & il a la hardieſſe de demander à Dieu le remede de ſes maux: il n'a point de miſéricorde pour un autre homme ſemblable à lui, & il demande à Dieu qu'il lui pardonne ſes péchés: lui qui n'eſt que chair garde ſa colere, & il demande miſéricorde à Dieu. Qui lui pourra obtenir le pardon de ſon péché? (a).*

(a) Homo homini reſervat iram, & à Deo quærit medelam. In hominem ſimilem ſibi non habet miſericordiam, & de peccatis ſuis deprecatur. Ipſe cum caro ſit, reſervat iram, & propitiationem poſcit à Deo; quis exorabit pro delictis illius. *Eccli.* 28, 3, 4, 5.



CHAPITRE VIII.

Sur la ſixieme demande de l'Oraiſon Dominicale , Ne nous laiſſez pas entrer en tentation.

D. QUel eſt le ſens de cette demande ?

R. Il y a eu des Peres qui ont cru que l'on demandoit à Dieu par-là qu'il nous préſervât des tentations en les éloignant de nous ; & en effet Dieu nous commande bien de ſouffrir les tentations, mais non pas de les aimer. Il eſt toujours bon de les éviter par la connoiſſance de notre foibleſſe, & il n'eſt pas beſoin, ſelon les mêmes Peres, de s'y expoſer.

On peut donc demander à Dieu ce moyen d'éviter le péché, pourvu qu'on le faſſe avec ſoumiſſion, & qu'on accepte les autres voies que Dieu peut choiſir pour nous perfectionner, entre leſquelles la tentation peut avoir lieu, puiſqu'étant ſoufferte comme il faut, elle nous apporte de très grands biens.

D. Quels biens peut apporter la tentation ?

R. Elle

R. Elle découvre à l'homme combien son ame est aisée à ébranler, combien l'édifice des vertus qu'il pensoit avoir élevé, a peu de soutien & de fermeté s'il n'est soutenu par la grace. Elle l'oblige de recourir à Dieu avec humilité, en lui disant avec saint Pierre, *Seigneur, sauvez-nous, car nous périssons* (*a*).

La tentation anime quelquefois l'homme & le fortifie, en lui montrant qu'avec le secours de Dieu on peut surmonter les tentations.

Sans la tentation, les vices croîtroient : car c'est en résistant aux tentations qu'on les réprime.

Les vertus ne seroient point augmentées ; car c'est le moyen ordinaire que Dieu choisit pour les faire croître. Nous serions privés du bonheur de la souf-

(*a*) Domine, salva nos perimus. *Matth.* 8, 25.

Quando autem rogamus ne in tentationem veniamus, admonemur infirmitatis & imbecillitatis nostræ, dum sic rogamus, ne quis se insolenter extollat, ne quis superbè & arroganter aliquid assumat, ne quis aut confessionis aut passionis suæ gloriam suam ducat. *Cypr. de orat. Dom.*

Hic jam nostræ nos profecto humilitatis admonuit, ut scilicet reprimeret indomitæ mentis tumorem. Docet enim nos, non quidem recusare certamina, nec tamen in ea audacius insilire ; hoc enim modo, & nostra incipit clarior esse victoria, & diaboli infelicior pugna videbitur. *Chrys. homil.* 20 *in Matth.*

france, qui doit être néanmoins notre joie, selon saint Jacques : *Mes freres*, dit cet Apôtre, *faites votre joie des diverses afflictions qui vous arrivent, & soyez persuadés que l'épreuve de votre foi, c'est-à-dire, votre persévérance, produit la patience.*

D. Le sens que les Peres donnent le plus ordinairement à cette demande, est-ce que nous prions Dieu par-là de nous exempter des tentations ?

R. Non ; ils enseignent communément que nous demandons par-là, non l'exemption des tentations, mais de ne pas succomber aux tentations : car c'est le sens du mot *entrer*. On dit qu'on *entre* dans une pensée quand on l'approuve, qu'on *entre* dans la vérité quand on la reçoit : ainsi *entrer* dans la tentation, c'est y succomber & y consentir.

D. Comment est-ce que l'homme succombe aux tentations ?

R. Il y succombe, dit saint Augustin (*a*), en y consentant, si ce sont des tentations qui l'attirent ; en y cédant, si ce sont des tentations qui le

(*a*) Aliud est autem induci in tentationem, aliud tentari .... inducimur enim, si tales acciderint, quas ferre non possumus. *Aug. de serm. Dom. in mont. l.* 2. *c.* 9, *n.* 30 & 34.

poussent au mal par la terreur; mais soit qu'il y cede, soit qu'il y consente, ce n'est que par sa volonté & par sa propre malice.

D. L'homme ne pourroit-il pas résister, s'il le vouloit?

R. Il le pourroit sans doute; mais sa maladie consiste à ne le vouloir pas, parce qu'il aime les créatures & les objets que sa concupiscence lui représente.

D. Comment Dieu nous empêche-t-il de succomber aux tentations?

R. C'est, ou en les éloignant de nous pour épargner notre foiblesse, ou en nous donnant un amour pour le bien plus fort que la passion qui nous attire au péché.

D. On a donc besoin de la grace & de l'amour de Dieu pour vaincre toutes les tentations?

R. Cela est défini par les Conciles, & ne se peut nier sans erreur. Il est nécessaire, dit le Pape Innocent, que comme nous sommes victorieux quand Dieu nous assiste, nous soyons vaincus quand il ne nous assiste pas (*a*): & ail-

(*a*) Necesse est ut quo auxiliante vincimus, eo non auxiliante vincamur. *Epist. ad Concil. Cath. Milev.*

leurs, Il eſt néceſſaire que celui qui eſt privé de la grace divine, tombe dans les pieges du Diable (*a*). S'il y avoit quelque tentation que l'on pût ſurmonter ſans la grace, on ne ſeroit pas obligé de prier toujours. Or on y eſt obligé ſelon les ſaintes Ecritures, parce qu'on eſt toujours en danger de ſuccomber aux tentations. *Mes yeux*, dit le Pſalmiſte, *ſont toujours tournés vers le Seigneur, parce que c'eſt lui qui garantira mes pieds des pieges* (*b*).

D. Pourquoi Dieu ne donne-t-il pas à tous les hommes cet amour plus fort que la tentation ?

R. Tous les hommes, & même les plus juſtes méritent par les péchés véniels qu'ils commettent tous les jours, que Dieu ne leur donne pas ces graces fortes & ſpéciales par leſquelles on ſurmonte les tentations; mais Dieu, par une bonté particuliere, ne laiſſe pas de les donner à pluſieurs qui ne les méritent pas plus que les autres, & il les donne ordinairement à ceux qui reconnoiſſant leur foibleſſe, les lui deman-

(*a*) *Vide Concil. Arauſ. 2. c. 22. Aug. de natur. & grat. c. 67. de ſpir. & lit. c. 15.*

(*b*) Oculi mei ſemper ad Dominum, quoniam ipſe evellet de laqueo pedes meos. *Pſ.* 24, 15.

dent avec soumission & avec humilité.

D. Quels sont les péchés qui font ordinairement que Dieu ne nous assiste pas de ses graces spéciales ?

R. C'est principalement l'oisiveté, la négligence à prier, & l'orgueil; car l'oisiveté donne l'entrée au Diable, la négligence à prier ne le repousse pas en obtenant le secours de Dieu, & l'orgueil éloigne ce secours, & porte Dieu à nous abandonner à nous-mêmes; ce qui suffit pour nous perdre.

D. Peut-on être exempt en cette vie de toutes sortes de tentations ?

R. Non; car sans parler de celles du Diable qui ne meurt jamais, sans parler du monde qui nous attire toujours par les objets qu'il nous présente, la concupiscence ne cesse point de nous faire une guerre continuelle, & de combattre en nous l'Esprit de Dieu. Ainsi ceux qui ne sentent point les tentations, doivent craindre que ce repos dont ils jouissent, ne vienne de ce que l'esprit ne combat point la chair, & qu'il la laisse regner en paix.

D. Avec quelle disposition faut-il faire à Dieu cette demande, *qu'il ne nous laisse point succomber en tentation ?*

R. Avec une forte & ferme persuasion, que si Dieu ne nous assistoit, nous serions incapables par nous-mêmes de résister aux tentations ; que nous pouvons tout avec son secours, & que nous ne pouvons rien sans son secours.

D. D'où vient que plusieurs personnes n'obtiennent pas de Dieu ce qu'ils demandent par cette priere ?

R. Plusieurs ne demandent point sincérement à Dieu de ne point succomber aux tentations, parce que leur volonté les aime & met son plaisir à y succomber : d'autres ne sont point intérieurement persuadés de leur impuissance, & au même temps qu'ils font à Dieu cette priere, ils ont dans le cœur une présomption secrette de leurs propres forces : d'autres se contentent de l'avoir demandé une fois, & ne continuent pas à le demander : d'autres se contentent de prier, & n'y joignent pas le travail & la fuite des occasions.

D. Quelles instructions devons-nous tirer de cette demande ?

R. 1°. Elle nous apprend que la grace nous est absolument nécessaire pour surmonter les tentations ; car l'on ne demande à Dieu que ce qu'on ne sauroit faire sans son secours.

2°. Que cette grace nous eſt néceſſaire pour toutes ſortes de tentations : car on ne demande pas à Dieu ſon ſecours pour certaines tentations, mais généralement pour toutes les tentations; ce qui fait voir, comme dit le Pape Zozime, qu'il n'y a point de temps où nous n'ayons beſoin du ſecours de Dieu (*a*). Quelles ſont, dit ſaint Chryſoſtôme (*b*), les tentations que nous ne pouvons ſurmonter ſans la grace ? Ce ſont toutes les tentations ; car la puiſſance de les ſurmonter vient de Dieu.

3°. Cette demande conclut, que la grace que nous demandons à Dieu, ne nous donne pas ſeulement le pouvoir de ſurmonter les tentations, mais de les ſurmonter en effet. Car nous demandons à Dieu la victoire des tentations, & non le ſimple pouvoir de les vaincre ; & nous ne nous croyons exaucés, que quand nous les ſurmontons en effet.

4°. Cette demande nous fait voir qu'il n'eſt pas permis de s'expoſer aux tentations que l'on peut éviter ; car puiſque nous n'avons pas la force d'y

(*a*) Quod ergo tempus intervenit, quo ejus non egeamus auxilio ? *Zozimi ad omnes Epiſcopos.*
(*b*) *Chryſoſt. in* 10, *c.* 1 *ad Corinth.*

résister par nous-mêmes, c'est une témérité visible de s'y exposer; & nous ne le pouvons faire, ou sans présomption, si nous croyons avoir cette force par nous-mêmes, ou sans tenter Dieu; si nous négligeons les moyens humains qu'il nous donne de ne pas succomber aux tentations, en les évitant.

D. Pourquoi ajoutez-vous, Quand on les peut éviter ?

R. C'est que souvent on ne sauroit éviter certaines tentations, qu'en s'engageant à d'autres plus dangereuses. Il y en a, par exemple, à qui l'on ne peut conseiller de quitter entiérement la conversation du monde ; parce que la solitude est encore pour eux plus dangereuse, & une plus grande tentation ; & dans ces rencontres la prudence chrétienne veut que l'on souffre les moindres, & que l'on évite les plus dangereuses par rapport à notre disposition.

D. Ne peut-on jamais entreprendre certaines œuvres de charité qui produisent des tentations ?

R. On le peut, ou quand il y a nécessité, ou quand on a une juste confiance du secours de Dieu pour surmonter ces tentations.

D. Comment peut-on avoir cette confiance du ſecours de Dieu, puiſqu'il dépend toujours de lui de nous le refuſer ?

R. Encore que Dieu ſoit toujours le maître de ſes graces, néanmoins quand il en a ſouvent aſſiſté quelqu'un pour une certaine œuvre, & pour ſurmonter une certaine tentation, cela lui peut donner ſujet d'avoir plus de confiance, qu'il l'en aſſiſtera encore; au lieu que ceux qui n'ont jamais éprouvé cette aſſiſtance, ne doivent s'engager qu'avec beaucoup de circonſpection : c'eſt ce qui fait qu'il y a des œuvres qui peuvent être entrepriſes ſans témérité par les uns, & ne le peuvent être par les autres. Ce n'eſt pas que les uns & les autres n'aient beſoin de demander la même grace avec la même humilité: mais l'expérience de cette grace eſt une marque pour ceux qui l'ont, que Dieu les appelle à la pratique de cette bonne œuvre; & le défaut de cette expérience donne un ſujet légitime aux autres de douter s'ils y ſont appellés. Ainſi il y a des perſonnes qui peuvent ſe porter plus librement que d'autres à la converſation & à la conduite ſpirituelle des

femmes, quoique personne ne s'y doive engager sans utilité & sans quelque espece de nécessité. C'est ce qui allie la différente conduite qu'on remarque dans les Saints à l'égard de certains états dangereux ; les uns s'y sont portés, les autres les ont fuis : les uns les ont desirés, les autres ont demandé à Dieu d'en être préservés, selon que Dieu les remplissoit, ou de la confiance en sa grace, ou de la vue de leur propre foiblesse, & selon qu'ils avoient plus ou moins éprouvé le secours de Dieu en de semblables occasions.

Il est vrai néanmoins que la conduite qui consiste à éviter les tentations, & principalement celles qui sont dangereuses & qui ont besoin de grandes forces pour y résister, est la moins suspecte & la plus ordinaire. C'est pourquoi l'on voit que la plupart des Saints ont évité les grands biens, les grandes affaires, les grandes afflictions & les grands dangers, non par mollesse, ni par lâcheté, mais par le sentiment de leur infirmité & de leur foiblesse. Ils desiroient souffrir pour Dieu, & ils fuyoient néanmoins les persécutions. Ils desiroient travailler pour le salut du pro-

chain, & néanmoins ils s'éloignoient des ministeres qui y obligent. C'est par cet esprit que les premiers Chrétiens supplioient Dieu de retarder la venue de l'Antechrist qu'ils croyoient proche; parce que l'Evangile leur apprenoit qu'il abattroit les plus fermes. Salomon demandoit à Dieu par le même mouvement, qu'il ne lui envoyât, ni les richesses, ni la pauvreté, l'un & l'autre étant un état dangereux. Enfin, c'est par le même motif que les grands Saints se sont éloignés des charges & des dignités de l'Eglise, dans la crainte de n'avoir pas les qualités nécessaires pour les remplir dignement. Ils ont même tremblé lorsqu'ils y étoient appellés le plus légitimement, par l'appréhension qu'ils ont eue que Dieu ne voulût punir leur orgueil secret & leur cupidité intérieure, en permettant qu'ils y fussent élevés, comme Judas le fut à l'Apostolat, Nicolas à la dignité de Diacre par les Apôtres mêmes & par toute l'Eglise.



CHAPITRE IX.

Sur la derniere demande de l'Oraiſon Dominicale, Délivrez-nous du mal.

D. DE quoi demande-t-on à Dieu qu'il nous délivre, en lui diſant dans l'Oraiſon Dominicale, *Délivrez-nous du mal ?*

R. Les Peres Grecs ont cru qu'on demandoit à Dieu d'être délivré du malin Eſprit, c'eſt-à-dire, de ſes pieges & de ſes ſuggeſtions en cette vie, & de la damnation en l'autre.

Les Peres Latins croient que l'on demande à Dieu la délivrance de tous les maux du corps & de l'eſprit, intérieurs, extérieurs, paſſés, préſens & futurs, comme parle l'Egliſe dans le Canon de la Meſſe, où il eſt dit en termes poſitifs; *Délivrez-nous, Seigneur, de tous les maux paſſés, préſens & à venir* (*a*); ſur quoi il faut remarquer que tous les maux paſſés, préſens & à venir, dont l'Egliſe militante demande la délivrance, ſe peuvent réduire à

(*a*) Libera nos, quæſumus, Domine, ab omnibus malis præteritis, præſentibus & futuris.

deux points ; le péché qui eſt le véritable mal, & la perſécution de l'Egliſe qui eſt la ſource d'une infinité de péchés, & dans ceux qui la cauſent, & ſouvent même dans ceux qui la ſouffrent ; la grace de ſouffrir & de perſévérer dans la ſouffrance pour la foi, la vérité & la juſtice étant donnée à peu de perſonnes.

On peut encore entendre ces mots *tous les maux paſſés, préſens & à venir*, des péchés paſſés dont nous ſommes redevables à la juſtice de Dieu, de la concupiſcence toujours préſente qui nous ſollicite au péché, & des tentations & des occaſions futures du péché, où nous pouvons tomber, ou bien du péché préſent dont la ſource eſt ſouvent dans les péchés paſſés, & dont les effets s'étendent quelquefois dans tout le reſte de la vie.

D. Eſt-il permis de ſouhaiter & de demander d'être délivré de tous les maux de cette vie ?

R. Comme il eſt permis de deſirer & de demander d'être heureux, il eſt permis de ſouhaiter & de demander la délivrance de toutes ſortes de maux. Car tout mal partage l'ame, & l'empêche

de ſe porter à Dieu avec toute ſon activité. Tout mal vient du péché ; tout mal eſt contraire à l'inſtitution premiere de la nature. Mais comme nous ne devons, ni eſpérer, ni demander la béatitude pour cette vie-ci, mais ſeulement pour l'autre, nous ne pouvons demander pour cette vie une entiere exemption de maux ; car ce ſeroit renverſer l'ordre de Dieu, qui a aſſigné les ſouffrances à cette vie, & qui en a fait un moyen pour arriver à la félicité de l'autre. Outre qu'il eſt injuſte que péchant en cette vie, nous voulions y être exempts de châtiment & de maux.

D. Comment pouvons-nous donc faire cette priere à Dieu pour le temps de cette vie ?

R. Nous la pouvons faire, en lui demandant qu'il nous délivre des maux qui ſurpaſſent nos forces, & qui ſont capables de renverſer notre patience ; car ils ne ſont proprement maux qu'à cet égard. Les maux que nous ſouffrons avec patience, ſont plutôt des biens que des maux, puiſqu'ils operent notre ſalut. Il n'y a de vrais maux que ceux qui nous portent au péché, & qui nous y engagent, & ce ſont ceux-là dont on

doit demander à Dieu d'être délivrés.

D. Quels font les principaux de ces maux ?

R. Ce font l'ignorance, la concupiscence, la mort du corps, & celle de l'ame.

D. Qu'entendez-vous par cette ignorance dont nous demandons d'être délivrés ?

R. Ce n'eft pas toute forte d'ignorance ; parce que toute forte de connoiffance n'eft pas le bien de l'homme dans cette vie. Il y a même bien des chofes qu'il eft beaucoup meilleur d'ignorer, parce qu'elles fervent fouvent de tentations en fourniffant des images & des objets trompeurs à la volonté : mais l'ignorance dont nous devons fouhaiter d'être délivrés, eft l'ignorance du bien & du mal, & l'ignorance de la vraie juftice, qui fait qu'on ne voit pas fes chutes ; & c'eft cette ignorance qu'on appelle aveuglement de cœur, *cæcitas cordis*, qui a fa fource dans la cupidité ou la mauvaife volonté, & qui cefferoit fi notre volonté devenoit bonne.

Cette ignorance de la juftice entraîne fouvent avec elle l'ignorance des Myfteres de Jefus-Chrift, quoiqu'elle n'en

ſoit pas une cauſe néceſſaire ; car Dieu qui ſeroit prêt de lui-même à faire connoître les ſaints Myſteres de la foi qui ſont néceſſaires au ſalut, n'en refuſe la connoiſſance à certains hommes, qu'à cauſe des crimes qu'ils commettent contre la loi naturelle, par cette premiere ignorance qui naît immédiatement de la corruption du cœur & de l'amour des créatures.

D. La concupiſcence que vous dites être le ſecond objet de cette demande, ne pouvant jamais être entiérement détruite dans cette vie, comment demande-t-on à Dieu d'en être délivré ?

R. Quoiqu'on n'en eſpere pas une entiere délivrance en cette vie, on ne laiſſe pas de la demander à Dieu, parce qu'il dépend de lui de commencer à la détruire, & de la diminuer dès cette vie même par la grace, pour l'anéantir entiérement par la lumiere de la gloire dans l'autre; outre que l'entier anéantiſſement de l'ignorance qui ſera cauſé par la gloire, la préſence & la parfaite connoiſſance de Dieu dans l'autre vie, ne ſera qu'une ſuite & la récompenſe des prieres de celle-ci.

D. Que s'enſuit-il delà ?

R. Que nous ne devons jamais aimer la concupiſcence, ni ſes effets ; & que comme elle ne vient point de Dieu, mais du péché, nous devons travailler ſans ceſſe à la détruire autant que nous le pourrons. Nous devons la mortifier ſans ceſſe, être toujours aux mains avec elle, & ne nous laſſer jamais juſqu'à la mort de la combattre.

D. Comment peut-on demander d'être délivré de la mort du corps, puiſque la charité parfaite la doit au contraire deſirer, & que ſaint Paul diſoit lui-même qu'il deſiroit d'être dégagés des liens du corps (*a*) ?

R. On peut conſidérer la mort en deux manieres différentes.

1°. Comme la ceſſation du péché, l'entrée en l'autre vie, & le moyen de nous unir plus parfaitement à Jeſus-Chriſt.

2°. La mort eſt une grande tentation, ou plutôt la plus grande des tentations, & l'ennemi le plus redoutable & le plus difficile à vaincre. C'eſt en cette maniere que la mort eſt proprement notre ennemi, qui eſt le nom que l'Apôtre lui donne ; parce qu'elle eſt l'en-

(*a*) Deſiderium habens diſſolvi. *Philip.* 1, 23.

nemi le plus formidable à l'infirmité de l'homme, & le plus capable d'ébranler sa volonté & de la détourner de Dieu. Or par la mort ainsi considérée, il faut entendre tout ce qui prépare, tout ce qui porte à la mort, & tout ce qui nous en menace. C'est ce qu'un Païen appelloit la pompe & l'appareil de la mort, c'est-à-dire, la pauvreté, les maladies, les naufrages, les meurtres & les tourmens qui effraient la nature foible; c'est ce qui engage ceux qui craignent Dieu, de lui demander qu'il nous délivre de ces maux, non en nous faisant éviter la mort, mais en nous fortifiant contre ses attaques.

On doit aussi entendre par ce mal dont nous demandons à être délivrés, la mort de l'ame qui est le plus terrible des maux. L'homme dans cette vie a une double pente à cette double mort: l'ignorance, la concupiscence, & la terreur de la mort du corps, le conduisent & le poussent sans cesse dans cet abyme; & c'est par le sentiment de cette pente que les justes mêmes s'écrient avec Job; *Pardonnez-moi, Seigneur; parce que ma vie n'est rien* (*a*); avec

(*a*) Parce mihi, nihil enim sunt dies mei. *Job.* 7, 16.

David, *Qui est l'homme dont la vie subsistera, qui évitera la mort, & qui délivrera son ame de l'enfer (a)?*

D. Quelles instructions peut-on tirer de cette demande ?

R. On peut tirer celles-ci.

1°. Que ceux qui veulent vivre selon les sens & les passions, ne peuvent dire sans mensonge cette priere, *Délivrez-nous du mal*; puisqu'ils ne souhaitent point la vraie lumiere qui nous délivre de l'ignorance, ni la charité qui nous délivre de la concupiscence, & enfin qu'ils ne craignent point la mort de leur ame. Ils sont de ceux dont le Sage dit qu'ils ont cru que la mort est leur amie, *Æstimantes illam amicam*; puisqu'ils mettent leur bonheur à vivre selon la concupiscence qui ne conduit qu'à la mort. *Quand la concupiscence a conçu*, dit l'Apôtre saint Jacques, *elle enfante le péché, & le péché étant accompli, engendre la mort (b)*.

2°. Que l'emploi des hommes dans cette vie doit être de travailler sans cesse

(a) Quis est homo qui vivet & non videbit mortem; eruet animam suam de manu inferi? *Ps.* 88, 49.

(b) Concupiscentia cùm conceperit, parit peccatum; peccatum autem cùm consummatum fuerit, generat mortem. *Jac.* 1, 15.

à dégager l'ame de la concupiſcence, qui produit l'ignorance, & attire la mort de l'ame; mais que dans ce combat & cette guerre continuelle, tous les efforts des hommes ſont inutiles & impuiſſans ſans le ſecours & la grace de Dieu.

3°. Que ce mal dont nous devons ſouhaiter d'être délivrés, ne pouvant être détruit abſolument en cette vie, nous devons aſpirer & tendre par nos ſouhaits à cette autre vie où nous en ſerons parfaitement délivrés.

4°. Que c'eſt un effroyable orgueil, & une inſenſibilité monſtrueuſe, qu'étant preſſés par la concupiſcence, l'ignorance & la mort, qui ſont trois ennemis qui nous tiennent, pour ainſi dire, ſans ceſſe le pied ſur la gorge, nous oſions nous révolter contre Dieu, qui ſeul nous en peut délivrer, & que nous puiſſions nous occuper des choſes du monde. En effet, que diroit-on d'une perſonne qui ne ſongeroit qu'à ſe divertir, lorſqu'il n'eſt pas ſeulement près d'être attaqué, mais qu'il eſt actuellement aux priſes avec un ennemi redoutable? Que ne penſeroit-on point d'un homme qui dans cet état, ſeroit

assez fou pour outrager celui dont il attendroit tout son secours? C'est néanmoins ce que les hommes font tous les jours.

D. Qu'est-ce que les trois dernieres demandes de l'Oraison Dominicale ont de commun & de différent?

R. Elles conviennent, en ce qu'elles sont toutes trois contre la concupiscence; mais elles sont différentes, en ce que dans la premiere, on demande à Dieu qu'il détruise les effets passés de la concupiscence, qui sont les péchés (*a*): dans la seconde on demande à Dieu qu'il nous garantisse de ses effets futurs, qui sont les tentations qu'elle pourroit exciter en nous, & les péchés où elle nous pourroit engager (*b*): & dans la derniere on lui demande (*c*) qu'il nous délivre de la concupiscence même, & de tous ses efforts, en l'affoiblissant en cette vie & la détruisant entiérement en l'autre; & c'est dans cet esprit que l'Eglise dans le Canon de la Messe fait dire au Prêtre après

(*a*) *Remettez-nous nos péchés*, &c.
(*b*) *Ne nous mettez point à l'épreuve de la tentation.*
(*c*) *Délivrez-nous du mal.*

l'Oraiſon Dominicale ces paroles : Délivrez-nous, Seigneur, de tous les maux paſſés, préſens & à venir, ces paroles n'étant qu'une répétition, ou, pour mieux dire, un abrégé de ce qui eſt renfermé dans les trois dernieres demandes.





TROISIEME INSTRUCTION.

De la Salutation Angélique.

CHAPITRE PREMIER.

De la Salutation Angélique en général.

Du devoir des Chrétiens de s'en instruire.

D. LEs Chrétiens sont-ils obligés de savoir la Salutation Angélique ?

R. Il y a des choses qui ne sont commandées par aucuns préceptes exprès, & qui ne se peuvent néanmoins obmettre sans une négligence qui marque une très-mauvaise disposition : l'ignorance de la Salutation Angélique est de ce genre. L'Eglise la joint à l'Oraison Dominicale, en commençant & en finissant son Office : elle commande aux Pasteurs d'en instruire les fideles, & de leur apprendre à recourir à l'intercession de la sainte Vierge. Par quel esprit

pourroit-on donc se dispenser d'imiter l'Eglise ? ne seroit-ce pas rendre ses soins & ses desirs inutiles dans une chose si facile, & ne peut-on pas dire véritablement qu'une pareille négligence ne peut venir que d'une indifférence pour la Religion & pour le salut, qui est une disposition très-criminelle ?

D. Pourquoi l'Eglise fait-elle tant d'état de cette priere, & pourquoi l'a-t-elle jointe dans l'Office à l'Oraison Dominicale ?

R. Pour plusieurs raisons.

1°. Pour réparer les outrages que les Hérétiques ont faits à la sainte Vierge, dont ils ont particuliérement attaqué le culte.

2°. L'Eglise, après s'être adressée à toute la sainte Trinité par l'Oraison Dominicale, en empruntant les paroles de Jesus-Christ, emprunte celles que l'Ange & sainte Elisabeth ont adressées à la sainte Vierge, pour implorer son intercession auprès de son Fils. Elle s'adresse à elle comme au principal membre de l'Eglise, & comme à celle qui est le plus en état de la représenter auprès de son Fils, & de parler pour elle

elle par un titre particulier, puisque, selon saint Augustin, la sainte Vierge a coopéré par sa charité à la naissance de tous les membres de l'Eglise (a).

3°. L'Eglise en joignant la Salutation Angélique à l'Oraison Dominicale, nous apprend l'union toute singuliere que Jesus-Christ a avec la sainte Vierge, & la communication abondante qu'il lui fait de ses graces & de son pouvoir, beaucoup au-dessus de celle qu'il fait aux autres Saints. Elle veut nous donner par-là l'exemple de la distinguer extrêmement des autres Saints; car elle célebre les fêtes des Saints à certains jours de l'année; mais par la récitation qu'elle fait tous les jours de cette priere, elle fait en quelque sorte la fête de la Vierge tout le long de l'année, & elle excite les fideles à prendre tous les jours la sainte Vierge pour leur protectrice particuliere.

4°. Si on a raison de s'adresser à la sainte Vierge dans toutes sortes de besoins, on en a une particuliere de lui demander son assistance au commencement de la priere; car elle a possédé l'esprit de la priere avec une éminence

(a) De sancta Virginit.

incomparable. Sa vie n'a été qu'une adoration continuelle de Dieu, & elle continue ce même exercice dans le ciel. Il est donc bien raisonnable, quand il s'agit de louer & d'honorer Dieu, de se joindre à la principale adoratrice de Dieu entre les pures créatures, & de suppléer par l'excellence de ses adorations à la foiblesse des nôtres.

5°. La priere que l'Eglise adresse à la sainte Vierge, & qu'elle veut que tous les Chrétiens apprennent avec soin, remet dans l'esprit des Fideles le Mystere de l'Incarnation, qui est le fondement de toute l'œuvre de la Rédemption des hommes. Cette priere est composée des paroles que l'Ange dit à la sainte Vierge en lui annonçant ce divin Mystere, & de celles dont sainte Elisabeth se servit pour l'en congratuler; & ainsi elle comprend en peu de paroles tout l'ouvrage de Dieu, qui étoit renfermé dans ce Mystere comme dans son principe, & la part que la sainte Vierge a eue à ce grand ouvrage; ce qui oblige tous les Chrétiens à une dévotion toute particuliere envers elle.

D. Récitez la Salutation Angélique.

R. Je vous salue, Marie, pleine de grace, le Seigneur est avec vous (a).

Vous êtes bénie par-dessus toutes les femmes, & Jesus le fruit de vos entrailles est béni (b).

Sainte Marie, Mere de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant & à l'heure de notre mort (c).

Le commencement de cette priere est composé, ainsi que nous venons de dire, des paroles par lesquelles l'Ange annonça à la sainte Vierge le mystere de l'Incarnation.

La suite contient ce que sainte Elisabeth lui dit lorsqu'elle la congratula des grands Mysteres que Dieu opéroit en elle, des graces dont il la combloit, & par lesquelles il l'élevoit si fort au-dessus des autres femmes.

La troisieme & derniere partie a été ajoutée par l'Eglise, pour représenter à la sainte Vierge nos miseres & le besoin que nous avons de son intercession, & pour la prier d'attirer sur nous les graces qui nous sont nécessaires pen-

(a) Ave, Maria, gratiâ plena, Dominus tecum.
(b) Benedicta tu in mulieribus, & benedictus fructus ventris tui Jesus.
(c) Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc & in hora mortis nostræ.

dant le cours de notre vie, & principalement à l'heure de notre mort.

D. Que veut dire le mot *Ave?*

R. Ce mot n'eſt pas ſeulement une ſimple ſalutation; c'eſt encore un ſouhait de joie, & l'Egliſe témoigne par-là qu'elle prend part à la joie que la Vierge a reſſentie au moment de l'Incarnation, & qu'elle fit paroître depuis par les paroles dont elle ſe ſervit dans ſon Cantique, en diſant, *Et mon eſprit a été comblé de joie en Dieu mon Sauveur* (*a*).

CHAPITRE II.

Sur ces paroles, Gratiâ plena, *Pleine de grace.*

Comment on ſe peut former une idée véritable & ſolide de la plénitude de la grace de la ſainte Vierge.

D. QUelles preuves a-t-on de la plénitude de la grace de la ſainte Vierge?

R. Il n'en faut point d'autres preuves

(*a*) Et exultavit ſpiritus meus in Deo ſalutari meo. *Luc*, 1, 46.

que le témoignage de Dieu même, qui la déclara pleine de grace, par le ministere de l'Ange. Il savoit ce qu'il lui en avoit donné, & cet éloge extraordinaire marque sans doute une sainteté extraordinaire. La foi suffit donc pour nous assurer de l'éminence de la vertu de la sainte Vierge; mais pour animer notre zele & notre amour envers elle, il est bon de se servir de quelques considérations pour se former une idée plus distincte de la prééminence de ses graces.

D. Proposez-nous quelques-unes de ces considérations.

R. En voici qui peuvent être utiles.

Premiérement, il y a cette différence entre les ames imparfaites & les parfaites, qu'à l'égard des ames imparfaites les dispositions intérieures qui sont marquées par leurs actions & par leurs paroles, sont passageres, parce que Dieu ne les remue pas continuellement: ainsi il ne faut pas toujours absolument juger de ce qu'elles sont, par ce qu'elles font, ni par ce qu'elles disent en certains temps ou en certains momens. Mais il n'est pas de même des ames parfaites; elles ont toujours les

mêmes ſentimens & les mêmes diſpoſitions ; & ſi elles ne diſent pas toujours extérieurement les mêmes choſes, elles le diſent toujours dans le cœur. Il n'y a qu'à ſe ſervir de cette conſidération, pour concevoir une grande idée de la vertu de la ſainte Vierge. Rien n'eſt plus admirable que cette humilité profonde avec laquelle elle ſe ſoumet aux ordres de Dieu, lorſqu'on lui annonce la nouvelle de l'Incarnation : rien n'eſt plus humble que le parfait abaiſſement de ſon ame ſainte, qui ne lui permet dans ce haut point de grandeur où Dieu l'élevoit, d'envisager que deux objets, ſa propre baſſeſſe, & l'obéiſſance, qu'elle doit à Dieu. Rien n'eſt ſi ſoumis que l'abandonnement parfait qu'elle fait de ſoi-même entre les mains de Dieu, pour accomplir toutes ſes volontés ; ce qui paroît dans ces paroles qu'elle répondit à l'Ange Gabriel ; *Voici la ſervante du Seigneur ; qu'il me ſoit fait ſuivant votre parole* (a). Rien n'eſt plus digne de nos conſidérations que le retranchement de toutes les vues humaines & de tout

(a) Ecce ancilla Domini, fiat mihi ſecundùm verbum tuum. *Luc.* 1, 38.

retour sur soi-même qu'elle témoigna. Rien de si sublime que ces transports d'amour & d'adoration qui paroissent dans son Cantique ; que cette joie ineffable qui fit tressaillir son cœur, non en elle-même, mais en Dieu : *Mon esprit est ravi de joie*, dit-elle, *en Dieu mon Sauveur* (a). Enfin rien n'est plus grand que ce cœur tout pénétré de la sainteté & de la miséricorde de Dieu, dont les mouvemens sont répandus dans toute la suite de cette admirable priere. Après s'être formé une idée de l'état de l'ame de la sainte Vierge sur les dispositions qu'elle fit paroître en cette occasion, il n'y a qu'à concevoir qu'elle a toujours été dans les mêmes dispositions, c'est-à-dire, dans le même anéantissement devant Dieu, dans la même adoration de sa Majesté & de ses miséricordes, dans le même dépouillement de toutes vues humaines, dans le même abandonnement à toutes les volontés de Dieu, & enfin dans la même ardeur & la même pureté d'amour. Il n'y a qu'à considérer que ces dispositions n'ont jamais été interrompues par

(a) Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo. Luc, 1, 47.

aucun relâchement ni par aucun péché ; & qu'ainſi bien loin de diminuer, elles ont toujours reçu de nouveaux accroiſſemens pendant qu'elle a été ſur la terre ; de ſorte qu'ayant mérité d'être appellée pleine de grace dès le moment de l'Incarnation, il faut, ſelon l'analogie de la foi, qu'elle ſoit parvenue, lorſqu'elle a quitté le monde, à une plénitude de grace qui ne ſe peut exprimer.

Secondement, la vertu de la ſainte Vierge ne s'eſt jamais diſſipée par des actions extérieures : ç'a été un feu renfermé dans ſon cœur, qui agiſſoit avec d'autant plus de force, que rien n'en diminuoit l'ardeur.

Troiſiémement, les autres Saints n'ont reſſenti que paſſagérement les impreſſions du Saint-Eſprit, & n'ont pas eu l'eſprit parfaitement aſſujetti à ſes mouvemens, & ainſi ils ont fait paroître des inégalités. On voit qu'ils ont été poſſédés d'un eſprit qui les dominoit, mais dont ils n'étoient pas pleinement remplis ; c'eſt pourquoi les Prophetes ne parloient & n'agiſſoient pas comme des hommes ordinaires : mais dans la ſainte Vierge, le Saint-Eſ-

prit a possédé pleinement son ame & l'a remplie parfaitement ; sa vertu n'a eu aucune inégalité, aucun mouvement extraordinaire, ni impétueux ; sa disposition a été semblable à celle de Jesus-Christ, en qui il n'a paru aucun transport, & à qui les plus grandes vertus étoient toutes naturelles.

Quatriémement, il est dit dans l'Evangile, que la sainte Vierge conservoit dans sa mémoire les paroles des Pasteurs, de Siméon, d'Anne & de Jesus-Christ, & qu'elle s'en nourrissoit : *Marie*, dit saint Luc dans son Evangile, *conservoit toutes ces choses dans elle-même, les repassant en son cœur* (a). On ne doit point douter que la sainte Vierge n'ait fait la même chose de toutes les paroles & de toutes les actions de Jesus-Christ depuis le commencement de sa vie jusqu'à son Ascension. Or toutes les paroles & toutes les actions de Jesus-Christ étoient non seulement saintes, mais sanctifiantes ; c'étoient des semences qui produisoient des fruits à proportion de la bonté de la terre qui les recevoit : Jesus-Christ s'en

(a) Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo. *Luc.* 2, 19.

eſt ſervi pour ſanctifier les divers fideles qui composent ſon Egliſe ; & il en a employé tantôt les unes, tantôt les autres ; mais il les a toutes réunies dans le cœur de Marie : toutes ces ſemences divines y ont toutes germé, parce qu'elle les a toutes conſervées ; elles y ont toutes fructifié à proportion des diſpoſitions avec leſquelles elle les a reçues. Qu'on juge par-là ce qu'ont pu produire dans ſon cœur toutes les paroles & toutes les actions du Fils de Dieu, y étant reçues avec les diſpoſitions admirables qu'elle y a toujours apportées.

Cinquiémement, ce qui affoiblit la grace dans les autres Saints, c'eſt la réſiſtance que la concupiſcence y fait, & le mélange qui ſe fait dans le cours de leur vie, des vues & des ſentimens de concupiſcence, avec les vues & les ſentimens qui naiſſent de l'Eſprit de Dieu ; mais la doctrine de l'Egliſe nous oblige de bannir de la ſainte Vierge toute ſorte de concupiſcence : cela paroît clairement par ce qui eſt dit de la ſainte Vierge dans tout le cours de l'Evangile, & on n'a aucune peine à lui attribuer une entiere exemption de toutes vues d'amour-propre ; il n'en paroît

aucune trace, ni aucun vestige dans ce qu'elle répondit à l'Ange, ni dans le silence qu'elle garda avec saint Joseph sur le Mystere que Dieu avoit opéré en elle, ni dans tout le reste de sa vie; sur-tout on ne sauroit assez admirer qu'après la mort de son Fils, quelque respect que les Apôtres eussent sans doute pour elle, elle se tint toujours néanmoins dans son ordre; elle ne se mêla point du gouvernement de l'Eglise, elle s'appliqua uniquement à ce qui étoit de la volonté de Dieu sur elle, sans s'en écarter le moins du monde: elle se contenta de mener une vie cachée & intérieure, sans en sortir jamais, parce qu'elle n'avoit point d'amour-propre qui la portât à se produire & à s'éloigner des ordres de Dieu: cela donne lieu de conclure que les graces de Dieu ayant trouvé dans la sainte Vierge un cœur sans aucune résistance, & qui les recevoit toujours dans toute leur étendue, sans en ternir jamais la pureté, ni en affoiblir la force par aucun sentiment humain; ces graces, dis-je, ont dû faire en elle des progrès admirables.

Mais pour comprendre en même-

temps, & l'éminence de la sainteté de la Vierge, & la justice avec laquelle l'Eglise la distingue de tant d'autres Saints, il n'y a qu'à la contempler sur le Calvaire, assistant à la Passion de son Fils. Elle n'y est pas avec une foi affoiblie & ébranlée comme celle des Disciples, qui avoient perdu l'espérance de la résurrection de Jesus-Christ, & qui ne le regardoient presque plus que comme un saint homme, à qui on faisoit souffrir une mort injuste; mais elle y est avec une foi forte & inébranlable, par laquelle elle le reconnoissoit comme Dieu, dans le plus profond de ses abaissemens.

Mais de quelle maniere & en quelle disposition a-t-elle assisté à cette mort? *Un glaive de douleur y perça son ame*, selon la prédiction de saint Siméon (a); c'est-à-dire, qu'elle souffrit intérieurement tout ce qu'elle vit souffrir à Jesus-Christ. Elle porta avec son Fils le poids de la justice de Dieu. Elle se joignit à lui dans l'oblation qu'il fit de sa vie, pour réparer l'honneur de Dieu & pour sauver les hommes: & Jesus-Christ, qui lui donnoit une parti-

(a) Luc. 2, 35.

cipation si abondante de sa charité, lui donna une participation de ses souffrances qui y étoit proportionnée : ce que l'Ecriture (qui exprime les plus grandes choses en des termes simples & communs) n'a pas laissé d'appeller *un glaive de douleur.*

Or comme c'est proprement sur le Calvaire que Jesus-Christ a formé son Eglise, il est clair que la sainte Vierge a coopéré d'une maniere excellente & singuliere à cette formation ; & ainsi on peut dire que si elle avoit enfanté Jesus-Christ chef de l'Eglise, sans douleur, elle n'a pas enfanté sans douleur le corps de ce Chef ; mais plutôt avec des peines, dont il n'y a que Dieu qui sache la mesure.

Ainsi on peut dire de la sainte Vierge qu'elle a commencé sur le Calvaire d'être d'une maniere particuliere la Mere de toute l'Eglise ; ce qui fut figuré par le don que lui fit notre Seigneur, de son Disciple bien-aimé, pour être son fils, en lui disant ; *Femme, voilà votre Fils* (a). Jesus-Christ lui donna en la personne de saint Jean tous les Chrétiens ; & ainsi ils doivent avoir pour

(a) Mulier, ecce filius tuus. *Joan.* 19, 26.

elle les sentimens de respect & d'affection, que des enfans doivent avoir pour une mere qui a acquis cette qualité à leur égard, par un titre si saint & si légitime.

On peut donc en saluant la Vierge avec l'Ange, comme pleine de grace, contempler en elle avec les autres plénitudes, celle de sa charité comblée de douleur, par laquelle elle a enfanté sur le Calvaire tout le Corps de Jesus-Christ, qui est l'Eglise, après en avoir enfanté le Chef sans douleur.

CHAPITRE III.

Sur les autres parties de la Salutation Angélique.

D. QUe veulent dire ces paroles, *Dominus tecum*, Le Seigneur est avec vous?

R. On les entend d'ordinaire de l'incarnation du Verbe dans le sein de la Vierge qui alloit s'accomplir, & que l'Ange a représenté comme présent; car par ce Mystere le Verbe a habité d'une maniere très-singuliere dans Marie.

On les peut aussi entendre de l'habi-

tation de Dieu dans la Vierge, comme dans son temple & dans son thrône; car il y habitoit d'une maniere très-particuliere, remplissant tout son entendement & toute sa volonté, étant le principe de toutes ses pensées, de tous les mouvemens de son cœur, & de toutes ses actions, & ne souffrant pas qu'il s'y mêlât la moindre tache qui en pût ternir la pureté. De sorte que ces termes, *Dominus tecum*, Le Seigneur est avec vous, peuvent être regardés comme la source de cette plénitude de grace que l'Ange lui avoit attribuée.

D. Que doit-on considérer dans ces paroles, *Benedicta tu in mulieribus*, Vous êtes bénie par-dessus toutes les femmes?

R. Sainte Elisabeth qui les a prononcées, y comprenoit toutes les prérogatives excellentes de la sainte Vierge au-dessus de toutes celles de son sexe, fondées sur la qualité de Mere de Dieu: & l'Eglise qui les emprunte de sainte Elisabeth en y comprenant les mêmes excellences de la Vierge, accomplit de plus avec joie la prophétie de la Vierge même, qui prédit dans son Cantique, que toutes les générations publieroient

son bonheur. *C'est*, dit-elle, *ce qui me sera désormais appeller heureuse dans la suite de tous les siecles (a).*

D. Pourquoi ajoute-t-on ces paroles, *Et benedictus fructus ventris tui Jesus*, Et Jesus le fruit de vos entrailles est béni ?

R. C'est pour montrer que Jesus-Christ est la source de toutes les graces & de toutes les bénédictions de sa Mere ; & que toutes les louanges qu'on donne à la sainte Vierge, doivent se rapporter à Jesus-Christ, comme la sainte Vierge rapporte elle-même toutes ses graces & toutes ses actions à la gloire de son Fils.

D. Pourquoi joint-on aux paroles de l'Ange & de sainte Elisabeth cette priere, *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc & in hora mortis nostræ.* Sainte Marie, Mere de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant & à l'heure de notre mort ?

R. L'Eglise a trouvé bon de joindre ces paroles à celles de l'Ange & de sainte Elisabeth :

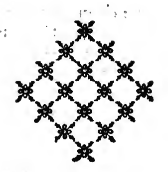
1°. Pour honorer expressément la

(a) Beatam me dicent omnes generationes.

ſainte Vierge comme Mere de Dieu, qui eſt un titre que les Neſtoriens lui avoient conteſté :

2°. Pour l'invoquer d'une maniere plus formelle, plus claire & plus proportionnée aux ſimples :

3°. Pour avertir les fideles qu'ils doivent faire toutes leurs prieres dans la vue de leur mort ; qu'ils doivent avoir continuellement ce moment terrible devant leurs yeux, & qu'ils doivent mériter par la dévotion qu'ils auront pour la ſainte Vierge pendant leur vie, qu'elle ſe rende leur protectrice au moment de leur mort, d'où dépend leur éternité.



QUATRIEME INSTRUCTION.

De la Sainte Messe.

CHAPITRE PREMIER.

De la Messe, & des dispositions avec lesquelles on y doit assister.

D. SUffit-il à un Chrétien de s'instruire du *Pater noster*, & de l'*Ave Maria*, pour toutes prieres vocales ?

R. Comme chaque Chrétien ne doit pas aller séparément à Dieu, mais qu'il fait partie d'un corps & d'une société qui est l'Eglise, il est obligé de prendre part à toutes ses prieres en qualité de fidele, & par conséquent d'acquérir les lumieres nécessaires pour y assister avec fruit, & pour s'unir à ses intentions.

D. Quelles sont les principales prieres de l'Eglise ?

R. Ce sont celles qui se font publiquement & en commun dans nos Egli-

ses, dont les principales sont la Liturgie, c'est-à-dire, le saint Sacrifice de la Messe, & ce qu'on appelle l'*Office divin*. On ne sauroit être vrai fidele, sans se joindre à l'Eglise dans ces prieres publiques; & l'on ne sauroit s'y joindre, si l'on n'en est instruit, & si l'on ne sait ce qu'elles renferment, à quelle intention l'Eglise les a ordonnées, & quelles dispositions il faut avoir pour y assister.

D. Qu'est-ce que la Liturgie ou la sainte Messe?

R. C'est l'oblation & le sacrifice que l'Eglise fait à Dieu du corps de Jesus-Christ réellement présent sur nos Autels, en commémoration & en continuation du sacrifice de la Croix.

D. Pourquoi dites-vous que le Sacrifice de la Messe est offert en commémoration & en continuation de celui de la Croix?

R. C'est parce que l'essence d'un sacrifice comprend plusieurs actions, dont les principales sont l'immolation de la victime & l'oblation de la victime immolée, & ces actions peuvent être séparées de temps. Or celui de Jesus-Christ n'est fini qu'en ce qui regarde l'immolation sanglante de la Victi-

me, mais il continue à l'égard de l'oblation : Jesus-Christ, en qualité de Prêtre éternel, a porté sa victime, c'est-à-dire, son corps dans le Ciel, & l'y offre continuellement à Dieu son pere : or comme il continue dans le Ciel son sacrifice par cette oblation continuelle, il a voulu qu'il fût aussi continué par ses Prêtres sur la terre, & qu'ayant rendu présente sur les autels cette même victime immolée, ils l'offrissent à Dieu jusqu'à la fin des siecles : c'est pourquoi le Sacrifice de la Messe est en même-temps une commémoration & une continuation du Sacrifice de la Croix. C'est une commémoration, parce que l'immolation de la Victime n'y est pas actuellement faite, mais seulement représentée par la distinction des especes du pain & du vin, dont l'une représente le corps de Jesus-Christ mort, & l'autre son sang comme séparé du corps. La Messe est une continuation du Sacrifice de la Croix, parce qu'on y offre le même corps de Jesus-Christ immolé sur la Croix, comme Jesus-Christ l'offre dans le Ciel.

D. Que doivent donc faire les fideles quand ils assistent à la Messe ?

R. Ce qu'ils auroient dû faire s'ils eussent assisté au Sacrifice sanglant de Jesus-Christ sur le Calvaire ; ce que fit la sainte Vierge, qui tint sur le Calvaire la place de toute l'Eglise qui étoit alors presque toute renfermée dans sa personne : enfin ce que Jesus-Christ & saint Paul nous marquent expressément ; Jesus-Christ, en disant à ses Apôtres, *Faites ceci en mémoire de moi (a)* : & saint Paul en disant à tous les fideles en la personne de ceux de Corinthe, que *toutes les fois qu'ils mangeroient ce pain & qu'ils boiroient ce calice, ils annonceroient la mort du Seigneur (b)*,

D. N'y a-t-il donc qu'à penser à la Passion de Jesus-Christ en entendant la sainte Messe ?

R. La Passion de Jesus-Christ sur le Calvaire n'est pas une simple souffrance de tourmens, ni une simple mort ; c'est un sacrifice offert à Dieu en réparation des outrages qui ont été faits par les hommes à sa souveraine Ma-

(a) Hoc facite in meam commemorationem. 1. *Cor.* 11, 25.

(b) Quotiescumque enim manducabitis panem hunc & calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat. *Ibid.* 26.

jesté; c'est un payement & une satisfaction faite par Jesus-Christ à la justice de Dieu son Pere pour tous les crimes des hommes; c'est une adoration souveraine & un hommage digne de Dieu, qui lui est rendu par Jesus-Christ; c'est l'impétration de toutes les graces qui ont été données aux hommes depuis le péché du premier homme jusqu'à la consommation des siecles; c'est enfin la rédemption particuliere des Elus de Dieu. Jesus-Christ a fait tout cela sur l'arbre de la Croix par des mouvemens ineffables. La sainte Vierge en a fait autant, en se joignant aux dispositions de son Fils, & en y participant d'une maniere que nous ne saurions concevoir; & les Fideles par conséquent le doivent faire en imitant la sainte Vierge, & en demandant à Jesus-Christ quelque participation des dispositions saintes avec lesquelles il s'est offert, pour pouvoir offrir à Dieu son corps sacrifié avec les mêmes intentions qu'il l'a offert.

1°. Ils doivent pour cela tâcher d'entrer dans un abaissement profond sous la grandeur infinie de Dieu, dans un vif sentiment de leur néant & de leur

indignité, & dans cette disposition offrir à Dieu le corps de Jesus-Christ, comme la seule hostie qui soit digne de sa Majesté ; & s'offrir en même-temps comme joints à cette hostie, en fondant toute leur confiance d'être reçus de Dieu, sur l'union que Jesus-Christ a bien voulu que nous eussions avec lui.

2°. Ils doivent entrer dans la haine du péché, & dans la vue de l'opposition qu'il a avec la sainteté de Dieu ; ils doivent souhaiter avec un désir sincere que l'outrage que le péché a fait à Dieu soit réparé, & dans eux, & dans les autres ; ils doivent admirer la bonté de Dieu qui a bien voulu charger son Fils de cette réparation au lieu de nous ; ils doivent enfin adorer ce dessein de Dieu, & s'unir à ce Fils qui a bien voulu s'offrir en sacrifice pour la réparation du péché.

3°. Ils doivent avoir un grand désir des graces de Dieu qui leur sont nécessaires pour marcher dans sa voie, & pour remédier aux maux de leur ame, & reconnoître en même-temps qu'ils sont indignes par eux-mêmes de les obtenir : ce qui les doit encore porter

à offrir à Dieu la mort de ſon Fils comme le prix & le mérite de ſes graces, & à lui demander qu'il les y faſſe participer, auſſi-bien que ceux pour qui ils voudront prier en particulier.

4°. Ils doivent avoir de grands ſentimens de reconnoiſſance envers Dieu pour les biens ineffables dont il les a gratifiés par la mort de ſon Fils, & lui offrir encore dans cette vue le Sacrifice du corps de ce même Fils en action de grace de ſes bienfaits. Ainſi il faut aſſiſter au Sacrifice de la ſainte Meſſe, pour rendre à Dieu l'adoration ſouveraine, pour ſatisfaire à ſa juſtice, pour demander ſes graces, & pour reconnoître ſes bienfaits : ce Sacrifice étant ſeul parfait & digne de la grandeur de Dieu, doit être ſubſtitué à tous les Sacrifices de l'ancienne Loi, dont il eſt le véritable accompliſſement ; mais comme il y a toujours beaucoup d'imperfection dans toutes nos actions, & qu'elles ſont toujours très-diſproportionnées à la ſainteté de ce Sacrifice, il faut s'unir aux diſpoſitions avec leſquelles Jeſus-Chriſt s'eſt offert ſur le Calvaire, & qu'il continue de s'offrir dans le ciel & ſur la terre, pour couvrir par

la perfection de ses sentimens & de ses dispositions, la foiblesse & l'imperfection des nôtres.

5°. Il faut être persuadé que Jesus-Christ s'immole dans la Messe pour chacun de nous, toutes les fois que nous y assistons avec un esprit de charité. Il faut tâcher d'accompagner le sacrifice du corps de Jesus-Christ, de celui de notre corps & de notre ame ; de notre corps, pour souffrir tout ce qu'il plaira à Dieu ; de notre ame, pour lui en consacrer toutes les actions.

6°. Enfin il faut concevoir le danger qu'il y a à assister négligemment à la sainte Messe, qui est figurée par la punition des Bethsamites, dont Dieu fit mourir cinquante mille, pour avoir vu l'Arche avec trop peu de respect.

CHAPITRE II.

Moyens de mettre en pratique les vues & les dispositions avec lesquelles on doit assister à la sainte Messe.

D. PAr quel moyen peut-on réduire en pratique en assistant à la Messe, ces vues & ces intentions générales

qui viennent d'être expliquées ? Faut-il faire des actes distincts sur chacune de ces dispositions, & passer le temps de la Messe dans la suite de ces actes ?

R. Il faut porter ces intentions dans son cœur, comme un fonds & une disposition intérieure. Il faut être fortement persuadé que c'est pour cela qu'on célebre le Sacrifice de la Messe, & que pour y avoir part, il faut participer à ces dispositions dans quelque dégré ; mais pour ne faire pas des efforts d'esprit, lorsqu'il ne s'agit que des mouvemens du cœur, il vaut mieux prendre l'Eglise pour guide, & se servir pour cela des prieres qu'elle nous fournit, pour suivre, autant que nous pourrons, son esprit, & appliquer le nôtre aux mêmes objets auxquels elle applique celui des Prêtres, puisque le peuple coopere avec le Prêtre à l'oblation de ce Sacrifice : c'est pour cela que le Prêtre l'appelle en parlant au peuple, *Votre Sacrifice & le mien ;* & qu'on prie dans le Canon, non-seulement pour ceux pour qui on offre le Sacrifice, mais aussi pour ceux qui l'offrent & pour ceux qui y sont présens.

D. Combien doit-on distinguer de parties dans la sainte Messe ?

R. On en doit principalement distinguer trois.

La premiere, depuis le commencement de la Messe, jusqu'à l'Oblation, qui est proprement ce qu'on appelloit la Messe des Catéchumenes, parce qu'il étoit permis aux Catéchumenes d'y assister aussi-bien qu'aux pénitens, & cette partie de la Messe ne contient que des prieres préparatoires au Sacrifice.

La seconde, depuis l'Oblation jusqu'à la fin du Canon, qui est destinée particuliérement au Sacrifice.

Et la troisieme, depuis la fin du Canon jusqu'à la fin de la Messe, qui contient la préparation à la Communion au corps de Jesus-Christ, la Communion actuelle, & quelques prieres après la Communion.

D. Que faut-il faire dans la premiere partie ?

R. Suivre l'Eglise, & tâcher d'exciter en soi les pensées & les mouvemens marqués dans ce que le Prêtre récite à l'Autel, ou dans ce que le Chœur chante.

I. Ainsi lorsque le Prêtre est au bas de l'Autel, il faut reconnoître la profondeur de la misere & de la cor-

ruption où le péché nous a réduits.

II. Lorsqu'il récite le Pseaume *Judica me*, il faut reconnoître qu'il n'y a que la grace de Jesus-Christ qui nous puisse séparer du monde corrompu & condamné; qui nous puisse donner accès auprès de Dieu, & nous faire entrer dans sa gloire.

III. Lorsque le Prêtre dit le *Confiteor*, il faut confesser avec lui ses péchés avec une contrition sincere; & on le fait d'autant mieux qu'on les a plus présens, & qu'on a eu soin d'être dans la disposition que David marque, lorsqu'il dit, *Mon péché est toujours devant mes yeux* (*a*)

IV. Après le *Confiteor*, lorsque le Prêtre monte à l'Autel, il faut s'animer de la confiance d'être reçus de Dieu, non par nos propres mérites, mais par ceux de Jesus-Christ, & des Saints dont l'Eglise honore la mémoire.

V. A l'Introït, il faut s'exciter à louer Dieu, & se préparer au Sacrifice par quelque pensée tirée de la solemnité qu'on célebre, ou par les paroles que l'Eglise fait dire au Prêtre.

VI. Au *Kyrie eleison*, il faut recou-

(*a*) Peccatum meum contra me est semper. *Ps.* 50.

tir à la miséricorde de Jesus-Christ pour tous les besoins particuliers dont on est pressé.

VII. Au *Gloria in excelsis Deo*, il faut adorer Dieu avec l'Eglise par les pensées & les mouvemens que cette priere contient, & s'unir aux Anges qui ont prononcé les premieres paroles de ce Cantique.

VIII. Au *Dominus vobiscum*, il faut souhaiter de recevoir les graces & les bénédictions que Dieu donne par le ministere des Pasteurs, aux ames bien disposées. Aux *Oremus*, il faut suivre le Prêtre dans ces Oraisons, si on les sait, ou prier les Saints qu'on honore ou auxquels on a dévotion.

IX. A l'Epître, il faut souhaiter d'être plus fideles à Dieu que les Juifs, qui ont méprisé sa parole ; & s'édifier de quelque verset tiré de l'Epître que le Prêtre récite. Il faudroit que chaque fidele qui entend la Messe, eût lu l'Epître & l'Evangile avant d'y assister ; car les Prêtres la lisent, afin que le peuple s'y applique, & cependant souvent le peuple ne l'entend pas.

X. Au Graduel, on doit suivre cette priere, si on la sait, ou s'entretenir de

quelque pensée de piété, & qui ait rapport au jour.

XI. A l'Evangile, il faut souhaiter que Dieu grave au fond de notre cœur les paroles de son saint Evangile, afin qu'elles soient une loi nouvelle à notre égard, parce qu'elles ne tiennent lieu que de loi ancienne, lorsqu'elles ne sont que dans l'esprit : il faut tâcher aussi de se nourrir de quelques paroles de l'Evangile qu'on récite.

XII. Au *Credo*, il faut remercier Dieu du don de la foi, & faire un acte de soumission à toutes les vérités de foi qui nous sont proposées par le ministere de l'Eglise.

D. Que faut-il faire à la seconde partie de la Messe ?

R. Il faut de même, à moins que Dieu ne nous occupe d'une maniere particuliere, laisser conduire son esprit par l'Eglise, & seconder ses prieres.

I. A l'Offertoire du Pain & du Calice, il faut les offrir à Dieu avec l'Eglise comme la matiere de son sacrifice, & le prier qu'il nous purifie & nous rende dignes d'être offerts avec Jesus-Christ.

II. Au lavement des doigts, il faut

prier Dieu qu'il nous préserve des grands péchés, & qu'il nous purifie de ceux que la fragilité humaine nous fait commettre : il faut reconnoître l'extrême pureté que demande ce Sacrifice dans ceux qui y assistent, & la demander à Dieu.

III. A l'*Orate fratres*, il faut demander à Dieu pour le Prêtre & pour tous les assistans les graces & les dispositions nécessaires pour lui offrir un Sacrifice si divin.

IV. A la Préface, il faut demander à Dieu qu'il bannisse de notre esprit toutes les choses de la terre, afin que nous puissions nous joindre aux Esprits célestes pour l'adorer par Jesus-Christ, dans le mystere que l'Eglise honore, en reconnoissant avec un profond rabaissement de cœur & d'esprit, combien nous sommes indignes de cette union.

V. Au commencement du Canon, il faut réduire en prieres expresses les dispositions intérieures, avec lesquelles on doit être venu au Sacrifice, en s'excitant à adorer Dieu, & offrant à sa gloire le Sacrifice du Corps de son Fils; en lui représentant expressément les nécessités de l'Eglise, de ses principaux

membres, de tous ceux à qui la Providence nous a liés, & tous nos besoins particuliers; & en lui protestant qu'étant indignes d'obtenir rien par nous-mêmes, nous mettons toute notre confiance dans le Sacrifice de la Croix, dont nous renouvellons la mémoire sur la terre par l'oblation du Corps de Jesus-Christ sacrifié.

VI. *Communicantes*. Il faut reconnoître l'imperfection de nos dispositions pour avoir part à ce Sacrifice divin, & prier Dieu qu'il y supplée, en ne nous regardant pas en nous-mêmes, mais dans le corps de son Eglise & dans la société de ses principaux membres, qui sont la sainte Vierge, les Apôtres & les Martyrs.

VII. *Hanc igitur oblationem*. Il faut offrir à Dieu le Sacrifice que le Prêtre va accomplir par la consécration, comme un souverain hommage qui lui est dû, & lui demander en général tout ce qui nous est nécessaire, & pour cette vie, & pour l'autre.

VIII. *Quam oblationem*. Il faut se joindre à l'Eglise, qui demande à Dieu qu'il continue d'opérer la merveille inconcevable du changement du pain &

du vin au corps & au sang de Jesus-Christ, étant vrai en un sens que cette merveille est accordée à ses prieres, auxquelles tous les fideles doivent prendre part.

IX. A la Consécration, il faut adorer en silence ce qui s'opere sur l'Autel; & la Consécration achevée, il faut adorer Jesus-Christ présent, & l'offrir à Dieu comme sacrifié sur le Calvaire: il faut se joindre aux dispositions divines avec lesquelles il s'est offert, & lui demander qu'il les imprime dans notre cœur.

X. *Unde & memores.* Le Sacrifice que Jesus-Christ a offert sur la Croix n'ayant été accompli que par sa Résurrection & par son Ascension au ciel, où il est entré, comme dit l'Apôtre, avec sa Victime, pour l'offrir éternellement à Dieu, il faut joindre à la commémoration de la Passion de Jesus-Christ, celle de sa Résurrection & de son Ascension; & parce que Dieu qui reçoit toujours favorablement cette Victime, en tant qu'elle lui est offerte par Jesus-Christ, ne laisse pas de rejetter les sacrifices des impies qui ont la hardiesse de lui en offrir; il faut lui de-

mander qu'il couvre notre indignité par sa miséricorde infinie, en nous pardonnant nos péchés, & qu'il reçoive de nous ce Sacrifice, comme il a reçu ceux d'Abel, d'Abraham & de Melchisedech.

XI. *Supplices te rogamus.* Jesus-Christ qui s'offre ici sur la terre, s'offre aussi dans le ciel, où il est lui-même l'Autel de son Sacrifice. Il ne s'y offre pas seulement, il y offre aussi toute son Eglise & toutes les bonnes œuvres des fideles; & par conséquent nous devons souhaiter que l'offrande que nous faisons du Sacrifice qui est l'action la plus excellente de la Religion, soit comprise dans celui que Jesus-Christ offre dans le ciel. Nous n'offrons le Sacrifice d'une maniere agréable à Dieu, qu'autant que nous l'offrons par son esprit. Jesus-Christ qui est l'Ange du grand conseil, & les saints Anges ne peuvent offrir à Dieu que les prieres & les œuvres qui sont saintes; & il n'y a point, ni d'œuvres, ni de prieres saintes, que celles qui ont le saint Esprit pour principe.

XII. Il faut au deuxieme *Memento*, prier pour cette partie des fideles, qui

étant morts dans la charité, ne sont pas encore parfaitement purifiés de leurs péchés; & demander à Dieu pour eux par ce Sacrifice les soulagemens dont ils ont besoin, en se souvenant particuliérement de ceux à qui Dieu nous a liés par sa Providence.

XIII. *Nobis quoque peccatoribus.* Après s'être uni à l'Eglise souffrante, il faut s'unir à l'Eglise triomphante, en demandant à Dieu que nos péchés ne nous empêchent pas d'être associés aux Saints qui regnent dans le ciel, protestant en même-temps que nous ne fondons pas notre confiance sur nous-mêmes, mais sur sa miséricorde, dont nous espérons obtenir le pardon de nos péchés par les mérites de Jesus-Christ.

XIV. *Per quem hæc omnia.* Il faut reconnoître, 1°. Que Dieu ne peut être glorifié que par Jesus-Christ en qualité de Médiateur, parce que Dieu ne reçoit rien immédiatement des hommes: 2°. Qu'il est glorifié avec Jesus-Christ, parce que Jesus-Christ qui glorifie son Pere en tant qu'homme, étant égal à son Pere en tant que Dieu, doit être glorifié avec lui: 3°. enfin, que Dieu n'est glorifié que dans Jesus-Christ,

c'eſt-à-dire, dans l'union du corps de Jeſus-Chriſt; tous ceux qui ſont ſéparés de cette unité, étant incapables de glorifier Dieu.

X V. *Pater noſter.* Ayant ainſi établi toute notre confiance en Jeſus-Chriſt, il faut emprunter humblement avec l'Egliſe les paroles de la priere qu'il nous a lui-même enſeignée, & la réciter avec les vues qu'il plaira à Dieu de nous mettre dans le cœur; car cette priere comprenant tout ce que nous pouvons demander à Dieu, elle peut infiniment ſe diverſifier par l'application particuliere à certaines choſes qui n'y ſont marquées qu'en général.

D. De quoi faut-il s'occuper dans la troiſieme partie de la Meſſe?

R. I. De la grace ineffable que nous recevons de Dieu par le don qu'il nous fait du corps & du ſang de ſon Fils couvert du voile du Sacrement; & comme ce corps doit être en nous une ſource de bénédiction & de vie, & que nous y devons trouver le remede de tous nos maux paſſés, préſens & futurs, nous devons, dans la vue de la Communion, ou ſpirituelle, ou corporelle que nous devons faire, demander à Dieu cette

délivrance, en appliquant cette vue générale que l'Eglise nous donne, aux besoins particuliers dont nous sommes plus pressés.

II. Comme la paix est un moyen très-nécessaire pour s'unir à Dieu, l'Eglise la demande expressément à Dieu dans cet endroit de la Messe, & nous devons nous joindre à elle dans cette priere; mais par cette paix l'Eglise n'entend pas seulement la tranquillité extérieure, mais aussi la paix de l'ame par la rémission des péchés, qui forme une division & une guerre entre Dieu & nous.

III. *A la fraction de l'Hostie.* La fraction de l'Hostie en trois parties signifie que les trois parties de l'Eglise, c'est-à-dire, l'Eglise triomphante, militante & souffrante, reçoivent leur sainteté des mérites de Jesus-Christ & de l'union avec son corps. Il faut donc demander à Dieu une place dans ce corps, qui est l'Eglise, & concevoir cette grace comme l'origine & la source de toutes les autres. Il faut souhaiter d'être plongé un jour en Jesus-Christ, comme la partie de l'Hostie, qui représente l'Eglise glorieuse, est plongée par

le Prêtre dans le ſang de Jeſus-Chriſt contenu dans le Calice.

IV. *Agnus Dei.* Tout ce qui reſte de temps depuis cette priere juſqu'à la communion du Prêtre, doit être employé à ſe préparer à la communion, ou ſpirituelle, ou ſacramentelle; & cette préparation même eſt une communion ſpirituelle, & pour cela il n'y a qu'à regarder ce que nous ſommes à l'égard de Jeſus-Chriſt, ce que Jeſus-Chriſt eſt à notre égard, & ce qu'il opere par la Communion dans les ames bien diſpoſées.

Nous ſommes par nous-mêmes chargés d'iniquités, indignes d'avoir aucune ſociété avec Jeſus-Chriſt; mais ſa bonté eſt telle envers nous, qu'il eſt venu du ciel pour nous en décharger, en les prenant ſur lui-même, & en les attachant à ſa Croix. Ainſi ce qui nous donne la confiance de nous approcher de lui & de nous unir à lui, c'eſt la paix qu'il eſt venu apporter aux hommes, en les réconciliant à Dieu. C'eſt cette paix qu'il faut demander à Jeſus-Chriſt préſent ſur l'Autel, comme un moyen & une préparation néceſſaire pour le recevoir; paix qui n'eſt pas celle du monde, mais celle de Dieu, & qui

consiste dans l'effacement du péché, dans le rétablissement du regne de Dieu en nous, & dans la soumission de l'ame à toutes les volontés de Dieu. Cette paix est le fondement de cette communication & de cette union ineffable que Jesus-Christ veut avoir avec nous par l'Eucharistie, qui surpasse tellement le mérite de la créature, qu'elle ne peut faire autre chose que confesser son indignité, admirer la bonté de Jesus-Christ, & seconder ses desseins en recevant Jesus-Christ dans son corps & dans son cœur.

D. Comment faut-il recevoir Jesus-Christ, lorsqu'on communie sacramentellement ?

R. Il est difficile de prescrire ce qu'il faut dire à Jesus-Christ en le recevant, & la meilleure maniere de le recevoir, est que l'ame se réduise à une admiration profonde des graces qu'elle reçoit, à une adoration des mérites de Jesus-Christ, & à une vue générale de se donner totalement à lui, afin qu'il la possede pleinement, qu'il regne dans elle, qu'il y détruise tout ce qui lui est contraire, qu'il soit le principe de tous ses mouvemens, qu'il dissipe ses téne-

bres, qu'il la remplisse de zele pour sa gloire, de reconnoissance pour sa miséricorde, & sur-tout qu'il la dégoute du monde, pour n'avoir plus de gout & de sentiment que pour lui.

D. De quoi faut-il s'occuper dans la suite de la Messe ?

R. V. Quand on rapporte le livre, il faut demander à Dieu qu'il communique la lumiere de sa vérité à ceux qui sont encore dans les ténebres, & qu'il nous donne cette charité désintéressée qui se réjouit autant des graces que Dieu fait aux autres, que de celles qu'il nous fait à nous-mêmes.

VI. A la Bénédiction, il faut demander à Dieu que la Bénédiction du Prêtre nous prépare à la Bénédiction glorieuse qu'il donnera à tous ses Elus au jour du Jugement.

VII. A l'Evangile de saint Jean, il faut penser que la fin de notre être & de notre souverain bonheur, c'est d'être uni par la gloire à la sainte Trinité, & qu'elle doit être en cette vie l'objet unique de notre adoration, de notre amour & de toutes nos actions.

CHAPITRE III.

De l'usage qu'on doit faire des pratiques.

D. NE peut-on pas bien entendre la Messe, sans s'occuper formellement des pensées qui sont contenues dans les livres de piété qui prescrivent des exercices particuliers pendant la sainte Messe ?

R. On entend toujours bien la Messe, pourvu qu'on adore & qu'on aime Dieu, & qu'on s'unisse à l'Eglise. Or, on peut s'acquitter de ces devoirs en une infinité d'autres manieres.

D. Pourquoi propose-t-on donc ces pratiques & cette suite de pensées ?

R. C'est pour suivre l'esprit de l'Eglise qui la propose dans les prieres qu'elle récite, & qu'on ne fait que développer dans ces exercices ; ce qui n'empêche pas que l'Esprit de Dieu ne puisse appliquer les fideles à d'autres vues quand il lui plaît : car il y en a qui s'embarrasseroient de cette diversité de pensées, & dont l'esprit s'attachant à la présence de Dieu par une attention douce & tranquille, doit être laissé à

l'attrait de Dieu. Il y en a aussi plusieurs qui ont l'esprit trop grossier pour s'occuper intérieurement de ces objets, qui sont trop spirituels pour eux. Comme donc Dieu a différentes voies sur les ames, l'Eglise ne prétend pas les réduire à une même maniere d'agir intérieurement.

D. En quoi consistent les fautes qu'on pourroit faire sur ce sujet ?

R. A n'avoir aucun soin de recueillir son esprit par de bonnes pensées, ni de l'appliquer aux Mysteres qui se célebrent; à demeurer volontairement dans la langueur & dans l'égarement; ce qui est inévitable à ceux qui n'ont aucun soin de s'instruire de ce qui est signifié par les diverses cérémonies de la Messe & par les prieres qu'on y fait.

D. Y a-t-il quelque obligation de s'instruire de ces pratiques ou d'autres semblables, qui aident à entendre la Messe avec plus de recueillement ?

R. Il y a obligation d'entendre avec dévotion la sainte Messe, & même de tâcher toujours d'augmenter en ferveur; & cette obligation enferme celle d'employer quelques moyens pour arriver à cette fin. Il est vrai que l'on n'est

pas lié précisément à tel & tel moyen ; mais quand il y a un moyen commun & facile de soi-même, & autorisé par l'Eglise, il est clair que la négligence qui fait qu'on ne l'emploie pas, vient de ce qu'on ne souhaite pas sincérement la fin : ainsi cette négligence est un péché ; d'où l'on doit conclure que quantité de gens qui ne savent rien de ce que l'Eglise fait dans les diverses parties de la Messe, doivent regarder cette négligence comme une faute considérable ; parce qu'elle vient de ce qu'ils n'ont jamais eu un véritable désir de l'entendre comme ils devroient.

D. Suffit-il de réciter son Chapelet pendant la sainte Messe, ou de dire des Pseaumes ?

R. Cela suffit pour ceux qui ne peuvent faire autre chose ; mais ne suffiroit pas, si l'application à ces prieres vocales étoit un effet de négligence & de défaut d'ardeur pour son avancement spirituel.

D. Que doit-on dire de ceux qui assistent à la Messe en péché mortel ?

R. On n'en doit rien dire sans distinguer ces personnes en divers ordres. L'Eglise exclut encore de la vue des

ſaints Myſteres ceux qu'elle condamne à la pénitence publique; & ceux qu'elle exclut feroient mal ſans doute d'aſſiſter au Sacrifice; mais pour les pécheurs qu'elle n'exclut pas, il faut encore diſtinguer; car il y en a qui étant en péché mortel, ont néanmoins quelque déſir de ſe convertir, qui demandent à Dieu leur converſion, & pour l'obtenir de Dieu, ſe préſentent à lui avec reſpect dans le Sacrifice de la Meſſe. Or, quoique ces perſonnes fuſſent exclues de l'aſſiſtance au Sacrifice par la diſcipline de l'ancienne Egliſe, ils peuvent néanmoins & doivent uſer de la condeſcendance que l'Egliſe pratique préſentement envers eux en voulant bien qu'ils y aſſiſtent. Ils doivent recevoir cette faveur comme une très-grande grace, & s'en ſervir pour demander humblement à Dieu la force qui leur eſt néceſſaire pour quitter le péché; & y aſſiſtant avec cet eſprit, non-ſeulement ils ne pechent point, mais ils peuvent obtenir leur converſion par ce moyen.

Mais ſi des pécheurs n'ont aucun déſir véritable de ſe convertir, ni de quitter le péché, & qu'ils ſoient au con-

traire dans la volonté d'y persister, & que leur cœur ne s'unisse en aucune sorte avec l'Eglise, il est clair que s'ils prononcent de bouche quelques prieres, toutes ces prieres sont fausses. Que s'ils ne prient point, ils sont coupables d'hypocrisie, en faisant semblant par leur priere de désirer de se sacrifier à Dieu, & ne voulant se sacrifier qu'au Démon : de sorte que demander si ces gens-là pechent en assistant à la Messe, est la même chose que demander si l'on peche en mentant à Dieu par ses paroles & ses actions, & en faisant semblant de vouloir être à Dieu lorsqu'on ne veut être effectivement qu'au Démon.

D. Cela n'a-t-il lieu que dans le Sacrifice de la Messe ?

R. Cela a lieu dans toutes les actions extérieures de la Religion, qui contiennent toutes de la fausseté, de l'hypocrisie, si elles ne sont jointes à une disposition intérieure qui y soit conforme. C'est pourquoi le Cardinal Bellarmin (*a*) distingue ceux qui récitent le *Pater* en deux classes ; savoir, ceux qui désirent leur conversion, & ceux

(*a*) *Lib. 1. de bonis operibus in part. c. 6.*

qui ne la désirent point ; après quoi il conclut en cette maniere : Si celui qui récite l'Oraison Dominicale ne désire point la grace de la conversion, & ne la demande point sincérement, & qu'il ne prie que des levres ou par coutume, ou, ce qui est encore plus mauvais, par vanité, non-seulement il n'obtient rien de Dieu, mais son oraison se tourne en péché, puisqu'il ment presque dans chacune des demandes qu'il fait dans cette priere : car comment celui-là peut-il appeller Dieu son Pere, lui qui ne veut pas être son enfant ? comment peut-il dire, *Votre nom soit sanctifié*, lui par qui le nom de Dieu est continuellement blasphémé ?

D. Les pécheurs ont-ils droit d'offrir le corps de Jesus-Christ & de s'offrir avec lui ?

R. La question n'est pas, s'ils le peuvent offrir en qualité de Ministres ; il n'y a que les hérétiques qui le puissent croire, & qui aient avancé cette proposition : mais les Ministres ne l'offrant qu'au nom de l'Eglise, ou plutôt l'Eglise l'offrant par eux, il n'y a que les membres vivans qui le puissent offrir & s'offrir avec lui en holocauste à la

Majeſté de Dieu. Cela n'empêche pas que le Sacrifice de l'Euchariſtie étant auſſi un ſacrifice d'expiation, les pécheurs ne puiſſent eſpérer que Dieu leur accordera la grace de la converſion par les mérites de Jeſus-Chriſt & par l'efficace de ce Sacrifice, & c'eſt ce qu'ils doivent demander à Dieu par Jeſus-Chriſt ſacrifié ſur la Croix & ſur nos Autels.



CINQUIEME INSTRUCTION.

De l'Office Divin.

CHAPITRE PREMIER.

Du soin que les Laïques doivent avoir d'assister à l'Office divin qui se fait dans les Eglises, & de le réciter même en particulier.

D. SUffit-il au commun des fideles de réciter quelques prieres vocales le matin & le soir, & d'assister à la Messe les Dimanches & les jours de Fête ?

R. Le précepte de prier toujours contenu dans l'Evangile & dans saint Paul, est généralement pour tous les fideles, comme le Pape Nicolas I le déclare dans sa réponse aux Bulgares par ces paroles : *Il faut que vous sachiez que personne n'est excepté de ce que notre Seigneur dit dans l'Evangile ; il faut toujours prier & ne point se lasser* (*a*) ;

(*a*) Ab eâ Evangelicâ lege nemo excipitur, *Opor-*

&

& de ce que dit l'Apôtre : *Priez sans cesse*.

D. A quoi donc oblige ce devoir de prier continuellement, & comment peut-on y satisfaire ?

R. Ce devoir oblige les Chrétiens à vivre toujours dans un esprit de priere & dans un desir continuel de Dieu ; & pour s'entretenir dans cet esprit de priere, il faut pratiquer des exercices de piété qui soient capables de conserver l'ame dans cette disposition. C'est pourquoi le même Pape réduit la pratique de ce précepte, à ne passer aucun jour sans faire des prieres réglées à certaines heures (*a*).

D. Ces moyens sont-ils d'obligation ?

R. L'Eglise a choisi & déterminé à l'égard des Ecclésiastiques, certains moyens qui consistent dans la récitation de ce que l'on appelle l'*Office divin* ; mais elle a laissé le choix de ces moyens à la liberté des Laïques, sans les leur prescrire en particulier.

D. Il n'y a donc nulle obligation aux Laïques de réciter l'Office ?

tet semper orare & non deficere. Nicol. ad consult. Bulg. c. 60.

(*a*) Quod sanctissime, sancto Augustino docente, sic accipitur, nullo die intermittantur certa tempora orandi.

R. Il n'y a aucune obligation générale & commune, & qui ne puisse se suppléer par d'autres exercices de piété qu'ils ont la liberté de choisir; mais comme ils sont obligés aussi-bien que les Ecclésiastiques, de vivre dans un esprit de recueillement & de priere, c'est en eux une faute considérable de ne pas s'assujettir à réciter quelques prieres durant le cours de la journée : & la négligence que l'on trouve dans plusieurs personnes du monde à s'acquitter de ce devoir, vient de ce qu'ils n'ont aucun désir ni aucun soin de satisfaire au précepte de prier toujours. C'est pourquoi ceux qui ont eu un désir effectif de s'acquitter de ce devoir, se sont d'ordinaire assujettis à réciter quelques prieres vocales le long du jour, & ont tâché par ce moyen de pratiquer, ou en tout, ou en partie, ce que l'Eglise exige des Ecclésiastiques & des personnes consacrées à Dieu. Aussi rien ne fait tant voir le relâchement & la tiédeur des Chrétiens de ce siecle, que la différence qui se trouve dans leurs prieres, & dans la vie des premiers Chrétiens, qui animés & unis d'un esprit de charité, s'assembloient à diverses heures pour prier,

D. Le commun des Chrétiens faisoit-il autrefois les mêmes prieres que les Ecclésiastiques ?

R. On ne le peut nier au moins des Chrétiens des premiers siecles ; car l'Auteur des Constitutions Apostoliques a ordonné aux fideles, sans distinction d'Ecclésiastiques, ni de Séculiers, de prier le matin, à Tierce, à Sexte, à None, au soir & à minuit (*a*).

Saint Cyprien (*b*) dans le livre de l'Oraison Dominicale, propose aux fideles de prier cinq fois ; savoir, le matin, à Tierce, à Sexte, à None, & à l'heure de Vêpres, & il le propose comme une maniere douce & facile pour obéir à la parole du Fils de Dieu & de son Apôtre, qui nous obligent de prier sans cesse : d'où il est clair que

(*a*) Precationes fiant manè, Tertiâ horâ ac Sextâ & Nonâ & Vespere atque ad galli cantum. *l.* 8. *c.* 34.

(*b*) Horam Tertiam, Sextam & Nonam.... Quæ horarum spatia jampridem spiritualiter determinantes adoratores Dei, statutis & legitimis ad precem temporibus serviebant ; ..... sed nobis, fratres dilectissimi, præter horas antiquiùs observatas orandi, nunc & spatia & sacramenta creverunt. Nam & manè orandum est, ut Resurrectio Domini matutinâ oratione celebretur .... Item recedente sole, ac die cessante, necessario rursus orandum est ; ..... nullum quoque de nocturnis tenebris esse orantibus damnum potest, quia filiis lucis & in noctibus dies est Nulla sint horis nocturnis precum damna, nulla orationum pigra & ignava dispendia. *Cypr. de orat. Dom. p.* 109.

cette coutume de prier par des intervalles réglés, n'est fondée que sur l'obligation indispensable qu'ont les fideles de prier toujours.

Il paroît par un Sermon qui est entre ceux de saint Augustin, qu'au moins pendant le Carême, le peuple assistoit à la plus grande partie des heures. *Levez-vous*, dit-il, *de meilleure heure pour assister aux veilles; ne manquez pas de vous trouver à l'Office de Tierce, Sexte & None; que personne ne s'exemte de cette œuvre sainte, à moins qu'il n'en soit empêché par quelque infirmité, quelque service qu'il rende au public, ou quelque grande nécessité* (a).

Sainte Paule & sainte Eustoquie témoignent (b) que les paysans de Bethléem accompagnoient leur travail du chant des Pseaumes, & que les la-

(a) Et ideò rogo vos, fratres charissimi, ad vigilias maturius surgite; ad Tertiam, ad Sextam, ad Nonam ante omnia convenite; nullus se à sancto opere subtrahat, nisi quem infirmitas, aut publica utilitas, aut fortè certa & grandis necessitas tenuerit occupatum. *Aug. serm. 55. de tempore. Appendice 140, sub nomine Cæsarii Arelatensis.*

(b) Sudans messor psalmis se avocat, & curva attondens falce vitem vinitor aliquid Davidicum canit. *Epist. Paulæ & Eustochii ad Marcel. inter Epist. Hieron. 44.* Doceat illam (Virgo veterana) & assuescat ad orationes & psalmos nocte consurgere, mane hym-

boureurs & les vignerons n'interrompoient leur silence que par ce saint exercice.

Saint Eloi, Evêque de Noyon, dans un Sermon adressé au peuple, déclare que tous les fideles doivent tendre à la priere continuelle, qui est prescrite par l'Apôtre ; & le meilleur moyen d'accomplir ce devoir, est d'assister à toutes les Heures canoniales (*a*).

Aussi ce saint exercice a été autrefois pratiqué par des Empereurs même & par des Rois. Il est rapporté de Théodose le jeune, qu'il avoit changé son palais en un monastere, & que dès le point du jour il y récitoit des pseaumes alternativement avec ses sœurs (*b*).

Eginard dit que Charlemagne assistoit aux Offices du jour & de la nuit,

nos canere, Tertiâ, Sextâ & Nonâ horâ stare in acie quasi bellatricem Christi, accensâque lucernâ reddere sacrificium vespertinum. *Idem Epist. ad Lætam.*

(*a*) Cui ergo dicendum est, Oportet semper orare & non deficere, nisi eis qui canonicis horis quotidie, juxta ritum Ecclesiasticæ traditionis, psalmodiis precibusque consuetis Dominum laudare & rogare non desistit ? *Eligius Noviomensis, Homil.* 11.

(*b*) Denique palatium suum sic instituit (Theodosius junior) ut à monasterio non multum discreparet : matutino tempore ipse unà cum sororibus hymnos in Dei laudem recitare consueverat. *Socrates, l. 7, c.* 22.

à moins que quelque incommodité ne l'en empêchât.

Alfrede, Roi d'Angleterre (*a*), qui regnoit au neuvieme siecle, prioit huit heures tous les jours, & avoit toujours un livre de prieres pour les réciter dans tous les intervalles vuides qu'il trouvoit.

Godefroi de Bouillon (*b*), qui conquit une partie de l'Asie & de la Palestine dans cette fameuse Croisade dont il fut le chef, avoit mené avec lui une troupe de Religieux, qui récitoient l'Office Canonial, où il ne manquoit point d'assister.

Saint Louis (*c*) en fit autant dans le voyage qu'il fit en Egypte pour secourir les Chrétiens d'Orient; & quand il étoit en France, non-seulement il assistoit tous les jours à tout l'Office Canonial, mais il vouloit que les Princes ses enfans y assistassent: il y ajoutoit même divers Offices, comme celui de la Vierge & des Morts, & il n'interrompoit pas ce saint exercice, quand il alloit en voyage.

(*a*) *Malmisbur. l.* 2, *p.* 45.
(*b*) *Guil. Tyr. l.* 7, *c.* 9.
(*c*) *Du Chesn. tom.* 5.

Et pour montrer (*a*) que ces exercices de piété n'étoient point particuliers à ſaint Louis, mais qu'ils étoient communs & dans un uſage ordinaire ; non-ſeulement on lit la même choſe de Simon de Montfort, chef de la Croiſade contre les Albigeois, de Gerard Comte d'Orillac, du Comte Eléazar de Provence, de Ferdinand ſurnommé le Grand, Roi de Léon, de Jean Roi d'Arragon & de Sicile ; mais auſſi du Duc d'Orléans, que le Duc de Bourgogne fit tuer à Paris, de Charles VII Roi de France, de Guillaume le Conquérant, de Richard Roi d'Angleterre. Enfin ſaint Pierre Damien a fait un Traité exprès, pour montrer que la récitation des Heures Canoniales eſt un devoir qui regarde généralement tous les fideles ; que c'eſt par ce moyen que l'on accomplit les préceptes de l'Ecriture, qui nous recommandent de prier ſept fois le jour, & de prier ſans ceſſe. Il fait voir que ces préceptes ſont

(*a*) *Rigord. in Phil. Aug. ann.* 1213.
In Biblioth. Cluniac. 92. 6. *Surius*, 17 *Septemb.* 19. *Roder. Archiep. Tolet. l.* 6 *de rebus Hiſp. c.* 13.
Marineus Sicul. l. 2.
Hiſtoire de Charles VI. l. 28, *c.* 12.
Hiſtoire de Charles VII par Godefroi.
Malmisb. l. rerum Anglia. Roger. p. 753.

pour tous les Chrétiens généralement, & il les exhorte à les observer, soit aux champs, soit à la ville.

D. Faut-il conclure de-là que tous les fideles sont obligés à la rigueur de dire le Bréviaire ?

R. Non ; car saint Pierre Damien propose lui-même d'autres voies de prier toujours, comme de dire un Pseaume à toutes les heures, ou au moins de réciter l'Oraison Dominicale quand on ne sait pas lire ; mais ce qu'on doit conclure, est que si les prieres qu'on doit faire à chaque heure, ne sont pas de précepte, ni même l'observation exacte des heures ; il est néanmoins de précepte de mener une vie de priere : or il est difficile de mener une vie de priere, sans se faire une regle de prier plusieurs fois le jour. Que si on se fait une regle de prier plusieurs fois le jour, on ne sauroit guères choisir de prieres plus convenables que celles dont l'Eglise a composé son Office, ni choisir de temps plus favorable que ceux que l'Eglise a choisis.

D. N'y a-t-il point de temps où l'on soit plus étroitement obligé d'assister aux Offices de l'Eglise ?

R. On y est bien plus étroitement obligé les Dimanches & les Fêtes ; car, comme dit saint Césaire, ce n'est pas un petit péché que de ne point passer tout le jour du Dimanche dans la priere & dans la lecture (*a*).

On en peut voir des ordonnances expresses dans le Concile de Frioul, c. 13 ; dans celui de Tribur (*b*), can. 55 ; dans la réponse du Pape Nicolas I aux Bulgares. Réginon réduit néanmoins cela à Matines, la Messe & Vêpres ; mais peut-être que Prime, Tierce & Sexte sont comprises sous la Messe. Quoi qu'il en soit, puisqu'il y a une obligation certaine de passer le Dimanche en des exercices de piété, il n'y a point sans doute d'exercice plus convenable que d'assister aux Offices de l'Eglise, quand il y en a, & l'on ne voit pas que sans quelque nécessité particuliere on puisse s'en dispenser.

D. Est-il meilleur d'assister les Dimanches & Fêtes à l'Office Canonial de Vêpres, qu'à des Saluts qui se font plus tard dans les Eglises, dont l'heure

(*a*) Si toto die Dominico lectioni insistere & Deo supplicare negligimus, non leviter in Deum peccamus. *Homil.* 12.

(*b*) *Ann.* 795. *c.* 13. *Con. Trid. can.* 35, *c.* 13.

paroît plus commode à bien des gens ?

R. On ne fauroit propofer fur cela des regles générales ; car il peut y avoir certaines raifons particulieres pour lefquelles des perfonnes pourroient s'exempter d'entendre Vêpres, & fe contenter du Salut ; mais comme les Vêpres & le Salut fe difent à différentes heures, on pourroit fort bien ajouter l'affiftance au Salut à l'affiftance à Vêpres, & non pas exclure Vêpres pour le Salut.

La raifon eft que les Vêpres font partie de la folemnité que l'Eglife célebre, & à laquelle elle eft occupée, au lieu que le Salut eft une dévotion à part ; de forte qu'en banniffant l'Office de Vêpres, on bannit en même-temps une partie confidérable de la folemnité du jour ; & en préférant le Salut à Vêpres, l'on fe fait une folemnité particuliere différente de celle de l'Eglife. Le partage que l'Eglife fait de l'année en diverfes folemnités, eft très-fagement inftitué : ainfi il eft de la piété de chaque fidele de s'y conformer, & de ne fe faire pas d'autres dévotions à fa fantaifie, comme il arrive par les Saluts, lorfqu'on s'en fert pour exclure l'Office ordinaire de l'Eglife.

D. Pourquoi a-t-on donc institué ces Saluts ?

R. Pour y assister ensuite de Vêpres, & non pour exclure Vêpres ; ou pour que ceux qui par des raisons légitimes & particulieres n'ont pu assister à Vêpres, pussent assister au Salut.

D. Ne doit-on point craindre de se charger d'un trop grand nombre de prieres vocales, en prenant résolution de réciter le Bréviaire ?

R. L'Eglise n'a point jugé que la récitation des Heures Canoniales surpassât la force des Chrétiens ; & ceux qui s'en trouveroient chargés, devroient reconnoître par-là qu'ils sont dans une foiblesse qui les met au-dessous de l'état où l'Eglise suppose que les fideles doivent être. Si donc pour quelques raisons les Laïques ne s'assujettissent pas à réciter l'Office, ils doivent au moins avoir intention de se fortifier & de devenir capables de s'édifier en disant l'Office.

D. Les saints Peres ont-ils eu beaucoup de dévotion pour les prieres vocales ?

R. Leur dévotion pour les prieres vocales paroît assez par la longueur des

prieres qu'ils prescrivoient aux autres : car le Bréviaire que l'on récite à présent, n'est qu'un abrégé de l'Office qui se disoit dans les Eglises de Rome, qui ayant été fait d'abord pour la Chapelle du Pape, fut embrassé par les Cordeliers, & ensuite autorisé par le Pape Nicolas III pour toutes les autres Eglises : mais outre le Brévaire, la plupart des Saints se sont imposés beaucoup d'autres prieres, & c'étoit même autrefois une dévotion assez commune de réciter le Pseautier tous les jours ; ce qu'on dit en particulier de Tagmon, Archevêque de Magdebourg (*a*), de Léon X Pape, de Gerard Comte d'Orillac, & d'Albert le Grand.

D. Quels sont les principaux avantages des Oraisons vocales distribuées à diverses heures ?

R. C'est, 1°. l'assujettissement à la regle ; car cette obligation qu'on s'impose, accoutume l'esprit à ne pas mener une vie de fantaisie. L'homme s'est perdu par la désobéissance & par le desordre ; il ne peut se sauver que par l'amour de l'ordre & de l'assujettissement :

(*a*) *Bar. an.* 1011, *n.* 1. *Sur.* 19. *Apr.* 14. *Biblioth. Cluniac.* 95. *Cantiprat. l.* 2. *c.* 57.

ainsi ce qu'on craint en se chargeant de ces pratiques, c'est ce qu'il y faut rechercher.

2°. La fidélité; car en disant régulierement son Office aux heures, on a moyen de pratiquer envers Dieu une espece de fidélité, & de s'accoutumer à faire le même à l'égard de tout ce qu'on entreprend pour son service.

3°. Le renouvellement du souvenir de Dieu; car en passant beaucoup de temps sans penser à Dieu, l'amour du monde prend insensiblement la place de celui de Dieu, & le bannit peu à peu.

D. D'où vient donc qu'on voit souvent si peu de piété dans ceux qui récitent un grand nombre de prieres vocales?

R. Il est bien vrai que les prieres vocales sont fort propres à entretenir la piété; mais il faut en avoir pour les réciter utilement. Ceux qui aiment Dieu sont touchés de ce qui est dit dans les Pseaumes à la louange de Dieu: ceux qui ont des mouvemens de componction & de pénitence, trouvent dans les Pseaumes des paroles qui les excitent; mais ceux qui n'ont aucun de ces mou-

vemens exprimés par les prieres de l'Eglise, ne sauroient être touchés.

C'est par cette raison que la priere vocale doit être fortifiée par la lecture des livres de piété & par la méditation de la parole de Dieu; car les exercices de la vie Chrétienne doivent être joints, & chacun ne suffit pas séparément.

D. Que doivent faire ceux qui ne sauroient lire, ou à qui la récitation du Bréviaire n'est pas convenable?

R. Ils doivent pratiquer ce qui a été ordonné en plusieurs rencontres aux Laïques, qu'on n'obligeoit pas au Bréviaire, qui est de substituer à la place de l'Office Canonial un certain nombre de *Pater noster*, ou quelques Pseaumes qu'ils sussent par cœur, & les réciter aux heures de l'Office : ils pratiqueroient par ce moyen quelque sorte d'assujettissement; ils éviteroient la vie déréglée & l'oubli de Dieu, & ils pourroient s'entretenir dans l'esprit de priere qui est ordonné par l'Eglise & nécessaire à tout le monde.

CHAPITRE II.

Des diverses heures de l'Office Divin, & des Mysteres que l'Eglise honore.

D. Puisque c'est une dévotion autorisée que celle de réciter les Heures Canoniales, n'est-il pas bon de s'en instruire, puisque cette instruction peut servir à s'en édifier davantage ?

R. Il est du devoir de tous les Chrétiens de tâcher de bien faire tout ce qu'ils font, & d'accompagner les pratiques extérieures de piété, de l'esprit intérieur qui les doit animer : ainsi il est utile pour bien réciter l'Office Divin, de savoir ce que l'Eglise honore dans chacune des Heures, pour quoi elle a été instituée, & pour quoi on y fait certaines prieres.

D. Y a-t-il toujours eu dans l'Eglise le même nombre d'heures destinées à la priere ?

R. Non ; car l'Auteur des Constitutions Apostoliques, saint Jérôme, & plusieurs Auteurs anciens ne font mention que de six heures; savoir, de l'heure du point du jour, de Tierce, de Sexte,

de None, de Vêpres, & de celle de minuit. Ce fut du temps de Cassien qu'on ajouta à Bethléem l'heure d'après le soleil levé. Saint Benoît ajouta celle de Complies qui a été reçue dans tout l'Occident.

D. Quels mysteres l'Eglise prétend-elle honorer par ces diverses heures ?

R. C'est une chose qui n'est pas tout-à-fait constante ; mais comme il ne s'agit point de disputer dans ces instructions, il suffit pour l'édification de s'attacher à une opinion autorisée par des gens habiles & pieux ; & en voici une que l'on peut suivre sûrement.

L'heure de Matines est destinée à célébrer la naissance de Jesus-Christ qui est venu au monde à minuit, comme l'Eglise l'exprime par un verset emprunté du Livre de la Sagesse : *Lorsque*, dit la sainte Ecriture, *tout reposoit dans un paisible silence, & que la nuit étoit au milieu de sa course* (*a*). On peut très-utilement joindre à cette considération le souvenir de ce qui se passa au Jardin des Olives. Le temps de la nuit est l'image de l'obscurité où nous vi-

(*a*) Cùm quietum silentium contineret omnia, & nox in suo cursu medium iter haberet. *Sap*. 18, 14.

vons dans cette vie, & nous doit porter à demander à Dieu sa véritable lumiere.

L'heure de Laudes, qui est lorsque le jour approche, est destinée à honorer la Résurrection de Jesus-Christ.

Celle de Prime, qui n'est pas de la premiere institution de l'Eglise, peut être rapportée à honorer ce qui se passa le matin de la Passion : c'est le temps propre pour demander à Dieu les graces nécessaires pour nous acquitter de nos devoirs le long du jour.

L'heure de Tierce est destinée à honorer la descente du Saint-Esprit : on y peut ajouter la condamnation de Jesus-Christ par Pilate.

L'on doit honorer à l'heure de Sexte le crucifiement de Jesus-Christ, qui a été crucifié vers cette heure, selon l'Evangile.

Celle de None étant celle de la mort de Jesus-Christ, est destinée, selon saint Cyprien & saint Athanase, pour célébrer cette mort, la rédemption du genre humain, & la destruction du regne du Diable.

L'on peut honorer plusieurs mysteres à l'heure de Vêpres, comme celui de

la sépulture de Jesus-Christ, celui de l'institution de l'Eucharistie, & celui de son avénement glorieux qui terminera le temps de la même maniere que le soir finit le jour.

Enfin l'heure de Complies a été instituée pour remercier Dieu des graces qu'il nous a faites durant le jour, & pour lui demander sa protection durant la nuit. On y peut aussi honorer la demeure de Jesus-Christ dans le sépulcre.

CHAPITRE III.

Des diverses parties dont les heures sont composées.

D. EST-il bon de savoir exactement les significations des diverses parties de l'Office?

R. Il est fort utile (*a*) aux personnes savantes de s'instruire de ce que les Auteurs qui ont traité les matieres Ecclésiastiques, en ont dit, des divers changemens qui y sont arrivés, des différentes opinions des Auteurs; mais il suffit, pour l'édification des personnes de piété, de s'attacher à un sentiment fondé

(*a*) *Voyez les Conférences de la Rochelle.*

ſur des raiſons ſpirituelles, qui peuvent nourrir la piété, comme celles qui ſont contenues dans un petit Livre intitulé, *Explication de l'Office de l'Egliſe*, dont on propoſera ici l'abrégé.

D. Pourquoi eſt-on placé dans l'Egliſe de telle ſorte que le côté de l'Orient qui eſt celui de l'Autel, demeure vuide, & les trois autres ſont occupés par ceux qui chantent l'Office ?

R. 1°. Pour montrer qu'il manque encore quelque choſe à la plénitude de l'Egliſe, & qu'elle attend la converſion des Juifs pour ſon accompliſſement.

2°. Pour réſerver le côté de l'Orient à Jeſus-Chriſt qui eſt figuré par l'autel, & qui tient lieu encore à l'Egliſe de ſoleil levant; parce que quoiqu'il ſoit arrivé il y a long-temps au midi de ſa gloire, il ſe leve encore dans l'Egliſe qui eſt ſon corps; il y eſt conçu, il y naît, il y ſouffre; ce qu'il continuera de faire juſqu'à la fin du monde; il ceſſera alors d'être un ſoleil levant, & il ſera pour tous les élus un ſoleil en ſon midi, mais midi éternel, dont l'éclat ne diminuera jamais.

C'eſt la raiſon pour laquelle l'Egliſe a ſoin de ſe tourner du côté de l'Orient,

pour joindre la vérité à la figure, & pour montrer que Jesus-Christ est proprement son soleil levant en elle, & non en lui-même, comme il souffre & meurt en elle, & non en lui-même.

D. Pourquoi chante-t-on alternativement ?

R. Pour témoigner le besoin mutuel que les membres de l'Eglise ont les uns des autres, chacun d'eux devant être persuadé qu'il ne pourroit seulement ouvrir la bouche, s'il n'étoit soutenu par la charité de ses freres. L'Eglise déclare encore par-là qu'elle est bien éloignée dans cette vie de la perfection des Anges & des Bienheureux, qui louent Dieu sans interruption & sans avoir besoin de se reposer; au lieu que l'infirmité de la vie mortelle ne permet pas à l'Eglise d'avoir toujours l'esprit & la langue occupés à louer Dieu, ayant besoin, à cause des nécessités de la vie & de sa foiblesse, d'interrompre souvent cet exercice, & de ne le pratiquer même qu'en se reposant.

D. Pourquoi commence-t-on l'Office par l'Oraison Dominicale ?

R. 1°. Afin qu'elle serve de regle aux prieres suivantes, qui ne peuvent

être bonnes si elles ne lui sont conformes :

2°. Pour nous donner confiance de nous adresser à Dieu, & tempérer la crainte de notre indignité ; cette Oraison nous assurant que Dieu est notre Pere, & qu'il veut que nous le regardions en cette qualité.

D. Pourquoi la récite-t-on tout bas ?

R. 1°. Pour marquer que toutes les prieres extérieures doivent naître de la priere intérieure & des mouvemens du cœur :

2°. Pour signifier que la parfaite louange de Dieu seroit de l'honorer par une priere toute intérieure, comme on fera dans le ciel, & que les louanges extérieures ne lui sont agréables qu'en tant qu'elles procedent de ce silence intérieur d'une ame pénétrée de respect & d'adoration pour sa souveraine Majesté.

D. Pourquoi dit-on aussi cette même priere à la fin de l'Office ?

R. 1°. Pour nous redresser sur ce modele, si nous nous en étions écartés dans le cours de nos prieres :

2°. Pour obtenir de Dieu le pardon des fautes que nous pouvons y avoir commises; cette Oraison ayant toujours

été considérée comme ayant une efficace particuliere pour effacer les péchés véniels.

D. Pourquoi commence-t-on l'Office par ce verset, *Venez à mon aide, ô mon Dieu, hâtez-vous de me secourir* (*a*) ?

R. 1°. Pour reconnoître que nous sommes si foibles & si pauvres par nous-mêmes, que nous n'avons pas le pouvoir de demander à Dieu son assistance à moins qu'il ne nous fasse prier ; 2°. Pour témoigner qu'il faut non-seulement que Dieu nous assiste pour cette action sainte, mais qu'il se hâte ; c'est-à-dire, qu'il ne nous laisse pas un seul moment à nous-mêmes, parce que nous n'avons pas la force de subsister un seul moment sans son secours,

3°. Pour reconnoître que l'humilité doit être le fondement de tout le commerce que nous devons avoir avec Dieu, & principalement de la priere.

D. Pourquoi cette priere se dit-elle conjointement par tous les deux chœurs?

R. Pour reconnoître que le besoin de l'assistance de Dieu n'est pas particu-

(*a*) Deus, in adjutorium meum intende ; Domine, ad adjuvandum me festina. *Ps.* 69. 2.

lier à quelques-uns, mais général à toute l'Eglise.

D. Pourquoi se commence-t-elle par un seul ?

R. Pour témoigner que nous ne devons rien faire de nous-mêmes dans l'Eglise, mais par la conduite de ceux à qui Dieu en a donné la charge.

D. Pourquoi joint-on le *Gloria Patri* au *Deus in adjutorium* ?

R. 1°. Pour nous apprendre que la gloire de Dieu doit être le principal & le premier objet de nos prieres ; que c'est à quoi nous devons rapporter toute notre vie ; que nous la devons préférer à nous-mêmes & à tous nos besoins particuliers, & que nous ne devons rien demander pour nous, qui ne tende à la gloire de Dieu :

2°. Pour marquer que la foi dont nous faisons profession par cet hymne de louange, est le fondement de la priere & de la vie Chrétienne.

D. Pourquoi finit-on les Pseaumes & les Cantiques par le *Gloria Patri* ?

R. Pour témoigner qu'en toutes sortes d'événemens, ou tristes, représentés par les Pseaumes, ou heureux, représentés par les Cantiques, il faut

louer Dieu, selon qu'il est dit; *Je bénirai le Seigneur en tout temps* (a), avec une ferme créance que par sa bonté il nous fera tirer du profit de tout, & se servira de tout ce qui nous arrive pour notre bien.

D. Pourquoi joint-on l'*Alleluia*, qui est un mot Hébreu, avec le *Gloria Patri* ?

R. 1°. Pour montrer que l'Eglise souhaite de louer Dieu, non-seulement avec les Gentils dont elle est composée, mais aussi avec les Juifs, dont elle a pris son origine, & qui s'uniront à elle à la fin du monde.

2°. Pour montrer qu'elle ne souhaite pas seulement de le louer imparfaitement comme l'on fait dans ce monde, mais aussi de le louer parfaitement & dans une langue nouvelle, c'est-à-dire, dans celle du ciel, représentée par l'*Alleluia*, qui marque la joie du Ciel; & c'est pourquoi on ne le dit point au temps de Carême, parce que ce sont des jours consacrés à la pénitence & à la tristesse.

D. D'où vient que l'Eglise ne se tourne

(a) Benedicam Dominum in omni tempore. *Ps.* 33, 2.

jamais

jamais que vers l'Orient, c'eſt-à-dire vers l'Autel; ou vers elle-même, c'eſt-à-dire vers l'autre partie du Chœur, & jamais vers l'Occident?

R. C'eſt que l'Egliſe n'a que deux objets de ſa charité & de ſes actions dans cette vie: le premier, qui eſt Jeſus-Chriſt, vers lequel elle ſe tourne en regardant l'Autel; le ſecond, qui eſt elle-même, qu'elle regarde en chantant les Pſeaumes. Elle change ſouvent ce regard en ſe tournant tantôt vers l'autel, tantôt vers elle-même; parce qu'il faut paſſer de Dieu au prochain, & du prochain à Dieu; mais elle ne ſe tourne jamais vers l'Occident, parce que c'eſt la figure du Diable, & qu'y ayant renoncé par le Baptême, il faut toujours s'en éloigner durant toute la ſuite de ſa vie, & le combattre, non en le regardant, mais en regardant Dieu, dont nous devons attendre tout notre ſecours; & en regardant le prochain, c'eſt-à dire en pratiquant la charité qui nous rend victorieux du Diable, qui n'eſt fort que par la cupidité.

D. Pourquoi l'Egliſe a-t-elle choiſi les Pſeaumes pour les principales & les plus ordinaires de ſes prieres?

R. Parce que les Pſeaumes repréſentent les ſouffrances & les combats d'un Roi perſécuté, qui marche & parvient par cette voie au Royaume qui lui appartient par l'onction divine, en quoi le Prophete Roi eſt une vive image de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe militante; de Jeſus-Chriſt, qui n'eſt parvenu que par les ſouffrances & par la mort à la poſſeſſion de la Royauté qui lui appartenoit par la naiſſance; de l'Egliſe, en ce que tous les Chrétiens ſont des Rois par l'onction du Saint-Eſprit; mais qu'ils ne peuvent acquérir que par les afflictions & les ſouffrances la jouiſſance du Royaume qui leur appartient & qui leur eſt deſtiné.

Ainſi les Pſeaumes ayant été bien plutôt écrits pour repréſenter les peines & les combats de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe dans ce monde, que pour marquer les peines & les combats de David, qui n'en étoient que ſa figure, ç'a été avec grande raiſon que l'Egliſe les a choiſis pour la voie de la communication avec Dieu, pour lui demander ſon ſecours contre les ennemis inviſibles, pour le remercier de ſon aſſiſtance & de ſa protection, pour fortifier

son espérance, & pour animer sa charité. David les avoit employés à toutes ces fins, plutôt en la personne de l'Eglise qu'en la sienne ; & l'Eglise remplit le dessein pour lequel Dieu les a fait écrire, en s'en servant à l'usage qu'elle en a fait.

Elle y trouve d'autant plus de consolation, que les Pseaumes ne contiennent pas seulement l'expression de ses peines, mais aussi la prédiction de sa délivrance conjointement avec celle de Jesus-Christ, comme n'étant qu'une même personne avec lui ; ce qui lui donne un soulagement & une force nompareille, apprenant par-là que Jesus-Christ regarde les souffrances de son Eglise comme les siennes, & qu'il la soutient par la même vertu infinie par laquelle il a porté les siennes.

D. Pourquoi dit-on les Pseaumes & les autres prieres en chantant ?

R. C'est pour nous montrer qu'on ne loue pas Dieu, & qu'on ne s'adresse pas à lui comme des Juifs ; mais comme des Chrétiens, c'est-à-dire, comme des enfans de la Loi nouvelle, qui est une Loi d'amour ; car le chant est un signe de joie & d'une joie parfaite, qui

ſe répand du dedans au dehors : or la joie eſt inſéparable de l'amour ; la triſteſſe ne venant que de la diviſion & du partage du cœur qui eſt poſſédé de pluſieurs déſirs.

Ainſi le chant eſt très-propre pour repréſenter la diſpoſition d'une ame vraiment chrétienne ; & quoique les prieres des Pſeaumes ne repréſentent rien plus ordinairement que des maux & des miſeres, c'eſt avec raiſon que l'Egliſe les expoſe à Dieu en chantant, pour lui témoigner qu'elle ſouffre avec patience, dont la joie eſt la perfection.

Ainſi le chant eſt propre à la loi nouvelle, & les Juifs ne l'ont pratiqué que comme figure des Chrétiens. Il ne leur appartenoit pas de chanter comme Juifs, parce qu'en cette qualité ils étoient vuides de la charité, qui doit être le principe des prieres que l'on offre à Dieu en chantant.

D. Que ſignifient les Antiennes qu'on dit avant & après les Pſeaumes ?

R. Elles ſignifient la joie & les conſolations que Dieu mêle parmi les travaux & les prieres repréſentées par les Pſeaumes, pour montrer que nous ne pouvons les ſoutenir ſans la joie que

Dieu répand quelquefois dans les ames de ceux qui souffrent ; c'est pourquoi le chant des Antiennes est plus élevé & plus travaillé que celui des Pseaumes.

Les Antiennes sont courtes, parce que les consolations de Dieu sont courtes en cette vie, en comparaison des travaux : ce ne sont que comme des miettes qui tombent de la table du Ciel.

On les commence avant les Pseaumes, pour montrer que l'espérance de la joie du Ciel, & de celle même que Dieu donne dès cette vie, doit animer les Chrétiens à souffrir avec patience ; & les deux chœurs s'unissent pour les chanter, pour marquer que quand nous serons arrivés au Ciel, notre joie sera continuelle, & que toutes les divisions & les inégalités en seront bannies.

On commence un Pseaume après l'Antienne finie, parce que les consolations de cette vie ne sont destinées qu'à nous animer à de nouveaux travaux, & à de nouveaux combats pour la gloire de Dieu.

D. Pourquoi lit-on les Chapitres de l'Ecriture après les Pseaumes ?

R. Pour montrer qu'on ne parvient à la consolation qui naît de l'intelligence de

l'Ecriture, que par les actions & les souffrances ; toute autre voie étant irréguliere & contraire à l'ordre de Dieu, qui veut que la consolation qu'il communique par son Ecriture, soit la récompense de la bonne vie & de l'exercice de la charité, selon cette parole de saint Augustin, que l'on n'entre dans la vérité que par la charité.

Ces Chapitres marquent donc la consolation aussi-bien que les Antiennes, mais d'une maniere différente ; car les Antiennes marquent celles qui accompagnent les actions, & qui nous y soutiennent ; & les Chapitres marquent une consolation plus durable & plus solide, que Dieu communique par sa parole après les souffrances & les bonnes actions.

Le Chapitre est prononcé par celui qui préside au Chœur, & qui représente Jesus-Christ, qui étant caché dans les souffrances, se découvre en quelque sorte par la consolation qu'il donne à ceux qui ont souffert.

D. Que signifient les Hymnes & les Répons qu'on chante à la fin de l'Office ?

R. Ils signifient l'action de graces que

l'Eglise rend à Dieu pour l'avoir soutenuë dans les travaux, & l'avoir consolée par son Ecriture ; l'Eglise ayant soin de ne pas s'attribuer les graces de Dieu, & de les faire remonter jusqu'à leur source.

D. Que signifient les Versets ?

R. Ils signifient que quelque consolation que nous recevions de Dieu en cette vie, elles ne peuvent jamais rassasier l'Eglise, qui doit toujours gémir en cette vie dans l'attente de l'autre vie qui est la vie du ciel ; ainsi les Versets marquent les soupirs de l'Eglise, à cause de son pélerinage & de son exil : c'est pourquoi en plusieurs Eglises on ne joint jamais d'*Alleluia* aux Versets, parce qu'ils sont destinés à représenter des gémissemens. L'Eglise y joint souvent d'autres mouvemens de piété, selon la rencontre des Fêtes ; mais qui peuvent fort bien s'allier avec cette signification générale.

D. Qu'est-ce que l'*Oremus*, ou l'Oraison par laquelle on finit l'Office ?

R. C'est comme un abrégé & un recueil de toutes les prieres qui ont été faites durant l'Office ; c'est pourquoi elle est appellée Collecte par les Latins,

& Synaxe par les Grecs. Elle est prononcée par celui qui officie, qui représente Jesus-Christ, pour nous montrer que nos Oraisons sont indignes, comme venant de nous, d'être offertes à Dieu, & qu'elles ne peuvent être reçues de lui que comme procédantes de Jesus-Christ, & offertes par Jesus-Christ dans la priere qu'il fait continuellement dans le Ciel pour toute son Eglise.

Secondement, elle nous fait voir aussi qu'afin que nos actions soient présentées par Jesus-Christ à son Pere, il faut qu'elles naissent d'une entiere unité d'esprit, qui est marquée par cette réunion des Oraisons des fideles dans celles de celui qui officie.

Enfin, elle est une image de l'oblation que Jesus-Christ fera à son Pere de toute son Eglise victorieuse & ressuscitée pour regner éternellement dans le Ciel : c'est pourquoi cette Oraison est précédée à Laudes, à Vêpres & à Complies, par un Cantique, qui marque la possession de la félicité parfaite où l'Eglise espere d'entrer par la Résurrection glorieuse.

D. Que s'ensuit-il de cette ma-

niere d'expliquer l'Office de l'Eglise ?

R. Que l'Office de l'Eglise est un tableau de la vie chrétienne, qui a sa source dans la piété intérieure, représentée par l'Oraison secrete qu'on dit avant l'Office.

Ces mouvemens intérieurs produisent :

1. L'invocation du secours de Dieu, pour montrer l'impuissance où nous sommes de rien faire de bon sans ce secours.

2. Cette invocation est suivie de la glorification de la sainte Trinité, qui est une confession publique de la foi, qui doit être la premiere des actions extérieures que nous devons faire pour son service & pour sa gloire, rien ne servant à ceux qui ne font pas profession de la vraie foi.

3. Après avoir confessé la foi, on chante les Pseaumes, qui signifient les bonnes œuvres & les souffrances, ainsi qu'il a été expliqué ci-devant ; & ces bonnes œuvres & ces gémissemens dans les souffrances, doivent procéder de la vraie foi & de la vraie charité.

4. Après on prononce les Chapitres qui marquent la consolation des Ecri-

tures, dont Dieu récompense les bonnes œuvres & les souffrances durant cette vie, comme il récompensera toutes les bonnes œuvres après cette vie par la plénitude de ses lumieres en l'autre.

5. Ces consolations sont toujours accompagnées d'actions de graces, représentées par les Hymnes & par les Répons; & ces actions de graces sont mêlées de gémissemens & de désirs d'arriver à la plénitude de la gloire représentée par le Cantique qu'on chante à certaines heures.

6. Enfin, toutes ces diverses actions de l'Eglise sont offertes à Dieu par Jesus-Christ, comme les diverses prieres de l'Office lui sont offertes dans la derniere Oraison par celui qui officie.

D. Quel usage peut-on faire de la connoissance de ce que signifient les diverses parties & les diverses cérémonies de l'Eglise dans son Office ?

R. On doit s'en servir pour exciter en soi les mouvemens & les dispositions qui y sont représentées, & les demander à Dieu par un regard de l'esprit & un mouvement qui lui marque suffisamment notre désir.

Par exemple, en disant le *Pater*, on

peut lui demander qu'il imprime dans notre cœur cette priere intérieure qui doit être la source de toutes les autres.

En disant le *Deus, in adjutorium*, on peut faire intérieurement un humble aveu de son impuissance.

En disant le *Gloria Patri*, on peut demander à Dieu la fermeté dans la foi.

En récitant les Pseaumes, on peut demander la grace d'agir & de souffrir pour lui.

En disant l'Antienne, on peut demander à Dieu qu'il nous soutienne par son onction divine dans les peines de cette vie.

Lorsqu'on dit le Chapitre, on peut lui demander qu'il nous fasse participer à cette consolation des Ecritures, dont parle saint Paul.

Aux Hymnes & aux Répons, on peut lui demander la grace de l'en remercier avec joie & avec allégresse.

Aux Versets, il faut le prier qu'il entretienne toujours dans notre cœur le désir du Ciel, & le gémissement dans notre pélerinage.

A l'Oraison, il faut demander que toutes nos actions & toutes nos prieres lui soient présentées par Jesus-Christ.



SIXIEME INSTRUCTION.

De l'Oraison mentale.

CHAPITRE PREMIER.

Si l'Oraison mentale est conforme à l'esprit de l'Eglise. Si on peut s'attacher à une méthode particuliere pour faire l'Oraison mentale. Des sujets de l'Oraison mentale, & des abus qu'on y peut faire.

D. L'Oraison mentale est-elle conforme à l'esprit de l'Eglise ?

R. On n'en peut pas douter ; puisqu'elle consiste à tâcher d'exciter en soi de saints mouvemens par le moyen des bonnes pensées auxquelles on s'applique. Or, l'Eglise ne fait autre chose par toutes les prieres qu'elle prescrit, que de tâcher d'exciter de saintes affections dans le cœur de ses enfans, par le moyen des saintes pensées contenues dans les prieres vocales qu'elle leur ordonne de faire.

D. Les Peres (*a*) de l'Eglise n'en ont-ils rien dit expressément ?

R. Les Peres nous ont souvent exhortés à méditer les vérités chrétiennes, à les repasser dans notre esprit, & à n'être pas de ces animaux immondes (*b*) qui ne ruminent point, à prendre un temps pour considérer nos devoirs, régler nos actions, penser à nos péchés, pour nous recueillir du trouble des affaires. Or, faire cela, c'est faire l'Oraison mentale.

D. Ne pourroit-on pas dire que c'est vouloir assujettir le Saint-Esprit, que de déterminer ainsi certaines heures à l'Oraison mentale ?

R. Ce n'est pas plus assujettir le Saint-Esprit, que de régler les heures de l'Oraison vocale : or, ce seroit condamner l'Eglise que de blâmer la détermination qu'elle a faite du temps des Oraisons vocales : il n'y a donc aucun inconvénient de déterminer aussi le temps de l'Oraison mentale.

D. Est-il permis de se servir de quelque méthode pour l'Oraison mentale ?

(*a*) *Aug. in Psal.* 140. & 16. *contra Faust. c.* 6.
(*b*) *Et in Psal.* 76.

R. L'Oraiſon Vocale n'eſt qu'une méthode d'Oraiſon Mentale ; c'eſt-à-dire ; un moyen dont l'Egliſe ſe ſert pour appliquer l'eſprit des fideles à de ſaintes penſées, afin de leur inſpirer de ſaints mouvemens : c'eſt pourquoi on peut pratiquer très-utilement tout autre moyen qui fait le même effet ; mais il ne faut pas s'attacher trop ſervilement à ces méthodes ; car ſi elles ſont bonnes pour arrêter & fixer les eſprits inquiets & agités, elles embarraſſent ceux dont le cœur applique ſuffiſamment l'eſprit, pour faire qu'il demeure en la préſence de Dieu ſans cette agitation inquiete.

D. Quelle eſt la plus facile de ces méthodes, & la moins ſujette aux illuſions ?

R. C'eſt de prendre un livre, comme l'Evangile, d'en lire peu à la fois, de conſidérer attentivement les vérités qui y ſont marquées, de tâcher de s'en nourrir, & de s'y arrêter autant que l'on y trouve d'ouverture, & enſuite de paſſer à une autre vérité & à une autre conſidération. Car c'eſt là proprement ce que les Peres appel-

lent ruminer, c'est-à-dire, repasser les vérités évangéliques dans son esprit ; c'est ce qu'ils appellent rompre les mottes de la terre, & la rendre propre à recevoir la semence de la vérité (*a*).

D. Est-il permis de destiner à cet exercice une demi-heure ou une heure entiere, puisque les Peres nous avertissent que l'Oraison doit être courte ?

R. Quand les Peres disent que l'Oraison doit être courte, ils n'entendent par ce mot que l'Oraison qui consiste en affections ; car les affections & les mouvemens du cœur n'étant pas pour l'ordinaire longs, il ne faut pas vouloir continuer par une application trop forcée. Mais si on comprend sous ce terme la méditation des vérités de l'Evangile, & les réflexions qu'on peut faire sur sa vie & sur ses actions, il ne paroît pas qu'une demi-heure excede la portée de la plupart du monde. Il est bon dans ces exercices que chacun ait

(*a*) Ecce locuti sumus vobis verbum Dei, semen sparsimus devotis cordibus, tanquam sulcata invenientes pectora vestra aratro confessionis : devotione & intentione suscepistis semen, cogitate de verbo quod audistis tanquam glebas frangentes, ne semen rapiant volatilia, ut possit ibi germinare quod seminatum est. *Aug. in Ps.* 84. *n.* 15.

égard à ses forces ; car il faut se contenter de ce que Dieu nous donne, & ne pas prétendre attirer sa grâce, en faisant des efforts d'esprit & d'attention.

D. Quel doit être le sujet ordinaire de nos Oraisons mentales ?

R. Nos miseres intérieures, nos péchés passés, nos besoins présens, le réglement de nos actions, la mortification de nos passions, le désir des vertus contraires à nos défauts, la demande des graces qui nous sont nécessaires pour accomplir nos devoirs.

D. Est-il nécessaire que les demandes se fassent par des paroles expresses que l'on adresse à Dieu ?

R. Non ; il suffit souvent de reconnoître & d'exposer à Dieu ses ténebres & ses miseres avec un sincere désir d'être guéris ; Dieu entend bien le langage de nos désirs.

D. N'y a-t-il point d'Oraison sans pensée ?

R. Il n'y en a point sans quelque vue d'esprit ; mais il y en a sans changement de pensée. Il est vrai que ces Oraisons sont extraordinaires ; & à l'égard de tous les états extraordinaires, il faut

attendre que Dieu les donne, & n'y pas aspirer de soi-même. Il ne faut pas même croire facilement être dans un état surnaturel. Il y a assez souvent des esprits qui, sans aucune grace, se fixent ainsi à un seul objet & à une seule pensée, & souvent c'est une illusion du Diable.

D. Quelle est donc la voie à laquelle il faut se porter de soi-même?

R. Celle de la considération des Mysteres de Jesus-Christ & des vérités de l'Evangile, en les adorant, en y ouvrant son cœur, en cherchant les moyens de les pratiquer, en demandant souvent à Dieu qu'il nous les imprime dans le cœur, & en le remerciant de nous avoir fait la grace de les connoître.

D. Est-il possible de méditer longtemps, & même des années entieres, sans avoir Dieu dans le cœur, quoiqu'on éprouve quantité de sentimens qui semblent bons?

R. Cela est très-possible; car les pensées humaines qu'on peut former de soi-même & sans grace, peuvent exciter des mouvemens humains, des attendrissemens, des douceurs, des dou-

leurs, & des larmes mêmes, qui ne se distingueront pas sensiblement des effets de la grace. Ainsi il peut se faire que sans être à Dieu, on aura longtemps de ces sentimens humains, qu'on prendra pour des prieres chrétiennes, & qui ne le seront point.

D. Ne pourroit-on pas conclure delà, qu'il est inutile de méditer les vérités chrétiennes, & de s'exercer à l'Oraison mentale ?

R. Non; il en faut conclure seulement qu'il ne faut pas s'assurer que ce soit toujours la grace qui produise en nous les bons mouvemens que nous ressentons. Il faut avoir recours aux bonnes pensées, comme à la voie ordinaire d'exciter en nous les bons mouvemens; mais il ne faut pas prendre sur ces sentimens, des confiances trop téméraires de notre état.

D. Pourquoi dites-vous que les bonnes pensées sont la voie ordinaire d'exciter les bons mouvemens ?

R. Parce que Dieu suit l'ordre de la nature dans celui de la grace, & se sert ordinairement des pensées de l'esprit pour toucher le cœur : mais il n'est pas absolument essentiel que ces pen-

sées soient purement intérieures, & qu'elles ne soient pas jointes à la prononciation extérieure de quelques paroles.

D. Pourquoi est-il dit dans l'Ecriture, que le saint-Esprit prie pour nous par des gémissemens ineffables?

R. Quand il est dit que le saint-Esprit prie, cela veut dire qu'il nous fait prier; & ces prieres sont appellées gémissemens, parce qu'elles tendent toutes à la béatitude, dont nous sommes éloignés par l'état de cette vie; ce qui nous oblige de gémir. Il est dit que ces gémissemens sont ineffables, parce qu'il n'y a que Dieu qui les discerne clairement, & que le mélange de ce qu'il peut y avoir d'humain, couvre à nos esprits le fond intérieur de nos prieres.

D. En combien de manieres se peut-on abuser sur le sujet de ces pensées qu'on a dans l'Oraison?

R. En trois manieres principales.

1. En confondant les pensées avec les mouvemens du cœur, & en s'imaginant avoir des affections & des mouvemens à l'égard de toutes les choses dont on a des idées dans l'esprit.

2. En prenant les mouvemens hu-

mains excités par ces pensées humaines pour des mouvemens de Dieu.

3. En s'imaginant, lors même qu'on a quelques mouvemens de Dieu, mais qui sont foibles, avoir de soi le pouvoir de faire tout ce qu'ils nous font désirer; ce qui engage plusieurs ames dans une présomption semblable à celle de saint Pierre, qui croyoit, comme dit saint Augustin, qu'il pouvoit tout ce qu'il sentoit qu'il vouloit : *Putabat se posse quod se velle sentiebat*. Ainsi pour ne pas abuser des mouvemens de Dieu, il faut tâcher à la vérité d'exciter en soi de saints mouvemens par de saintes pensées, mais ne juger de soi-même que par les actions & la suite de sa vie.

CHAPITRE II.

Méthode particuliere d'Oraison mentale.

D. NE peut-on point proposer une méthode d'Oraison mentale qui soit proportionnée à tout le monde?

R. Comme les esprits sont fort différens, & ont diverses ouvertures & divers gouts, il est difficile de les ré-

duire à une même méthode, & cela même n'eſt guères néceſſaire : ces méthodes ſont d'ordinaire toutes bonnes, & ne doivent ſervir qu'à appuyer l'eſprit, & non à l'aſſujettir ſervilement à une certaine voie ; on peut néanmoins en propoſer qui ſont d'un uſage général.

D. Donnez-nous un exemple d'une méthode de cette nature.

R. En voici une qui tend directement aux principales fins de l'Oraiſon par des voies très-communes & très-familieres ; car prier & faire oraiſon, c'eſt entrer dans des ſentimens de componction & de pénitence pour ſes fautes paſſées ; c'eſt gémir pour ſes miſeres préſentes ; c'eſt demander à Dieu la grace de ſe corriger à l'avenir de ſes défauts. Or, tous ces mouvemens doivent être fondés ſur la conſidération de quelque vérité ; car l'ame ne peut entrer dans la componction & dans le gémiſſement qui fait la priere, que par la vue de l'oppoſition qu'elle trouve en ſoi, à quelque loi de Dieu qui condamne ſes actions ou ſes diſpoſitions paſſées ou préſentes ; ſoit que cette loi de Dieu ſoit contenue dans quelque précepte de l'Ecriture, ſoit qu'elle nous ſoit mar-

quée par quelque myſtere, quelque action, ou quelque diſpoſition de Jeſus-Chriſt & de ſes Saints. Il faut auſſi que l'ame ſoit préparée à la conſidération de ces vérités & de cette loi, par quelques actes qui lui en ouvrent l'entrée, & qui la diſpoſent à en profiter.

Ainſi pour ſe preſcrire quelque méthode, on peut réduire l'Oraiſon mentale à trois parties, dont la premiere peut s'appeller préparation, la ſeconde conſidération, & la troiſieme réflexion.

D. En quoi doit conſiſter la préparation ?

R. Quoique dans cette ſorte d'Oraiſon l'ame ne prétende pas écouter Dieu ſeulement, & demeurer dans un ſilence & une ceſſation d'actes, parce que cette maniere de prier eſt trop relevée, & ne convient qu'à ceux qu'il plaît à Dieu d'élever à un état extraordinaire, elle ne laiſſe pas néanmoins d'y vouloir être inſtruite de Dieu, & conduite par ſon eſprit, mais d'une maniere plus commune. Ainſi la premiere choſe qu'on doit faire dans l'Oraiſon mentale, c'eſt d'adorer Dieu comme la ſource de toute lumiere, de toute vérité & de toute

grace; reconnoître devant lui les ténebres de l'esprit humain, & l'inutilité de tous ses efforts; ensuite s'abandonner & se livrer à Dieu, afin qu'il conduise l'esprit, & qu'il l'éclaire par sa lumiere, qu'il l'empêche de s'égarer, qu'il fixe son instabilité, & qu'il lui fasse la grace de demeurer en sa présence pendant quelque temps.

On doit, en second lieu, remercier Dieu de ce que de toute éternité il a accordé ce temps pour le prier, & demander la grace de l'employer selon les desseins de sa miséricorde.

En troisieme lieu, on doit le prier qu'il détruise les obstacles des prieres, dont nous traiterons ci-après, & s'arrêter un peu à ceux qu'on connoît, & qui pourroient rendre la priere infructueuse, si Dieu n'y suppléoit par sa grace; enfin, on doit demander à Dieu qu'il rende les vérités dont l'ame doit se nourrir, une loi nouvelle pour elle, en les imprimant dans le cœur plutôt que dans l'esprit.

D. Que faut-il observer dans la considération?

R. 1. Il faut remplir son esprit de quelques vérités, soit qu'on les tire des

instructions renfermées dans les mysteres & dans les actions de Jesus-Christ, soit qu'on les prenne de quelques paroles de l'Evangile, & en considérer l'étendue, la justice, la sainteté & l'injustice de ce qui y est contraire ; la pratique qui en a été faite par Jesus-Christ & par ses Saints ; la liaison que ces vérités ont avec d'autres devoirs, d'autres loix, & d'autres instructions de l'Evangile.

2. Il faut, à l'égard de toute vérité, faire des actes de foi, d'adoration & de soumission, parce que la vérité mérite d'être aimée, adorée & suivie.

3. Il est bon d'avoir prévu ces considérations, & de s'en être entretenu auparavant, afin que l'esprit y ait plus d'entrée, & qu'il ne fasse en quelque sorte que les repasser ; c'est ce que les Peres appellent ruminer, & qu'ils jugeoient nécessaire à tout le monde. Il n'y a point aussi d'inconvénient à lire ces considérations toutes formées dans quelque livre, & ne faire que s'y arrêter, pour donner le moyen à l'esprit de les pénétrer & de s'en nourrir. C'est un abus de croire qu'une vérité lue n'est pas aussi bonne qu'une vérité trouvée par

par la recherche de l'esprit, & que l'Oraison en soit moins mentale.

D. Qu'est-ce que vous appellez réflexion ?

R. C'est une application particuliere qu'on fait à soi-même des vérités qu'on a considérées ; & cette application doit comprendre l'examen du temps passé, du présent & de l'avenir.

Dans la réflexion sur le passé, on doit examiner en combien de manieres on a agi contre cette vérité, le peu d'usage que l'on en a fait, les dispositions contraires où on a été ; ce qui oblige l'ame à entrer dans des sentimens de componction & de pénitence, & à demander pardon à Dieu des fautes qu'elle reconnoîtra avoir faites.

Dans la réflexion sur le présent, on doit examiner les dispositions du cœur opposées à cette vérité, gémir devant Dieu de se voir contraire à lui, lui demander qu'il déracine de notre cœur ces sentimens mauvais & corrompus.

Dans la réflexion sur le futur, il faut tâcher de découvrir le moyen de pratiquer cette vérité, d'en retrancher les empêchemens, & demander à Dieu qu'il fortifie en nous les désirs qu'il

nous en donne, en disant à Dieu de tout son cœur; *Affermissez mon Dieu, ce que vous avez fait en nous* (a). Suivant ces paroles du Prophete Roi, il faut être persuadé que c'est un besoin continuel à l'homme, en quelque dégré de vertu & de sainteté qu'il soit établi, de demander à Dieu qu'il l'y affermisse, & qu'il veuille bien achever ce qu'il a commencé; sans cela il n'y subsistera pas long-temps.

D. Pourquoi dites-vous que cette méthode est proportionnée à la plupart du monde?

R. Parce qu'elle est fondée sur des actions d'un devoir commun, & qui sont en quelque sorte commandées à tout le monde.

Il est certain que tout le monde doit adorer Dieu, & il n'y a pas de difficulté particuliere à l'adorer comme source de lumiere, de vérité & d'amour, & à reconnoître devant lui sa foiblesse; un abaissement profond du cœur sans paroles formelles, suffit pour cela.

Tout le monde est capable jusqu'à

(a) Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis. *Ps.* 67, 29.

quelque point de considérer une vérité en la méditant dans son esprit, ou en lisant dans un livre ce que des personnes spirituelles en auront dit.

Tout le monde est capable d'examiner comment il a pratiqué une vertu par le passé, & de s'humilier devant Dieu dans la vue des fautes qu'il y a faites ; de lui en demander pardon ; d'examiner comment il l'aime & la pratique présentement ; de prévoir comment il la peut pratiquer à l'avenir, & de former des prieres qui répondent aux désirs qu'il en a. Voilà en quoi consiste cette méthode : il est vrai que ceux qui se nourrissent plus assiduement de la vérité, qui font plus de réflexion sur leur vie, qui examinent leurs actions avec plus de vigilance, y ont plus de facilité que les autres.

D. Que faut-il faire quand une seule vérité ne suffit pas pour remplir le temps que l'on s'est prescrit pour l'Oraison mentale ?

R. Il en faut prendre une autre successivement, autant que le temps nous permettra, en joignant toujours à la considération de ces vérités, une revue & un examen sur nous-mêmes à l'égard

du paſſé, du préſent & de l'avenir, par rapport à cette vérité. C'eſt ainſi qu'on fera divers points à l'Oraiſon, ſans s'aſtreindre préciſément au nombre de trois. Il ſeroit même à ſouhaiter que les conſidérations & les réflexions que nous ferons ſur la premiere vérité que nous aurons priſe pour ſujets de méditation, nous rempliſſent ſuffiſamment pour n'avoir pas beſoin de paſſer à d'autres : car il vaut mieux être bien pénétré d'une vérité, que d'en effleurer pluſieurs.

CHAPITRE III.

Explication plus particuliere de l'obligation que nous avons de prier toujours.

D. L'Avis que ſaint Paul donne aux Theſſaloniciens de prier toujours, n'eſt-il pas plutôt un conſeil qu'un précepte ?

R. Non; car l'Evangile déclare expreſſément, qu'*il faut toujours prier & ne point ſe laſſer* (a). Il faut prier tant qu'on eſt en danger de ſuccomber aux

(a) Oportet ſemper orare, & non deficere. *Luc.* 18, 1.

tentations : *Veillez & priez*, dit notre Seigneur, *de peur que vous ne succombiez à la tentation* (a). Or nous sommes continuellement en danger de succomber aux tentations ; il faut donc toujours prier.

D. Mais on ne voit personne qui prie toujours, personne ne satisfait donc à cette obligation ?

R. Il s'ensuit seulement delà que le précepte de prier ne s'accomplit jamais parfaitement en cette vie, non plus que celui de l'amour de Dieu, dont il est une extension & une suite ; ainsi on doit juger de l'un comme de l'autre : car comme l'amour de Dieu n'est jamais proprement de conseil, mais d'obligation, parce qu'on doit tendre à la perfection de l'amour de Dieu ; de même la priere intérieure n'est jamais proprement de conseil, mais d'obligation, parce qu'on doit tendre à vivre toujours dans un esprit de priere, à être toujours recueilli & attentif à Dieu, & à être devant lui continuellement comme des mendians devant la porte d'un riche, à reconnoître toujours le

(a) Vigilate & orate, ut non intretis in tentationem. *Matt.* 26, 41.

besoin que nous avons de sa grace, & à la désirer toujours, ce qui seroit prier continuellement : mais comme Dieu n'impute pas à péché de n'avoir pas son amour dans un si haut dégré de perfection, pourvu qu'on y tende ; il n'impute pas aussi à péché de n'être pas dans le parfait recueillement & le parfait esprit de priere, pourvu qu'on y aspire, qu'on tâche de s'y avancer tous les jours, & qu'on travaille à retrancher les défauts de ses prieres.

D. En quoi consiste ce soin qu'il faut avoir pour avancer dans l'esprit de priere ?

R. En plusieurs exercices que chacun doit se prescrire, ou qui doivent être ordonnés par ceux qui conduisent les ames ; comme,

1. De faire tous les jours certaines prieres vocales réglées à diverses heures du jour, plus longues ou plus courtes, selon les emplois où l'on est.

2. A s'accoutumer à élever son esprit à Dieu le plus souvent qu'on peut le long du jour, par des oraisons jaculatoires.

3. A prendre un certain temps du jour, pour pratiquer ce que S. Bernard appelle considération.

4. A tâcher de ne faire aucune nouvelle action qui ne soit pas une suite de nos devoirs ordinaires, sans examiner s'il la faut faire, & sans demander à Dieu la grace de la bien faire.

D. Ces prieres ordinaires suffisent-elles pour les grandes occasions qui ont de longues suites, comme pour les engagemens dans un état ou une vocation, pour être délivré d'une grande tentation, &c.?

R. Non; il faut que nos prieres aient de la proportion avec l'importance de ce que nous demandons. Ainsi à l'égard de ces choses qui ont de grandes suites, il faut prendre beaucoup de temps pour prier, & ne pas s'engager facilement, sans avoir prié. Il en est de même de certaines tentations : il y en a qu'on ne sauroit vaincre que par des prieres redoublées, & en gémissant souvent devant Dieu pour obtenir qu'il nous en délivre.

D. Les gens du monde sont-ils obligés à cette vie de priere?

R. Puisqu'ils sont exposés à plus de tentations que les autres, ils sont encore plus obligés de prier que les autres.

D. Mais comment peuvent-ils satisfaire à cette obligation ?

R. Les prieres vocales peuvent être beaucoup abrégées par ceux qui vivent dans le monde, aussi-bien que celles qui demandent une application séparée des autres emplois. Mais comme ils sont privés de ces moyens de s'entretenir dans l'esprit de priere, ils y doivent suppléer par d'autres exercices.

D. Quels sont ces exercices par lesquels ils y doivent suppléer ?

R. C'est la vigilance continuelle sur eux-mêmes, & le regard de Dieu en toutes choses, ou l'exercice de la présence de Dieu : c'est de ne pas livrer trop leurs esprits à leurs occupations ; c'est de ménager dans les intervalles de leurs actions des temps pour la priere ; c'est aussi de ne pas négliger leur ame, & de lui donner par les lectures & l'application à la priere, la nourriture dont elle a besoin.

D. Tous ceux qui ne vivent pas dans ce recueillement & dans cet esprit de priere, seront-ils damnés ?

R. Quoiqu'il soit vrai que le défaut de recueillement & de priere, soit la source ordinaire des chutes, & par

conséquent de la damnation des ames, il ne faut pas néanmoins décider facilement, quand le défaut de prier est péché mortel, parce qu'il est certain que Dieu ne sauve pas seulement dans l'Eglise les spirituels, mais aussi les charnels, & que saint Augustin nous avertit que si les Pasteurs ne travailloient dans l'Eglise que pour les spirituels, ils n'auroient presque rien à faire, & que leur travail seroit peu utile (*a*). Il faut donc regarder la priere continuelle comme un exercice dont l'omission met le salut en danger, & tâcher d'y avancer tous les jours. On peut, & l'on doit s'accuser d'être négligent à prier, de ne pas faire assez d'effort pour résister à la dissipation, de n'avoir pas assez de soin de recourir à Dieu, de ne le pas prier assez dans les grandes occasions & dans les entreprises qui ont des suites. Mais il ne faut pas juger facilement que ceux qui menent d'ailleurs une vie réglée, qui ont quelque soin de se recueillir,

(*a*) Nam si propter eos solos Christus mortuus est qui certâ intelligentiâ possunt ista discernere, penè frustra in Ecclesia laboramus : si autem, quod veritas habet, infirmi populi credentium ad medicum currunt sanandi per Christum, & hunc crucifixum, ut ubi abundavit peccatum, superabundet gratia *Aug. Epist.* 101, *n.* 4. *Nunc* 169.

mais qui ne laiſſent pas d'être diſſipés, ſoient dans un état criminel.

D. Qui ſont donc ceux qui doivent craindre que Dieu ne leur impute le défaut de priere comme un crime ?

R. Tout le monde le doit craindre, & perſonne ne ſait s'il prie comme il faut & autant qu'il faut. Mais ceux qui le doivent craindre davantage, ſont ceux qui menent une vie de divertiſſement, qui s'abandonnent à tout ce qui peut remplir leur eſprit de diſtractions, comme les comédies, les danſes, les viſites inutiles, & le jeu : car on ne peut pas dire que les gens dont la vie ſe paſſe dans des plaiſirs continuels & dans une perpétuelle diſſipation, menent une vie de priere, ni qu'ils tendent à prier continuellement.

D. N'y a-t-il que les riches & les grands qui manquent à ſatisfaire à ce devoir de prier ? & n'y a-t-il jamais lieu de faire le même jugement des pauvres, & même des miſérables ?

R. On peut le faire avec autant de fondement des gens de médiocre condition, & même des plus pauvres que des riches & des grands.

Ceux, par exemple, qui ſont entié-

rement occupés & remplis de la passion du gain, & du désir d'acquérir du bien, ou de pourvoir aux nécessités de leur famille; en sorte qu'après avoir fait quelque légere priere le matin, ils ne pensent plus à Dieu le reste du jour, ne menent point une vie de priere.

Ceux qui se laissent tellement accabler l'esprit par les miseres & les accidens fâcheux, qu'ils ne songent qu'à leur mal, ne menent point une vie de priere; & il est bien à craindre que l'amour de Dieu ne soit éteint, ou ne s'éteigne bientôt en eux.

Enfin ceux qui s'accablent tellement d'affaires & d'emplois, qu'ils tombent ainsi dans la tiédeur & la dureté de cœur, ne menent point aussi une vie de priere; & c'est toujours une grande faute que de s'y laisser aller; parce que c'est toujours par quelque passion & quelque négligence pour son salut que l'on y tombe.



CHAPITRE IV.

Divers moyens de ſe tenir en la préſence de Dieu.

D. ON a dit dans le Chapitre précédent, que pour pratiquer la priere continuelle, il falloit ſe tenir toujours dans la préſence de Dieu; dites-nous maintenant quelques moyens qui puiſſent aider les ames à avoir Dieu préſent dans toutes leurs actions.

R. Il y en a de différens qui ſont tous bons, pourvu qu'ils ſervent à nous procurer un ſi grand bien.

Il y en a, par exemple, qui s'accoutument à ſe repréſenter l'humanité de Jeſus-Chriſt, & qui tâchent de faire toutes leurs actions, comme ſi Jeſus-Chriſt les regardoit.

D. Cette pratique eſt-elle utile?

R. Elle l'eſt certainement en elle-même; mais il faut éviter de faire de trop grands efforts d'eſprit: & de plus, il y a bien des eſprits qui, n'ayant point d'imagination, n'en ſont pas capables.

D. Donnez donc des moyens plus généraux.

R. C'en eſt un fort général & fort utile que de regarder en quelque créature que ce ſoit, & principalement dans les perſonnes avec qui nous converſons, ce qu'elles ont de Dieu, pour l'honorer. Or elles en ont toutes pour bien des choſes.

Tout homme eſt l'ouvrage & l'image de Dieu, & nous donne ainſi lieu de remonter juſqu'à Dieu même, comme à l'original de cette image; mais de plus les hommes participent diverſement à diverſes qualités & divers titres qui appartiennent à Dieu.

D. Donnez-en quelques exemples.

R. Ceux qui ont entre les mains ſon autorité, ou ſpirituelle, ou temporelle, nous donnent lieu de penſer à Dieu; & de l'adorer comme celui à qui toute puiſſance appartient. Chaque vertu n'ayant point d'autre ſource que Dieu même, nous doit faire penſer à Dieu; comme à celui qui en eſt l'auteur, & qui la poſſede d'une maniere éminente. Ainſi on peut adorer la ſageſſe de Dieu dans les perſonnes ſages, ſa charité dans les perſonnes charitables, & ſa juſtice dans ceux en qui on remarque cette vertu.

D. Expliquez les autres moyens de ſe rendre Dieu préſent.

C'en eſt un fort étendu que de conſidérer les hommes comme les inſtrumens de Dieu, & de regarder tout ce qui ſe paſſe dans le monde comme un effet de ſa volonté; car comme rien n'échappe à ſa providence, & qu'il agit en tout & fait tout dans le monde, tout peut nous donner ſujet non-ſeulement de nous ſouvenir de Dieu, mais de l'adorer; & la foi nous doit le découvrir ſans ceſſe ſous le voile des créatures, puiſque c'eſt lui qui leur donne l'être & le mouvement, & qui les conduit aux fins de ſa miſéricorde & de ſa juſtice.

C'eſt auſſi un fort bon moyen, que de ſe remplir l'eſprit de cette penſée; que Dieu voit continuellement toutes nos actions: & ſelon la penſée de ſaint Bernard, rien ne peut nous exciter plus fortement à éviter la négligence. Car comment, dit ce ſaint Docteur, celui-là pourroit-il être négligent, qui conſidere ſans ceſſe un Dieu qui le regarde toujours (*a*)?

Mais la plus utile de toutes les ma-

(*a*) Quomodo negligens fieri poteſt qui intuentem ſe Deum nunquam deſinit intueri? *Bern. in Pſ.* 90. *ſerm.* 2. *n.* 3.

nieres de se tenir en la présence de Dieu, & celle qui a été la plus pratiquée par les Saints, est d'avoir toujours présente dans chaque action, la regle de l'Evangile, comme un modele qu'il faut tâcher de représenter par ses actions : car c'est là ce que David attribue aux justes, en disant qu'*ils méditent la loi de Dieu le jour & la nuit* (a).

Je dis que cette maniere est la plus utile, parce que c'est celle qui nous montre le plus clairement notre chemin, qui nous y conduit le plus sûrement, & qui nous fournit la maniere la plus naturelle de rapporter chaque action à Dieu, puisqu'elle nous donne moyen de la faire pour obéir à Dieu qui nous la commande, & par l'amour de sa justice souveraine qui nous la prescrit.

On peut encore considérer qu'il y a peu d'objets qui ne puissent être des sujets, ou d'édification, ou de tentation ; d'édification, par les instructions qu'ils nous fournissent ; de tentation, par les passions qu'ils peuvent exciter. Or, en l'une & en l'autre maniere ils peuvent nous faire souvenir de Dieu.

(a) In lege ejus meditabitur die ac nocte. *Ps.* 1.

Ils peuvent nous en faire souvenir par les instructions que nous en pouvons tirer; parce que toute vérité vient de Dieu, & nous donne ainsi sujet de l'en remercier. Toute vérité a besoin du secours de Dieu, pour être aimée & pratiquée, & ainsi elle doit nous porter à recourir à Dieu, afin qu'il nous donne cet amour.

Ils peuvent nous en faire souvenir par les tentations qu'ils excitent, ou qu'ils peuvent exciter; parce qu'ils nous obligent par-là de recourir à Dieu, de lui demander sa lumiere & son secours. C'est ce que l'on devroit faire, par exemple, dans toutes les visites qu'on fait ou qu'on reçoit, & dans toutes les conversations où l'on entre; parce qu'il est très-difficile d'y parler, ni d'y écouter les autres sans danger.

Car dans le commerce des visites ou des conversations, on est toujours exposé à recevoir les impressions des passions des autres, ou à leur communiquer les nôtres. On peut leur nuire, en leur inspirant nos préventions & nos erreurs, & même en leur disant des vérités mal-à-propos, & l'on a sujet d'appréhender d'eux les mêmes mauvais effets.

Si l'on avoit donc soin de penser dans chaque rencontre aux dangers auxquels on est exposé, & aux fautes qu'on peut faire, on trouveroit dans cette pratique un moyen d'avoir toujours Dieu présent, & de pratiquer la priere continuelle.

CHAPITRE V.

Des obstacles de nos prieres qu'il faut retrancher.

D. QU'entendez-vous par les obstacles de nos prieres qu'il faut retrancher ?

R. J'entends par ce mot tout ce qui empêche de vivre dans cet esprit de recueillement & de priere, dont on a parlé, & tout ce qui détruit l'efficace de nos prieres, & qui les rend inutiles auprès de Dieu. Ainsi de ces obstacles il y en a de séparés des prieres mêmes, & d'autres qui y sont joints.

D. Quels sont les obstacles séparés ?

R. Ce sont les grandes dissipations, tout ce qui remplit l'ame d'objets inutiles, comme les mauvaises lectures,

les passions violentes, les amusemens du monde, la vie oisive, &c. car on ne doit pas prétendre retrouver son esprit ou son cœur pour l'arrêter en la présence de Dieu, lorsqu'on l'a laissé se répandre inutilement après tant d'objets. Ainsi tous ceux qui font ce mauvais emploi de leur esprit, outre les péchés qu'ils commettent dans ces actions déréglées, commettent encore le péché d'omission de prier, en se jettant dans l'impuissance de le faire comme il faut.

D. Dieu nous commande-t-il quelque part d'éviter ces occupations inutiles à cause de l'obstacle qu'elles apportent à nos prieres ?

R. L'obligation que Dieu nous impose de préparer notre esprit à la priere, de peur de le tenter, comprend tout cela, selon qu'il est dit dans l'Ecclésiastique : *Préparez votre ame avant la priere, & ne soyez pas comme un homme qui tente Dieu* (a) ; car toute notre vie doit être une préparation à la priere, & il faut tâcher de ne rien faire qu'avec un esprit qui nous y dispose. Ainsi ceux

(a) Ante orationem præpara animam tuam, & noli esse quasi homo qui tentat Deum. *Eccli.* 18, 23.

qui occupent leur esprit à ces objets inutiles qui dissipent l'esprit & qui servent d'obstacle à la priere, sont des tentateurs de Dieu.

D. Quels sont les obstacles joints aux prieres mêmes ?

R. Il y en a plusieurs sur lesquels il est très-important de veiller, afin de purifier nos prieres. Voici les principaux.

Premiérement la duplicité de cœur, ou le manque de sincérité, qui est un défaut très-commun & très-peu connu. C'est lorsque l'ame témoigne à Dieu par ses prieres quelque désir de lui plaire, & néanmoins conserve actuellement la volonté de lui déplaire, & souvent dans la chose même qu'elle lui demande. Elle voudroit que Dieu lui accordât l'effet de ses prieres, sans qu'elle fût obligée de résister à ses passions. Or, ces sortes de prieres ne sont nullement sinceres. On fait semblant de désirer absolument la justice, & l'on ne la veut qu'à certaines conditions. On ne veut pas suivre Dieu, on veut que Dieu nous suive, & qu'il s'accommode à nos désirs.

D. Dites-nous des exemples de ces défauts.

R. Un Curé mal entré dans sa charge ; un Prédicateur que le gain ou la vanité engagent à prêcher, ne laisseront pas de demander à Dieu qu'il leur fasse la grace de bien s'acquitter de leurs ministeres ; mais la grace qu'ils devroient demander à Dieu, est celle d'y renoncer. Tout le monde est rempli de gens qui s'engagent ainsi témérairement dans les emplois, & qui demandent ensuite de bien s'en acquitter ; au lieu que le premier pas qu'ils doivent faire, est de reconnoître au moins leur témérité. Une fille qui s'habille d'une maniere immodeste, que la coutume autorise, demande à Dieu qu'il la conserve des dangers que la pureté court dans le monde : mais comment prétend-elle obtenir de Dieu d'être préservée de ces tentations, en servant elle-même de tentation aux autres ?

On demande à Dieu qu'il bénisse un mariage, & l'on s'y porte avec un esprit tout charnel, ou par des vues d'intérêt & de passion. On voudroit être préservé des crimes, & n'en point éviter les occasions. On voudroit contenter ses passions, & ne point éprou-

ver les mauvais effets qui les ſuivent.

Voilà ce qu'on peut appeller des prieres ſans ſincérité; parce qu'on témoigne à Dieu qu'on a la volonté de lui plaire, au même temps qu'on a dans le cœur la volonté de lui déplaire, & de ne pas faire ce qui eſt néceſſaire pour obtenir ce qu'on lui demande. C'eſt de cette diſpoſition dont le Prophete dit, *Si j'ai vu l'iniquité dans mon cœur, le Seigneur ne m'exaucera point* (a). Et en effet, reconnoître ſon iniquité, eſt une excellente diſpoſition & abſolument néceſſaire pour en obtenir le pardon; mais la reconnoître ſans travailler à la corriger, c'eſt une duplicité de cœur, une diſpoſition criminelle & un moyen de n'être pas exaucé.

D. Quel eſt le ſecond obſtacle intérieur qu'il faut retrancher de ſes prieres?

R. C'eſt le défaut d'humilité; car la priere eſt une action de pauvre & de miſérable, & elle a pour but d'obtenir miſéricorde. Or, il n'y a rien de plus indigne de miſéricorde, dit ſaint Auguſtin, qu'un miſérable qui eſt ſu-

(a) Iniquitatem ſi aſpexi in corde meo, non exaudiet Dominus. *Pſ.* 65, 18.

perbe. Ce défaut se rencontre néanmoins dans tous ceux qui ne sont point convaincus de leur impuissance, ni de la grandeur de leurs maux, qui se flattent dans leurs péchés, qui ne connoissent point leur corruption, qui ont une secrete complaisance dans leur vertu, & une secrete confiance dans leur prudence & dans leur force.

D. Mais n'est-il pas permis de se croire riche des dons de la grace, quand on en a reçus?

R. Les dons de la grace ne nous ôtent pas la pauvreté. 1°. Parce qu'ils ne sont pas à nous, c'est-à-dire, qu'ils ne viennent pas de notre fond. 2°. Parce que si Dieu nous laisse à nous-mêmes, nous les perdrons, & nous en abuserons bientôt. 3°. Parce qu'ils ne délivrent jamais parfaitement l'ame dans cette vie de la concupiscence, qui se répandroit incontinent dans notre cœur, si Dieu n'en arrêtoit l'effet.

D. Quel est le troisieme obstacle ou le troisieme défaut intérieur qui empêche l'effet des prieres?

R. C'est le manque de désir, c'est-à-dire, quand on désire peu ce qu'on demande à Dieu, & quand on n'en est

guères touché ; car ce ne ſont pas les paroles, ni les penſées qui obtiennent, le déſir fait l'eſſence & le mérite de la priere, parce que ce déſir eſt l'amour de Dieu. Qui déſire peu, aime peu ; qui ne déſire point du tout, n'aime point du tout ; & qui n'aime point du tout, ne peut rien obtenir de Dieu par ſes prieres.

D. Quel eſt le quatrieme défaut intérieur des prieres ?

R. C'eſt le défaut d'attention, ou les diſtractions volontaires. Car comment prétendra-t-on que Dieu entende nos prieres, ſi nous ne les entendons pas nous-mêmes ? & pouvons-nous eſpérer de l'appaiſer, ſi nous l'irritons par le moyen même que nous employons pour l'appaiſer ?

D. Faut-il regarder avec indifférence les diſtractions involontaires ?

R. Non ; il faut gémir lors même qu'elles ne ſont volontaires, ni dans elles-mêmes, ni dans leur cauſe. Il faut s'en humilier devant Dieu ; mais il ne faut pas s'en affliger avec excès, ni s'arrêter trop à les combattre poſitivement. Il vaut mieux en détourner ſimplement l'eſprit, & ne faire pas ſem-

blant d'entendre ce qu'elles nous disent, selon saint Anselme.

D. Quel est le cinquieme défaut intérieur?

R. C'est le défaut de confiance; car Dieu aime les ames qui ont les sentimens qu'elles doivent avoir de sa bonté; & ceux qui en *ont de la défiance*, *sont semblables*, dit saint Jacques, *aux flots de la mer*, *qui sont agités par la violence du vent* (*a*).

D. Sur quoi doit être appuyée notre confiance dans nos prieres?

R. Sur la puissance, la miséricorde & les promesses que Dieu a faites de nous accorder ce que nous lui demanderons.

D. Mais ne nous est-il pas incertain si nos prieres sont telles qu'elles doivent être pour être exaucées?

R. Il est vrai qu'il nous reste toujours quelque incertitude; mais il est certain que cette incertitude ne doit point nous porter à la défiance; car l'incertitude doit seulement produire la crainte. Or la crainte doit nous animer à bannir les empêchemens de nos prie-

(*a*) Qui enim hæsitat, similis est fluctui maris, qui à vento movetur & circumfertur. *Jac.* 1, 6.

res;

res, entre lesquels les pensées de défiance sont les plus grands. Il faut extrêmement distinguer entre crainte & défiance. La crainte fait agir & prier ; la défiance empêche d'agir & de prier, parce qu'elle tend au désespoir.

D. Quel est le sixieme empêchement ?

R. C'est l'impatience. On veut obtenir aussi-tôt qu'on a demandé. Or, Dieu souvent ne le juge pas utile à notre salut, & ne veut pas nous accorder sitôt ce que nous lui demandons, & cela pour diverses raisons. 1. Pour faire connoître le prix de ses graces. 2. Pour nous les faire conserver avec plus de soin. 3. Pour nous humilier, & nous faire sentir le besoin que nous avons de sa grace. 4. Pour nous donner quelque chose qui nous soit plus utile.

D. Quelles bornes devons-nous mettre à nos prieres ?

R. Celle de notre vie ; c'est-à-dire, qu'il faut demander à Dieu les graces qui nous sont nécessaires jusqu'à la mort ; car les graces de Dieu méritent bien qu'on les demande avec persévérance, & avec d'autant plus de raison que l'on voit tous les jours les gens du

monde si persévérans à espérer & à demander les faveurs des hommes.

D. Quel est le dernier empêchement ?

R. C'est de prier Dieu sans rapport à Jesus-Christ, & sans s'appuyer sur ses mérites ; ce qui est vouloir aller à Dieu sans médiateur. Or Jesus-Christ est le fondement essentiel de toute priere agréable à Dieu, & vraiment chrétienne ; parce que l'homme pécheur est indigne de se présenter à Dieu en son propre nom, & il ne peut être agréé que par l'union qu'il a avec Jesus-Christ.

CHAPITRE VI.

De ce qu'il faut demander à Dieu.

D. EST-il permis de demander à Dieu les choses temporelles ?

R. Oui, pourvu que ce soit par rapport à Dieu & aux biens spirituels ; mais les demander sans rapport à Dieu, c'est les demander par cupidité, & en vouloir rendre Dieu ministre. Or Dieu est incapable d'exaucer la cupidité, si ce n'est par punition.

D. Eſt-il permis de les demander abſolument ?

R. Non ; car nous ne ſavons pas abſolument ſi les biens temporels nous ſont utiles, & quelquefois il nous eſt plus utile d'en être privés : c'eſt pourquoi toutes nos prieres à l'égard des choſes temporelles doivent être ſous cette condition, ſi elles ſont utiles à notre ſalut.

D. Que faut-il donc demander abſolument ?

R. Dieu & les graces néceſſaires au ſalut ; c'eſt-à-dire, la foi, l'eſpérance, la charité & la perſévérance : car pour les autres dons qui n'y ſont pas néceſſaires, il faut encore les demander avec condition, c'eſt-à-dire, s'ils ſont utiles à notre ſalut.

D. Faut-il demander à Dieu l'accroiſſement des vertus ?

R. Oui, car la meſure d'aimer Dieu eſt de l'aimer ſans meſure, & nous ſommes obligés de déſirer de l'aimer parfaitement : or les vertus ne ſont que l'amour de Dieu.

D. Mais ne ſeroit-il point meilleur de ſe contenter de la meſure des graces que Dieu nous donne, puiſque cette

mesure nous marque sa volonté, à laquelle nous devons nous soumettre ?

R. Les graces de Dieu sont bornées par notre cupidité qui les arrête & les affoiblit ; c'est pourquoi nous devons condamner & détruire en nous cette diminution des graces de Dieu comme Dieu la condamne : il faut donc se régler dans ses désirs par la volonté de Dieu considérée comme loi & comme justice. Or la loi de Dieu nous ordonne de désirer le parfait amour de Dieu, la parfaite destruction de la cupidité, & enfin l'état naturel de l'homme.

D. Faut-il demander à Dieu la délivrance des tentations intérieures & des mauvaises pensées ?

R. Oui ; car tout cela vient du péché, & est contre l'ordre de la nature, & par conséquent nous le devons haïr en nous.

D. Mais ne seroit-il pas mieux de s'abandonner à Dieu qui permet que nous demeurions dans ces miseres ?

R. La conformité & la soumission que nous devons avoir à la volonté de Dieu comme cause de toutes choses, demande de nous que nous souffrions en patience ces états pénibles, parce que Dieu ne fait que les permettre, &

ne les opere pas ; mais comme la loi éternelle condamne ces déréglemens, il faut que notre volonté, pour y être parfaitement conforme, les condamne aussi, & qu'elle en souhaite la destruction.

D. Dieu condamne-t-il les égaremens de l'imagination & toutes les mauvaises pensées, comme des péchés ?

R. Non, si notre volonté n'y consent point ; mais il les regarde comme des effets du péché, comme des déréglemens de notre nature, comme des choses dont il n'est point auteur, qui sont contraires à l'ordre qu'il a établi, & qu'il veut que nous haïssions, afin de rentrer dans son ordre.

D. Faut-il demander à Dieu des consolations & des ferveurs dans la priere ?

R. Il ne faut pas demander des ferveurs humaines, ni des gouts sensibles ; mais il faut demander la joie & la ferveur de son esprit saint, & s'humilier au contraire, quand on se voit dans la tiédeur, dans la froideur & dans la privation de sa grace, en supposant d'une part, que nous nous sommes attiré cette privation par nos péchés &

par notre orgueil, & en la souffrant de l'autre avec patience & avec paix. Ce n'est pas qu'il ne puisse arriver que Dieu fasse tirer plus de profit aux ames par ces épreuves & par ces privations, que par un état de joie & de ferveur; mais le moyen d'en profiter, c'est de reconnoître sa misere & son indignité, c'est de désirer le retour de sa grace, quoique sans impatience & sans se décourager; c'est ce que saint Bernard (a) enseigne sur ce sujet, & tous les anciens Auteurs avec lui.

(a) *Bern. Serm.* 541 *in Cant. serm. de S. And. Et* 74. *in Cant. De Imit. Christi. l.* 3, *c.* 5.





SEPTIÈME INSTRUCTION.

Des défauts des Prieres.

CHAPITRE PREMIER.

Des péchés contre le commandement de prier.

D. QUelles sont les principales fautes qu'on peut faire contre le précepte de prier ?

R. On peche contre ce précepte, ou en ne priant pas, c'est-à-dire, par omission ; ou en priant mal, c'est-à-dire, par action.

D. Quels sont les péchés d'omission ?

R. On peche par omission en deux manieres, ou en manquant de se préparer à la priere, ou en manquant de prier.

D. Quand est-ce qu'on peche en manquant de se préparer ?

R. C'est, 1. quand, avant que de se présenter à Dieu, on n'a point soin

de se recueillir, & qu'au contraire on se dissipe volontairement par des occupations inutiles; ce qui est manquer à la préparation prochaine.

2. Quand le long du jour on se remplit l'esprit d'objets vains & inutiles qui appliquent vivement l'ame, & la troublent ensuite dans le temps de la priere; quand on laisse son esprit vuide de bonnes pensées, & qu'on ne le nourrit point de lectures solides qui puissent servir à l'entretenir devant Dieu.

3. Quand on se livre tout entier aux occupations, & qu'on laisse les objets du monde se rendre maîtres de l'esprit.

4. Quand on se remplit de viande & de bonne chere, de telle sorte qu'elle appésantit l'ame.

Car toutes ces actions sont non-seulement défectueuses & mauvaises en elles-mêmes, mais elles le sont encore par cette circonstance, qu'elles contiennent une omission de la préparation nécessaire à la priere, qui est de se tenir recueilli devant Dieu, & en état de s'appliquer à lui.

D. Quels sont les péchés qu'on fait en omettant de prier?

R. Ils sont innombrables ; mais voici ceux auxquels l'on doit faire le plus d'attention.

1. Omettre les prieres imposées, ou par l'Eglise, ou par le Confesseur.

2. Omettre les prieres du matin & du soir : le péché est encore plus grand, si c'est un pere de famille, qui doit montrer l'exemple, & qui est responsable de la négligence de sa famille.

3. Omettre par légéreté & par négligence les prieres qu'on s'est prescrites pour l'exercice d'une vie chrétienne.

4. Omettre de faire des prieres particulieres dans les grandes occasions, selon leur importance.

5. Omettre de rappeller souvent son esprit à Dieu le long du jour, & s'abandonner à l'oubli de Dieu.

6. Omettre de manger son pain, comme dit l'Ecriture ; c'est-à-dire, de se nourrir de la parole de Dieu en esprit de priere.

7. Omettre de recourir à Dieu quand on est tenté.

D. Quels sont les péchés qu'on commet dans les prieres mêmes ?

R. On peche dans les prieres :

1. Par les distractions volontaires.
2. Par la précipitation à les réciter.
3. Par les postures indécentes, & qui édifient mal le prochain.
4. En récitant les prieres sans aucun désir d'être dans les dispositions qu'elles expriment ; ce qu'on peut appeller un défaut de sincérité & une pure hypocrisie.
5. En y joignant les défauts qui ont été expliqués, comme la duplicité, l'intérêt, l'orgueil, l'esprit de dissention contre ses freres, la défiance en Dieu, la confiance en soi-même, l'oubli de Jesus-Christ, selon qu'il a été expliqué ci-dessus.

CHAPITRE II.

Du respect dû à Dieu.

D. QUe doit-on entendre par le respect qui est dû à Dieu ?

R. C'est d'avoir une idée extrêmement haute de sa grandeur & de son excellence, en sorte que le cœur soit porté à s'abaisser sous sa majesté, & à reconnoître combien il est élevé au-dessus des créatures, & combien il est juste de l'honorer.

D. Quelle différence y a-t-il entre le respect pour Dieu & la vertu de Religion ?

R. C'est une différence assez arbitraire. Saint Thomas ne les distingue qu'en ce que le respect consiste simplement à honorer Dieu par un acte intérieur, & la Religion à faire quelque chose pour témoigner à Dieu son respect : ainsi l'un est la source & la fin de l'autre.

D. Le respect pour Dieu est-il commandé par l'Ecriture ?

R. Il l'est une infinité de fois : car c'est ce respect qui est marqué par le mot de crainte, dont il est si souvent parlé dans l'Ecriture, & dont il est dit que la crainte du Seigneur est sainte, qu'elle est le commencement & le premier pas pour arriver à la sagesse, qu'elle demeure éternellement ; car cette crainte n'est autre chose que la révérence pour Dieu.

D. Le respect pour Dieu est-il une disposition nécessaire & importante au salut ?

R. Cette disposition de respect est nécessaire & importante, non-seulement en elle-même, parce qu'il n'y a

rien de plus juste & de plus raisonnable que d'honorer & de respecter Dieu; mais aussi parce que le mépris de Dieu qui est contraire au respect, est un très-grand péché & la source d'une infinité de péchés, & même on peut dire de tous; car dans toutes sortes de péchés il y a de l'irrévérence & du mépris envers Dieu. L'on offense Dieu par toutes sortes de péchés, & on l'offense à sa vue & en sa présence, puisqu'il est par-tout & qu'il voit tout. L'on préfere par toutes sortes de péchés une satisfaction passagere à ce qu'on doit à Dieu. Ce manque de révérence & de respect est renfermé dans tous les péchés en quelque dégré, & même dans les péchés véniels. Mais le mépris de Dieu paroît particuliérement dans les péchés mortels; puisque par le péché mortel on met Dieu au-dessous des créatures & du Démon même, en aimant mieux lui obéir & lui être assujetti qu'à Dieu. Ainsi comme le mépris de Dieu est renfermé dans tous les péchés, de même les sentimens de respect pour Dieu sont un préservatif contre toutes sortes de péchés.

D. D'où vient donc qu'il y a des pé-

chés qu'on attribue au mépris, & d'autres à ignorance, ou à passion ?

R. C'est que par ces péchés de mépris on n'entend que les mépris formels & exprès ; mais cela n'empêche pas que même dans les péchés de passion & d'ignorance, il n'y ait du mépris & du manque de révérence. Car si le respect pour Dieu étoit tel en nous qu'il devroit être, il étoufferoit nos passions, & nous porteroit à nous instruire de tout ce qui nous est nécessaire pour ne pas l'offenser.

D. Quelle est l'utilité du respect pour Dieu à l'égard des bonnes actions ?

R. La révérence pour Dieu sert infiniment à nous faire faire nos actions avec plus de soin, d'application & de ferveur, & à nous donner des vues plus grandes, plus relevées & plus parfaites ; car ce qui cause en partie l'imperfection de nos actions, c'est qu'on ne considere point Dieu d'une maniere digne de Dieu ; & qu'ainsi n'ayant que des pensées foibles & basses de sa grandeur, toutes nos actions tiennent de cette bassesse.

D. A quoi s'étend le respect qu'on doit avoir pour Dieu ?

R. A toutes les choses qui appartiennent à Dieu ; car Dieu est si grand, qu'il communique sa grandeur à tout ce qui se rapporte à son honneur & à son culte : mais il doit principalement paroître à l'égard de toutes les choses destinées particuliérement au culte de Dieu, comme sont les Eglises, les cérémonies, les choses consacrées à Dieu, les Sacremens, &c.

D. Est-ce un grand péché que de n'avoir point de respect pour les Eglises, & de les profaner par des actions séculieres ?

R. Il est si grand, que Jesus-Christ a cru devoir particuliérement faire paroître de la colere contre cette sorte d'irrévérence. Car, si dans le monde il n'y a point de plus grande insolence que d'aller outrager une personne dans sa propre maison, que doit-on juger de la hardiesse de ceux qui traitent les lieux destinés aux prieres & aux sacrifices, (qui sont ainsi particuliérement les maisons de Dieu) comme des lieux profanes & séculiers ?

D. Y a-t-il plusieurs especes de ces sortes d'irrévérences ?

R. Il y en a d'autant de sortes qu'il y

& de choses qui sont consacrées à Dieu, que l'on peut traiter indignement. Ainsi on profane les Eglises, les vases sacrés, les habits consacrés, les reliques & autres choses de cette nature; & on peut les profaner en beaucoup de manieres différentes, dont il y en a qui sont plus criminelles les unes que les autres, & qui tiennent toutes du sacrilege. C'est aussi pécher contre le respect dû à Dieu, que de faire les fonctions de son culte d'une maniere négligée, sans attention, sans modestie; d'écouter sa parole sans respect, & de le prier avec des distractions volontaires; de parler de Dieu ou des choses de la Religion par divertissement, & sans un sentiment intérieur de révérence, & d'employer les paroles de l'Ecriture à des usages profanes.

D. Quelles sont les profanations des choses saintes, qui sont les plus criminelles?

R. Ce sont celles des Sacremens, & sur-tout de l'Eucharistie. Or, on les profane, non-seulement par les outrages qu'on peut y faire; mais aussi en les recevant avec la conscience chargée de péchés mortels.

D. En quoi paroît encore le mépris que les hommes ont pour Dieu ?

R. Il paroît, 1. dans l'indifférence qu'ils ont pour tout ce qui ne regarde que Dieu : il ſemble que les affaires de Dieu n'intéreſſent point ; il eſt ordinaire que ce ſont les plus négligées & les plus mal faites : par exemple ; ſi on deſtine un enfant à l'Egliſe, c'eſt celui qui a le moins de talens & le moins d'eſprit ; s'il s'agit de choiſir un Intendant pour ſa maiſon, un Médecin pour ſoi ou pour ſes enfans, un Avocat pour ſes procès, un Valet pour ſon ſervice, on regarde ceux qui ſont les plus capables de ces fonctions. On y agit de bonne foi, on prend le ſoin néceſſaire pour s'en éclaircir, & ne point ſe laiſſer ſurprendre ; mais quand il s'agit de donner un Paſteur à des peuples, un conducteur pour les mener à Dieu, & les défendre contre les Démons ; de choiſir un Médecin des maladies ſpirituelles, ou de ſon ame, ou de celles des autres, on prend le premier venu ; on les choiſit, non par la proportion & la capacité qu'ils ont pour remplir ces emplois, mais par des vues baſſes, de ſervice, de récompenſe, ou de recom-

mandation. On ne prend aucun ſoin de s'inſtruire des qualités que doivent avoir ceux qu'on choiſit pour ces emplois, ni ſi ceux qu'on y deſtine les ont. On ſe contente de témoignages, ſur leſquels on ne voudroit pas faire le moindre fondement, s'il s'agiſſoit de quelque affaire du ſiecle, à laquelle on prendroit un véritable intérêt, & où l'on auroit quelque crainte d'être trompé.

2°. Le mépris des hommes pour Dieu paroît par les outrages qu'on fait à Dieu par les blaſphêmes, où les hommes ſe portent ſans plaiſir, ſans néceſſité & ſans aucune utilité apparente pour eux.

3°. Il paroît enfin par le peu de conſidération qu'on a pour Dieu dans toute la conduite de cette vie ; la plupart du monde ne comptant pour rien l'honneur & l'intérêt de Dieu dans les choſes où ils trouvent leurs plaiſirs & leurs intérêts.



CHAPITRE III.

De l'Adoration de Dieu.

D. L'Adoration deDieu eſt-elle commandée ?

R. Elle eſt poſitivement commandée en pluſieurs endroits de l'Ecriture-Sainte, comme dans le Deuteronome; où il eſt dit; *Tu craindras le Seigneur ton Dieu, & tu n'adoreras que lui* (a): le mot de *craindre* ſignifie en cet endroit adorer, comme il paroît par l'Evangile, où Jeſus-Chriſt ſe ſervant de ce paſſage pour confondre le Démon, l'exprime en ces termes; *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, &c.* (b). Et comme ces paſſages ne ſont que des répétitions du premier commandement du Décalogue, il eſt évident que la défenſe qui nous eſt faite d'adorer les Dieux étrangers, enferme le commandement d'adorer le véritable Dieu. Mais quand le devoir de l'adoration ne ſeroit pas

(a) Dominum Deum tuum timebis, & illi ſoli ſervies. *Deuteron.* 6, 13, & 10, 20.

(b) Dominum Deum tuum adorabis. *Matth.* 4, 10.

prescrit par un Commandement formel, il seroit toujours compris dans les Commandemens de l'amour de Dieu ; car on ne sauroit aimer Dieu sans l'adorer, ni l'adorer sans l'aimer : ce qui fait dire à saint Augustin, que Dieu n'est honoré que par l'amour ; (*a*) ou plutôt l'adoration n'est qu'une des formes & un des regards de l'amour de Dieu.

D. Comment l'adoration de Dieu est-elle comprise dans l'amour de Dieu ?

R. C'est que l'amour de Dieu aime tout ce qui est en Dieu, & se porte à Dieu selon tous ses attributs : or, ce sont des attributs de Dieu que sa grandeur infinie, & son domaine souverain sur toutes les créatures ; & c'est une suite nécessaire de cette grandeur infinie & de ce domaine absolu de Dieu sur l'homme, que l'homme s'humilie & s'anéantisse sous cette infinie & souveraine Majesté, & qu'il consacre tout son être à son honneur & à sa gloire. C'est la justice même de Dieu & sa loi éternelle qui prescrivent ce devoir. L'amour de Dieu considérant donc Dieu

(*a*) Nec colitur Deus nisi amando. *Aug. Epist. ad. Honorat.* 140, *n.* 45.

dans sa grandeur, dans sa souveraineté; regardant la justice qui prescrit l'humiliation & l'anéantissement devant ce souverain Etre, porte l'ame à s'anéantir devant Dieu, & à consacrer tout son être à son honneur; & c'est ce qu'on appelle adoration.

D. Quels actes comprend donc l'adoration?

R. Elle comprend des vues de foi de la grandeur de Dieu, du néant de la créature, de la souveraineté essentielle de Dieu sur l'homme, de la justice qui l'oblige à s'abaisser sous la grandeur infinie de Dieu, & à lui consacrer tout son être, & outre cela à un acte d'amour de Dieu, par lequel l'ame pénétrée de ces vues, s'anéantit devant Dieu, & consacre tout l'être de l'homme à l'honneur & à la gloire de Dieu.

D. Ne peut-il pas y avoir d'adoration sans cette consécration totale de l'être de l'homme à l'honneur du souverain Etre?

R. De même qu'il y a un amour parfait, par lequel l'ame prend Dieu pour sa fin & pour son partage, & un amour imparfait, par lequel elle se porte simplement vers Dieu gratuitement, mais

ſans le préférer à toutes choſes ; il y a auſſi une adoration parfaite, qui enferme la conſécration totale de l'être de l'homme à la gloire de Dieu, & cette adoration parfaite eſt inſéparable de la charité parfaite ; il y a auſſi une adoration imparfaite, par laquelle l'ame s'humilie ſimplement ſous la grandeur de Dieu, & lui rend quelque honneur, mais ne ſe ſoumet pas encore entiérement à lui.

D. L'adoration imparfaite eſt-elle mauvaiſe ?

R. L'amour de Dieu, quelque imparfait qu'il ſoit, n'eſt jamais mauvais ; mais il peut être joint dans le cœur de l'homme à quelque choſe de mauvais, qui eſt la préférence de la créature à Dieu : de même l'adoration de Dieu même imparfaite n'eſt jamais mauvaiſe ; mais elle peut être dans un cœur mauvais, parce qu'il ſera en même-temps idolâtre de l'argent & des richeſſes, ou de quelqu'autre créature.

D. Qu'eſt-ce que l'adoration en eſprit & en vérité ?

R. C'eſt une diſpoſition de cœur de ſe donner entiérement & totalement à Dieu, & de conſacrer tout ſon être à ſon ſervice.

D. Ceux qui ſont dans l'état de péché, peuvent-ils pratiquer l'adoration ?

R. Ils peuvent adorer Dieu de la maniere qu'ils l'aiment : or, puiſqu'ils demeurent attachés au péché mortel, ils n'aiment Dieu qu'imparfaitement, & de même ils ne peuvent l'adorer qu'imparfaitement.

D. Laquelle de ces deux adorations nous eſt-elle preſcrite ?

R. L'adoration parfaite, parce que nous ſommes obligés de nous donner abſolument & totalement à Dieu comme lui appartenans.

D. Les pécheurs demeurant pécheurs, ne ſatisfont donc point au précepte d'adorer Dieu ?

R. Comme ils ne ſatisfont pas au Commandement de l'amour de Dieu, ils ne ſatisfont pas non plus à celui de l'adoration ; parce qu'ils ne ſe conſacrent pas totalement à l'honneur de Dieu : & comme il y a en eux des préférences volontaires de la créature à Dieu, il y a quelque partie d'eux-mêmes qu'ils ne veulent pas conſacrer à Dieu, & qu'ils veulent au contraire employer à leur fantaiſie.

D. Quand eſt-ce que le commandement d'adorer Dieu oblige ?

R. Comme les fondemens de l'adoration subsistent toujours ; que Dieu est toujours grand ; qu'il est toujours notre souverain Seigneur ; qu'il est toujours juste de lui consacrer tout notre être ; notre adoration doit être perpétuelle.

D. Comment l'adoration peut-elle être perpétuelle durant cette vie ?

R. Elle le peut être dans la disposition de cœur ; c'est-à-dire, que Dieu doit voir dans le cœur d'un Chrétien une pente & une disposition réelle & efficace à s'anéantir devant sa Majesté, & à lui consacrer tout son être.

D. L'adoration actuelle n'est-elle jamais commandée ?

R. Elle l'est souvent, quand ce ne seroit que pour conserver cette disposition essentielle dont nous venons de parler ; car cette disposition intérieure du cœur s'éteindroit bientôt, si elle n'étoit renouvellée par des actes extérieurs. On est donc obligé à ces actes extérieurs comme nécessaires à conserver cette disposition.

D. N'y a-t-il point d'occasion particuliere où l'on soit obligé d'adorer Dieu?

R. Il y en a plusieurs ; car toutes les fois que par l'ordre de l'Eglise on fait

des actes d'adoration extérieure, on est obligé, & par le Commandement de Dieu, & par celui de l'Eglise, d'y joindre l'adoration intérieure, afin que le signe extérieur ne soit pas faux.

Comme on est obligé de saluer les Rois, quand on se présente devant eux, on est de même obligé d'adorer Dieu, quand on fait une attention particuliere à sa présence.

Ainsi on est obligé d'adorer Dieu le matin & le soir, en entrant dans l'Eglise, quand on montre le corps de Jesus-Christ, & même en commençant ses prieres : car elles ne peuvent être bien faites, si l'ame ne s'abaisse d'abord sous la majesté de Dieu, en lui disant comme Abraham; *Je parlerai à mon Seigneur, quoique je ne sois que poudre & que cendre (a).*

On est pareillement obligé d'adorer Dieu quand il se fait entendre à nous d'une maniere particuliere, quand il exerce son empire sur nous & sur ceux qui nous appartiennent, & qu'il nous parle, ou par la mort de nos proches, ou par la voix des afflictions; on est

(a) Loquar ad Dominum meum, cùm sim pulvis & cinis. *Gen.* 18, 27.

obligé

obligé de s'humilier sous sa main toute-puissante, de s'y soumettre, & d'approuver qu'il use de ses droits sur nous; ce qui est une vraie adoration.

On doit faire de même dans tous les grands événemens qui arrivent dans le monde : car c'est Dieu qui parle alors, & qui parle en Seigneur : il faut donc l'écouter avec respect.

D. L'adoration extérieure est-elle commandée aussi-bien que l'intérieure ?

R. Oui, par deux raisons.

1. Parce qu'étant composés de corps & d'ame, nous sommes obligés de faire en sorte que chacune des parties de notre être contribue à adorer Dieu.

2. Parce qu'il nous est commandé d'adorer Dieu le plus parfaitement qu'il nous est possible : or l'adoration extérieure sert à faire entrer l'ame dans la disposition d'adoration intérieure où elle doit être : l'ame s'humilie & s'abaisse par l'abaissement du corps. Nous sommes donc obligés, si nous le pouvons, d'exciter & de soutenir notre adoration intérieure, par le secours qu'elle peut tirer de l'adoration extérieure.

3. On peut encore ajouter le bon

exemple que l'on donne aux autres par l'adoration extérieure, & l'édification du prochain qui est une raison qui doit nous y porter, & qui est comprise dans les devoirs de la charité envers le prochain.

D. Quelles conséquences peut-on tirer delà ?

R. 1. Que quand l'Eglise ordonne ou pratique quelque cérémonie extérieure pour honorer Dieu, non-seulement ses ministres, mais généralement tous les fideles doivent pratiquer ce qu'elle désire qu'ils pratiquent; qu'ainsi ils doivent être dans l'Eglise dans l'état où elle désire qu'ils y soient, & qui est établi par la coutume des gens de bien. Ils doivent être, par exemple, debout durant l'Evangile, & à genoux dans les parties de la Messe qui doivent s'entendre à genoux; car ces cérémonies extérieures étant des actes de Religion institués pour honorer Dieu, c'est sans doute un défaut de s'en dispenser par délicatesse; puisque cet ordre de l'Eglise est une espece d'engagement à pratiquer ces cérémonies, & que c'est contribuer à les abolir, que de les négliger sans une nécessité qui nous serve d'une

excuse légitime. On ne dit pas cependant que ces omissions soient des fautes considérables ; mais ce sont toujours des fautes, lorsqu'elles viennent de négligence ou de défaut d'application.

CHAPITRE IV.

Des péchés contre le précepte d'adorer Dieu.

D. Quels sont les péchés qu'on peut commettre contre l'adoration due à Dieu ?

R. Ce que nous avons dit dans le Chapitre précédent fait assez concevoir les péchés que l'on peut commettre à l'égard de l'adoration de Dieu, comme ;

1. De n'avoir jamais adoré Dieu de cette adoration parfaite & véritable, qui consiste à se donner totalement à lui aux dépens de toutes choses.

2. D'avoir négligé de se conserver dans une disposition d'adoration, en faisant souvent des actes d'adoration envers Dieu.

3. D'avoir manqué d'adorer Dieu le matin & le soir pour reconnoître son empire sur nous.

4. D'avoir négligé de pratiquer les cérémonies de l'Eglise instituées pour marquer à Dieu son adoration & son respect.

5. D'avoir négligé de joindre l'adoration intérieure aux cérémonies d'adoration qu'on faisoit selon l'ordre de l'Eglise.

6. De n'avoir point adoré Dieu dans plusieurs grands événemens où il nous a parlé plus clairement.

D. N'y a-t-il point de péchés contre l'adoration due à Dieu par commission, c'est-à-dire, par quelque culte intérieur ou extérieur que Dieu condamne?

R. Il y en a plusieurs, & on les peut tous comprendre sous le nom de faux culte, qui est expressément défendu par le premier Commandement.

D. Qu'est-ce que ce faux culte?

R. C'est un assujettissement de l'ame à des choses auxquelles elle ne doit point s'assujettir, comme aux créatures & au Démon.

D. En combien de manieres peut-on s'assujettir aux créatures?

R. En deux manieres: l'une propre, l'autre impropre; mais toutes deux criminelles.

D. Qu'eſt-ce que s'y aſſujettir proprement ?

R. C'eſt reconnoître quelque créature que ce ſoit pour Dieu, ſoit qu'elle ſoit animée, ou inanimée, & lui rendre quelque culte : & c'eſt en quoi conſiſte le péché d'idolâtrie proprement dit, telle qu'étoit celle qui regnoit preſque univerſellement dans le monde avant la venue de Jeſus-Chriſt, & qui regne encore dans une grande partie de la terre, comme dans les Indes, dans la Chine, dans le Japon, dans l'Amérique, &c.

D. Qu'eſt-ce que s'aſſujettir improprement aux créatures & au Démon ?

R. C'eſt leur rendre quelque honneur, & leur attribuer quelque effet qui n'appartient qu'à Dieu, ou lier quelque commerce avec le Démon.

D. Pourquoi eſt-il défendu d'avoir aucun commerce avec le Démon ?

R. Parce que le Démon étant ennemi de Dieu, & n'ayant pour but dans tout ce qu'il fait à l'égard des hommes, que de les ſéparer de Dieu, c'eſt entrer dans ſes deſſeins que de ſe lier à lui, & d'attendre quelque bienfait de lui : or il eſt viſible que ces diſpoſitions

font criminelles. De plus, il eft clair qu'on ne peut s'adreffer au Démon qu'avec une intention criminelle : car, pourquoi ne pas s'adreffer à Dieu pour cette chofe que l'on défire, & avoir recours à fon ennemi; finon parce qu'on veut l'avoir contre la volonté de Dieu, & qu'on croit le Démon plus difpofé que Dieu à nous l'accorder?

D. En combien de manieres peut-on contracter ces alliances criminelles avec le Démon?

R. En deux : l'une expreffe, lorfqu'on s'adreffe formellement au Démon, & qu'on fait quelque pacte exprès avec lui, à quelque condition que ce foit.

L'autre tacite, & c'eft lorfqu'on emploie certains moyens dont on ne peut attendre aucun effet, à moins que le Démon ne s'en mêle : ce qui comprend toutes les obfervations fuperftitieufes, remedes, ligatures, ou divinations, dont le nombre eft prefque infini; mais qui ont toutes ce caractere, de ne pouvoir par elles-mêmes produire l'effet que l'on attend, à moins que le Démon n'y agiffe.

D. Comment les fimples peuvent-

ils diſtinguer ce qui eſt ſuperſtition de ce qui ne l'eſt pas, & qui peut être naturel ?

R. C'eſt en n'employant jamais aucun moyen pour obtenir quelque effet, ſans avoir une connoiſſance claire que ce moyen eſt capable de le produire naturellement; ou ſans conſulter des perſonnes habiles & ſavantes, pour diſcerner ce qui peut être ſuperſtitieux de ce qui ne l'eſt pas.

D. Que doit-on dire aux peuples pour les détourner de toutes les obſervations & pratiques ſuperſtitieuſes ?

R. Il faut leur dire, 1. que le Diable ne fait jamais aucun bien à qui que ce ſoit, que pour lui nuire dans quelque choſe de plus important, & principalement à l'égard du ſalut; qu'ainſi, comme ce ſeroit une folie de demander à quelqu'un des viandes, lorſqu'on ſauroit qu'il n'en donne jamais que d'empoiſonnées, c'en eſt encore une plus grande de s'adreſſer au Démon, dont on ſait que tous les préſens ſont empoiſonnés.

2°. Que c'eſt faire un horrible outrage à Dieu, que de ſuppoſer que le Démon ait plus, ou de pouvoir, ou de

volonté de nous faire du bien, que lui.

3°. Que c'eſt donner à Dieu un juſte ſujet de nous livrer au Démon, & de permettre qu'il s'empare de notre ame.

4°. Il faut leur montrer qu'on ne ſe porte à ces pratiques ſuperſtitieuſes, que parce qu'on déſire les biens du monde contre l'ordre de Dieu, & qu'on veut les avoir malgré lui, & que vouloir les avoir de cette maniere, c'eſt vouloir les avoir injuſtement & criminellement.

D. Eſt-il permis de ſe faire dire ſa bonne aventure, de faire faire ſon horoſcope, d'aller au devin, de faire tourner le ſas, &c ?

R. Tout cela eſt mauvais & criminel.

Il eſt clair, premiérement, que les Devins ne ſauroient rien prédire par leurs forces naturelles; car ils n'ont aucunes marques, ni aucun don de Prophétie : c'eſt donc par le pacte qu'ils ont avec le Diable, qu'ils peuvent ſavoir les choſes cachées, & l'on participe au pacte en les conſultant. Il en eſt de même des autres moyens de deviner.

2°. Il eſt ridicule auſſi de s'imaginer

que ce qui doit nous arriver, soit marqué dans les étoiles, ou dans les lignes de la main; & par conséquent l'Astrologie & la Chiromancie ne sont point des arts, ni des sciences, mais de pures extravagances; & il est impossible de rien prédire par ces moyens, à moins que le Démon ne s'en mêle; ce qui rend ces pratiques criminelles, tant pour ceux qui les exercent, que pour ceux qui les consultent & qui y ajoutent foi.

D. Comment le Démon peut-il s'en mêler, puisqu'il ne sait point les choses futures?

R. Il peut deviner plusieurs choses en voyant les causes qui peuvent les produire; & Dieu permet quelquefois, pour punir la curiosité criminelle de ceux qui s'adressent aux personnes qui font profession de ces Arts (a) illicites, que le Démon leur fasse dire beau-

(a) Hinc enim fit, ut occulto quodam judicio divino, cupidi malarum rerum homines tradantur illudendi & decipiendi pro meritis voluntatum suarum, illudentibus eos atque decipientibus prævaricatoribus Angelis quibus ista mundi pars infima, secundùm pulcherrimum ordinem rerum divinæ providentiæ lege subjecta est. Quibus illusionibus & deceptionibus evenit ut istis superstitiosis & perniciosis divinationum generibus multa præterita & futura dicantur, nec aliter accidant quàm dicuntur; multaque observantibus secundùm observationes suas eveniant, quibus implicati curiosiores fiant, & sese ma-

coup de vérités. C'eſt la ſource de tant de prédictions véritables qu'on attribue aux Aſtrologues, qui ne peuvent avoir d'autres cauſes, ſinon que Dieu permet que le Démon les faſſe bien rencontrer, pour ſervir de piege à ceux qui méritent d'être trompés par ces ſuperſtitions.

D. Comment l'Egliſe a-t-elle autrefois traité ceux qui faiſoient profeſſion de faire des horoſcopes ?

R. Elle leur faiſoit faire pénitence publique, & il y en a un exemple célebre dans ſaint Auguſtin.

D. N'y a-t-il point de ſuperſtition dans les cérémonies que l'Egliſe pratique en béniſſant l'eau-benite, les cierges, les rameaux, & les cendres pour divers effets temporels que ces choſes ne peuvent opérer naturellement ?

R. Nullement ; car l'Egliſe ne prétend pas que les choſes qu'elle emploie & qu'elle bénit, operent ces effets par leur propre vertu : elle prétend les obtenir de Dieu par ſes prieres ; mais elle conſeille aux fideles de joindre à ces prieres certaines cérémonies, & d'em-

gis magiſque inſerant multiplicibus laqueis perniciosiſſimi erroris. *Aug. de doct. Chriſt. l. 2, c. 35.*

ployer certaines matieres qu'elle bénit, afin de témoigner par cette action extérieure & par l'usage de ces choses, qu'ils s'unissent avec elle, & que c'est par ses prieres qu'ils prétendent obtenir de Dieu ce qu'ils demandent. Ainsi en jettant, par exemple, de l'eau-benite, les fideles qui s'en servent, emploient les prieres & le pouvoir de l'Eglise pour obtenir ce qu'ils demandent à Dieu.

D. L'Eglise a-t-elle quelque pouvoir sur ces effets qu'elle demande à Dieu, & qu'elle prie Dieu d'opérer par l'eau-benite, le sel, les cierges, les rameaux, &c?

R. Le pouvoir que Jesus-Christ a donné à ses Apôtres de chasser les Diables & de guérir les infirmes, est encore (quoique moins visiblement) dans l'Eglise qui l'a reçu en leurs personnes; mais il produit les effets que Dieu juge utiles aux fins de sa providence. L'Eglise a donc réellement ce pouvoir; & l'ayant, elle peut l'exercer en la maniere qu'elle veut, ou en y ajoutant des matieres choisies comme des paroles subsistantes, en quoi elle imite Jesus-Christ, qui se servit de la boue & de

ſa ſalive pour rendre la vue à l'aveugle-né.

Ainſi bien loin qu'il faille détourner les fideles d'avoir de la confiance à ces pratiques approuvées par l'Egliſe, il faut au contraire les exhorter à y en avoir plus qu'ils n'en ont, & à y recourir en la maniere qu'elle leur marque.

D. Quel abus peut-on commettre dans l'uſage de ces choſes ?

R. On peut en abuſer, en ajoutant des pratiques ſuperſtitieuſes à ce que l'Egliſe approuve ; comme certain nombre d'oraiſons, certaines obſervations de temps, certaines cérémonies, comme néceſſaires à produire l'effet qu'on veut obtenir. C'eſt pourquoi il faut ſoigneuſement avertir les peuples, que par ces pratiques ajoutées contre l'intention de l'Egliſe, ils marquent qu'ils attendent l'effet du Démon & non de Dieu, & qu'ainſi ils le préferent à Dieu.

D. Comment peut-on travailler efficacement pour déraciner à la campagne les pratiques ſuperſtitieuſes, dont la plupart des gens ſimples ſont infectés, & dont même ils ſe confeſſent rarement ?

R. Il faut que ceux qui converſent

avec les gens de villages, & qui ont plus de lumieres, comme les maîtres & les maîtresses d'école, tâchent de les apprendre de la bouche des Paysans & des Paysannes, & qu'ensuite ils en avertissent le Curé, l'Archidiacre, & même l'Evêque, afin qu'ils donnent leurs soins à détourner & à désabuser les peuples de ces pratiques damnables.

CHAPITRE V.

Du culte & de l'invocation des Saints.

D. N'Y a-t-il point d'idolâtrie à honorer les Saints ?

R. Il ne peut y avoir d'idolâtrie à reconnoître ce qui est vrai, à estimer ce qui est estimable, à aimer par rapport à Dieu ce qui est aimable. Or honorer les Saints, c'est reconnoître les graces que Dieu leur a faites, & la grandeur où il les a élevés, estimer en eux les dons de Dieu, aimer Dieu en eux, ou eux à cause de Dieu. On peut honorer dans les hommes vivans tous les dons qu'ils ont reçus de Dieu ; on le peut donc aussi dans les Saints morts ; & on a d'autant plus de raison de le

faire, que ce qu'ils ont reçu de Dieu eſt incomparablement plus grand & plus aſſuré.

D. Cet honneur qu'on rend aux Saints n'enferme-t-il pas quelque ſoumiſſion & quelque témoignage d'infirmité ?

R. Comme l'honneur qu'on rend aux Rois de la terre enferme un témoignage & un aveu de l'autorité qu'ils ont ſur ceux qui leur ſont ſoumis, de même l'honneur que nous rendons aux Saints, enferme un aveu & un témoignage de la puiſſance que Dieu leur a donnée dans l'Egliſe pour aſſiſter par leur interceſſion les fideles qui ſont encore ſur la terre; & comme ce pouvoir nous rend en quelque ſorte dépendans d'eux, nous faiſons une proteſtation de cette dépendance.

D. Il eſt donc permis de reconnoître qu'on eſt dépendant des Saints ?

R. Il n'eſt pas permis de reconnoître ce qui n'eſt pas; mais il eſt permis de reconnoître ce qui eſt, & en la maniere qu'il eſt. Les Saints ne ſont point auteurs des graces qu'ils nous obtiennent de Dieu par leurs interceſſions; ils n'ont point de pouvoir par eux-mêmes

de nous servir ; la charité qu'ils ont pour nous, vient de Dieu, & leurs prieres mêmes ne sont efficaces que par les mérites de Jesus-Christ. Ils ne sont point créateurs de notre être, ils n'en ont point le domaine essentiel ; enfin ils ne sont point Dieu. Comme nous ne dépendons point d'eux en aucunes de ces manieres, nous ne prétendons nullement le reconnoître par l'honneur que nous leur rendons.

Ce que nous reconnoissons donc en eux par cet honneur & ce culte que nous leur rendons, se réduit à honorer les avantages réels qu'ils ont reçus de Dieu, & au pouvoir qu'ils ont de nous secourir par leurs intercessions auprès de lui.

D. Quelle est la nature de cet honneur & de ce culte ?

R. C'est un culte de société, selon saint Augustin. Nous les honorons comme les principaux membres du Corps de l'Eglise ; mais comme étant néanmoins membres du même Corps que nous, & ayant un même Chef, qui est Jesus-Christ. Il y a divers dégrés entre ceux qui sont partie d'une même société : les uns sont plus élevés

que les autres; mais ils forment néanmoins tous ensemble un même Corps, & l'honneur que les inférieurs rendent aux Supérieurs, est toujours un culte de société.

D. Peut-on appeller ce culte un culte religieux?

R. L'Eglise ne prescrit point l'usage de ce terme; mais c'est une pure fantaisie d'y trouver à redire: car n'est-il pas vrai que nous n'honorons point dans les Saints des qualités humaines, mais des vertus, des graces, des prééminences que la Religion nous découvre en eux, & qui sont fondées sur la Religion.

D. On pourroit donc aussi appeller l'honneur que l'on rend aux Pasteurs de l'Eglise & aux personnes de grande piété, un culte religieux?

R. Cela se pourroit sans doute (*a*); mais comme l'usage est le maître des mots, on s'est accoutumé à ne se servir de ce terme, que pour marquer l'honneur qu'on rend à ceux qui possedent immuablement les graces de Dieu.

Il est certain pourtant que l'honneur

(*a*) *Monsieur l'Evêque de Castorie.*

qu'on rend aux Pasteurs est de même nature que celui qu'on rend aux Saints, qu'il est fondé sur la Religion, qu'il est prescrit par la Religion, & qu'il est religieux en ce sens.

D. Est-il permis de rendre un culte extérieur aux Saints par des encensemens, des génuflexions, & autres signes ?

R. Il est permis de témoigner au dehors l'honneur intérieur légitime, par des signes extérieurs qui peuvent le signifier : or, ces signes extérieurs peuvent signifier l'honneur légitime qu'on doit aux Saints, puisque cela dépend de la volonté & de l'institution des hommes; donc il est permis de s'en servir à l'égard des Saints.

D. Mais ces mêmes signes étant employés pour signifier l'honneur souverain qu'on rend à Dieu, n'y a-t-il point d'inconvénient de les employer aussi pour marquer l'honneur inférieur & le culte de société qu'on rend aux Saints ?

R. Il n'y a rien de plus ordinaire que de se servir des mêmes signes pour marquer différentes especes d'honneur. Par exemple, on s'agenouille devant Dieu & devant les Rois. Les Religionnaires

d'Angleterre communient à genoux, & honorent par la génuflexion que plusieurs hérétiques ont soutenu n'être due qu'à Dieu, ce qu'ils ne prennent que pour de purs signes. On encense dans les Eglises les Supérieurs, les Prêtres, les tombeaux, aussi-bien que le saint Sacrement. L'esprit distingue aisément la différente signification de ces signes par la différence des objets. Il y a de l'inconvénient à multiplier les signes, & il vaut souvent mieux donner de différentes significations à des signes communs.

D. En quoi consiste le différend qu'a l'Eglise avec les Calvinistes sur le culte des Saints?

R. Il ne consiste réellement en rien, s'il y avoit de la bonne foi parmi eux: car les plus habiles d'entr'eux demeurent d'accord de tout ce que l'Eglise enseigne sur ce point.

Ils avouent qu'on doit honorer les Saints.

Ils avouent que l'honneur qu'on leur rend est un honneur inférieur à celui de Dieu, & que ce n'est point un culte ou adoration souveraine.

Ils avouent que cet honneur & ce

culte peut s'appeller religieux, & qu'il ne faut pas disputer du mot, quand on convient du sens.

Ils avouent que les honneurs extérieurs peuvent avoir divers sens selon les objets.

Il ne reste donc en eux sur ce point qu'un esprit de calomnie, qui les porte à décrier sans raison la doctrine de l'Eglise Catholique.

D. On ne peut donc plus se servir de cet article contr'eux, pour les convaincre d'erreur ?

R. Au contraire, il n'y en a point qui les convainque plus clairement de n'être pas dans la vraie Eglise; car tous les premiers réformateurs se sont particuliérement servis du culte des Saints pour faire sortir du sein de l'Eglise ceux qu'ils ont séduits & attirés à eux. Ainsi il s'ensuit que leur prétendue réformation est fondée sur la calomnie, & que ces premiers réformateurs étoient autant de calomniateurs. Or, il est contre toute apparence que Dieu ait donné son Eglise à réformer à une troupe de calomniateurs. De plus, quoiqu'ils ne puissent marquer distinctement & sans calomnie ce qu'ils trouvent à redire dans

la doctrine de l'Eglise, ils ne laissent pas de l'accuser toujours d'idolâtrie sur ce point, & ils ne rendent eux-mêmes aucun honneur aux Saints; & ainsi ils sont d'une part calomniateurs, & de l'autre irréligieux.

D. Qu'est-ce qu'on doit intérieurement aux Saints?

R. On leur doit plusieurs mouvemens qui naissent naturellement de la disposition d'un cœur que la charité anime.

1°. On leur doit de l'amour; car il faut aimer tout le corps de Jesus-Christ, & par conséquent ses principaux membres.

2°. On leur doit de la reconnoissance, puisqu'on est aidé par leurs intercessions.

3°. On doit avoir de la joie de leur gloire; car, comme dit saint Paul *(a)*, tous les membres se réjouissent de la gloire de chaque membre.

4°. On leur doit un respect intérieur; car leur élévation infiniment plus grande que celle des Rois de la terre, l'exige de nous.

D. Faut-il que ces mouvemens s'arrêtent aux Saints?

(a) 1 *ad Corinth.* 12, 26.

R. Ils doivent passer jusqu'à Dieu, qu'il faut tâcher de glorifier dans ses Saints. Ainsi on se réjouit de leur gloire, parce qu'elle fait paroître la grandeur, la magnificence & la bonté de Dieu. On les aime, parce qu'ils participent plus pleinement à la justice de Dieu. On a pour eux de la reconnoissance; mais on doit la faire remonter jusqu'à Dieu, qui est l'auteur de ces graces, & qui donne aux Saints la volonté de les demander pour nous.

D. Les Saints auroient-ils agréable qu'on s'arrêtât à eux dans le culte qu'on leur rend?

R. Comme ils sont entiérement dépouillés d'amour-propre, il est impossible qu'ils puissent approuver que l'homme aimât aucune créature sans la rapporter à Dieu.

CHAPITRE VI.

De l'invocation des Saints.

D. L'Invocation des Saints a-t-elle toujours été pratiquée dans l'Eglise?

R. Il n'y a aucun lieu d'en douter;

car les Ministres Protestans mêmes demeurent d'accord, que dès le quatrieme & cinquieme siecle toutes les Eglises du monde ont invoqué les Saints. Or, les Peres du quatrieme & cinquieme siecle ont reçu cette doctrine de ceux du troisieme, & ont cru qu'on avoit invoqué les Saints dès le commencement de l'Eglise, comme il paroît par saint Grégoire de Nazianze (*a*), dans le discours qu'il prononça en l'honneur de saint Cyprien. Toutes les Liturgies du monde contiennent aussi l'invocation des Saints : elle a été pratiquée même par toutes les Sociétés hérétiques qui sont séparées de l'Eglise depuis dix, onze & douze cens ans. Ainsi il n'y eut jamais de doctrine plus clairement fondée sur la tradition de l'Eglise, sans parler de l'Ecriture qui fournit des preuves considérables pour l'établir.

D. Comment les Hérétiques de ces derniers temps ont-ils donc eu la hardiesse de condamner cette invocation, & d'en faire un crime à l'Eglise Catholique ?

(*a*) *Gregorius Nazianzenus oratione in laudem D. Cypriani.*

R. C'eſt par la même hardieſſe avec laquelle ils ont renverſé & anéanti l'Epiſcopat, les prieres pour les morts, les jeûnes, le célibat, les vœux, les cérémonies, les liturgies, & l'autorité des Conciles, quoiqu'ils avouent que tout cela eſt autoriſé par l'antiquité.

D. Que doit-on répondre à ce qu'ils alleguent, que l'invocation des Saints eſt injurieuſe à Jeſus-Chriſt, qu'elle lui ôte la qualité d'unique médiateur & d'unique interceſſeur, qu'elle eſt contraire à l'Evangile, où Jeſus-Chriſt ne dit pas; *Allez aux Saints*, mais *Venez à moi;* & où il ne nous apprend pas à prier les Saints, mais à prier notre Pere qui eſt dans les cieux?

R. Il faut répondre que les conſéquences qu'ils tirent de ces paſſages; *Il y a un Médiateur*, &c. *Venez à moi*, & autres ſemblables, bien loin d'avoir quelque force, ſont manifeſtement hérétiques.

D. Comment ces conſéquences ſont-elles hérétiques? y a-t-il quelque paſſage de l'Ecriture qui les condamne clairement?

R. C'eſt que de ce paſſage (*a*), qu'*Il*

(*a*) Unus eſt mediator Dei & hominum homo Chriſtus Jeſus. 1. *Tim.* 2, 5.

y a un Médiateur qui est Jesus-Christ; on ne peut pas conclure qu'il n'est pas permis de s'adresser aux Saints morts & regnans dans le ciel, que par une proposition générale qui exclut l'invocation de toute créature, comme seroit de dire; Si Jesus-Christ est notre unique Médiateur, il n'est donc pas permis de s'adresser à aucune créature pour la prier d'intercéder pour nous. Or, cette conséquence est manifestement hérétique, puisque les Apôtres ont établi formellement en plusieurs lieux de leurs Epîtres, qu'il étoit bon de s'adresser aux fideles vivans, pour les prier d'intercéder pour nous; ce qui est une vraie invocation: & ces fideles étant des créatures, il est donc faux & hérétique qu'il ne soit pas permis de s'adresser à des créatures pour les prier d'intercéder pour nous; c'est-à-dire, qu'il est faux & hérétique de dire que l'invocation des créatures soit contraire à la médiation de Jesus-Christ. On peut appliquer cette même raison à tous les autres passages que les Protestans alleguent.

En un mot, toutes les objections des hérétiques contre l'invocation des Saints

Saints morts, par lesquelles ils veulent prouver qu'elle fait tort à Dieu & à Jesus-Christ, vont également à exclure l'invocation des fideles vivans, c'est-à-dire, à conclure qu'il ne seroit pas permis de se recommander aux prieres les uns des autres. Or elles sont clairement contraires à l'Ecriture sur ce dernier point; elles sont donc fausses, téméraires & hérétiques en elles-mêmes.

D. Mais les hérétiques apportent encore une autre raison, qui est que les Saints n'entendent pas nos prieres, & que c'est faire tort à Dieu de leur attribuer cette connoissance?

R. Cette raison est encore aussi frivole que l'autre. Il seroit injurieux à Dieu d'attribuer aux Saints la connoissance des pensées intérieures & des mouvemens du cœur, comme une suite & une propriété de leur nature; mais il n'est point injurieux à Dieu de dire qu'il révele aux Saints les prieres qu'on leur adresse, & ce seroit au contraire un blasphême que d'ôter cette puissance à Dieu. Il a bien communiqué aux Prophetes la connoissance des choses futures; il a bien donné à Elisée la connoissance de ce que faisoit son servi-

teur Giezi en ſon abſence à l'égard de Naaman le Syrien : Dieu peut donc bien communiquer auſſi aux Saints la connoiſſance des prieres qu'on leur adreſſe.

D. Mais les Calviniſtes prétendent que Dieu ne communique pas cette connoiſſance aux Saints ?

R. De cela ſeul que Dieu peut la communiquer, il s'enſuit clairement que tous les Calviniſtes de ces derniers temps, qui ont accuſé les Catholiques d'idolâtrie ſur ce ſujet de l'invocation des Saints, ont calomnié l'Egliſe : car il eſt faux qu'elle attribue aux Saints ce qui ne peut leur convenir ; mais c'eſt à tort que ces hérétiques prétendent que Dieu ne communique pas cette connoiſſance aux Saints. Cette foule prodigieuſe de miracles, opérés par les Saints invoqués, joints à l'autorité de la tradition, ſuffiſent pour établir le contraire. L'Ecriture, qui témoigne que les Anges ſavent dans le ciel la converſion des pécheurs, & qu'ils s'en réjouiſſent, donne lieu de croire que les Saints la ſavent auſſi ; car étant membres du corps de l'Egliſe, ils ne s'intéreſſent pas moins que les Anges à tout ce qui la regarde.

D. Pourquoi pouvant avoir recours immédiatement à Dieu & à Jesus-Christ, auroit-on recours aux Saints? N'est-ce pas au moins prendre une voie plus longue & un détour inutile?

R. Ceux qui parlent de la sorte, ne comprennent pas le mystere de l'Eglise, ni la communion des Saints.

Dieu veut sauver les Elus, mais il ne veut pas les sauver séparément; il veut les sauver, comme faisant tous ensemble un corps & une société qui est l'Eglise. Or, pour lier les membres de ce corps entr'eux, il ne leur a pas seulement donné un même esprit qui les anime tous, qui est le saint-Esprit; mais il les a même rendus dépendans les uns des autres: car tout le corps contribue par ses prieres & par sa charité, à la vivification de chaque membre; ce qui fait dire à saint Augustin, que l'Eglise enfante tous les Chrétiens (a); & que c'est par les gémissemens de cette colombe, que les péchés sont remis; c'est-à-dire, que les graces que Jesus-Christ a méritées par sa Croix & par sa mort, sont distribuées & appliquées à chaque

(a) Tota omnes, tota singulos parit *Aug. l. 3 de Bapt. contra Don. c. 28.*

fidele par les prieres de l'Eglise, qui les obtient de Dieu par les mérites de Jesus-Christ. Aucun des fideles ne peut donc dire dans l'Eglise qu'il n'a pas besoin des autres, puisqu'il ne vit que par leurs prieres & par leur charité : & comme l'Eglise comprend les Saints vivans & les Saints morts, chaque membre dépend des uns & des autres, parce qu'il dépend de tout le corps. Or, comme Dieu veut que chaque fidele soit persuadé de cette dépendance, & qu'il entre dans cet esprit de société & d'union avec tout le corps, il veut aussi que l'on s'adresse aux autres fideles vivans. Par la même raison, ou plutôt à plus forte raison, on doit s'adresser aux Saints regnans avec Jesus-Christ, puisque leur charité est plus ardente, plus pure, & qu'elle peut contribuer au bien de ceux qui sont encore dans le monde bien plus efficacement, que celle de ceux qui sont encore revêtus de l'infirmité d'une chair mortelle.

C'est donc suivre le dessein de Dieu dans l'établissement de l'Eglise, que d'avoir recours aux Saints; c'est témoigner le juste sentiment qu'on doit avoir de l'indignité de ses prieres, que de les

fortifier par celles de l'Eglise & de tous les Saints. Ainsi, encore qu'on puisse s'adresser à Dieu & à Jesus-Christ immédiatement, ce doit être toujours comme membre de l'Eglise, ou comme désirant l'être.

Ce ne doit point être avec exclusion des suffrages de l'Eglise, qui sont toujours comme supposés ; c'est seulement en n'y faisant pas une attention expresse ; mais comme il n'est pas nécessaire de faire toujours attention à cette union avec le corps de l'Eglise pour obtenir les graces de Dieu, il est très-bon & très-utile de la faire très-souvent, de s'unir en esprit avec tous les Saints qui sont au ciel, & de demander leur assistance.

D. Ne suffiroit-il pas pour cela d'employer auprès de Dieu l'intercession de tous les Saints du ciel en général, sans s'adresser à quelques-uns d'eux en particulier ?

R. On pourroit dire de même qu'il suffiroit d'employer auprès de Dieu l'intercession des fideles vivans en général & en commun, sans s'adresser à eux en particulier. Cependant saint

Paul (*a*) ne laiſſe pas de s'adreſſer en particulier aux Ephéſiens, aux Coloſſiens, aux Theſſaloniciens & aux Hébreux, même pour des néceſſités particulieres, comme pour le bon ſuccès de ſon miniſtere : & la raiſon en eſt, que comme les fideles ne doivent pas ſeulement avoir une charité générale pour toute l'Egliſe en général ; mais auſſi une charité particuliere pour les membres de l'Egliſe auxquelles la providence de Dieu les applique particuliérement ; ils ne doivent pas auſſi prier ſeulement en général pour toute l'Egliſe, mais auſſi en particulier pour ceux qui s'adreſſent à eux. Il faut dire le même des Saints du Ciel, dont la charité n'eſt pas diminuée ; mais au contraire on doit croire qu'elle eſt augmentée par l'état de gloire dont ils ſont comblés. Comme ils prient donc pour les fideles vivans en général & en particulier, il eſt bon de s'adreſſer à eux en général & en particulier.

D. Quels ſont les Saints en qui nous devons avoir une confiance plus parti-

(*a*) *Eph.* 6, *v.* 19. *Coloſſ.* 4. 3. *I. Theſſ.* 5. 25. *Hébr.* 13, 18.

culiere, & à qui nous devons plus particuliérement nous adresser ?

R. Comme Dieu applique diversement les fideles qui sont au monde à assister d'autres fideles, soit par leur charité, soit par leurs prieres, il applique aussi diversement les Saints du ciel à secourir en particulier certains fideles de l'Eglise. Les uns obtiennent des graces par l'intercession d'un Saint, pour qui ils auront eu une dévotion particuliere, les autres par les prieres d'un autre : mais on peut dire en général que chaque fidele doit avoir une confiance & une dévotion singuliere pour la sainte Vierge. Elle est la mere de tous les Chrétiens, puisqu'elle est la mere de Jesus-Christ. Elle a coopéré par sa charité, dit saint Augustin (*a*), à leur naissance spirituelle ; & comme son amour pour Dieu est beaucoup plus grand que celui de tous les Anges & de tous les Saints, il est aussi plus efficace auprès de son Fils. Il faut donc exhorter tous les fideles à avoir pour la sainte Vierge une révérence & une dévotion très-particuliere à se lier à elle par divers

(*a*) *Aug. de sancta Virg. c.* 5 *&* 6.
Gaëricus Abbas, de Assumpt.

exercices de piété ; & ils ne feront en cela que ſuivre l'eſprit de l'Egliſe, qui s'adreſſe à la ſainte Vierge au commencement de toutes ſes prieres, puiſqu'elle emploie preſque auſſi ſouvent l'*Ave Maria*, que l'Oraiſon Dominicale, pour montrer que la Vierge eſt le canal ordinaire des graces de Dieu ſur nous, & que nous avons un beſoin tout particulier de ſes interceſſions auprès de Jeſus-Chriſt.

CHAPITRE VII.

Maximes ſur leſquelles on doit régler la dévotion qu'on doit avoir pour la ſainte Vierge & pour les Saints.

D. QUe faut-il faire pour éviter les défauts qui peuvent ſe gliſſer dans la dévotion qu'on a pour la ſainte Vierge & pour les Saints ?

R. Il la faut établir ſur des principes ſolides, & non ſur des penſées & des fantaiſies ſans fondement.

D. Dites-nous quelques-uns de ces principes.

R. Le premier eſt que la Vierge n'eſt la plus ſainte de toutes les créatures,

qu'à cause qu'elle aime Dieu avec plus d'ardeur, & que la pureté de son amour la rend incapable d'aimer, ni dans soi, ni dans aucune autre créature, autre chose que Dieu & ce que Dieu y aime ; car l'amour de toute autre chose seroit impur.

Le second principe, qui est une suite du premier, est que la Vierge ne peut aimer, ni approuver dans les actions des hommes, que ce que Dieu y approuve ; qu'ainsi comme Dieu n'approuve que ce qui est réglé par la vérité, & qui a pour principe la charité, la Vierge ne peut approuver dans qui que ce soit, que ce qui est fait par l'esprit de charité & réglé par la vérité.

Le troisieme principe qui suit de ces deux, est qu'on ne peut plaire à la sainte Vierge par aucune action déréglée & injurieuse à Dieu.

D. Que s'ensuit-il delà ?

R. 1°. Qu'il est impossible que la sainte Vierge approuve qu'on soit plus attaché à elle qu'à Dieu, & qu'on préfere son honneur à celui de Dieu, parce que c'est un désordre & un déréglement. Ainsi comme elle aime plus Dieu que tous les Saints, elle a aussi plus d'hor-

reur de cette injuſtice qu'on feroit à Dieu, que tous les Saints.

2°. Que la ſainte Vierge condamne tous ceux qui l'aiment ſans rapport à Dieu, qui s'arrêtent à elle, & qui ne vont pas juſqu'à Dieu; parce que c'eſt un déréglement d'aimer quelque créature que ce ſoit, autrement que par rapport à Dieu, en s'arrêtant à elle ſans paſſer juſqu'à Dieu.

D. Il ne peut donc point y avoir de véritable dévotion envers la ſainte Vierge ſans amour de Dieu?

R. Non, il n'y en a point; & la Vierge ne veut point être ſervie, honorée, ni aimée ſéparément de Dieu: & comme Dieu condamne tout ce qui n'eſt point fait pour lui, il ne faut pas croire que la Vierge le puiſſe approuver.

D. Eh quoi, les pécheurs & ceux qui ſont dans le crime ne ſauroient donc avoir de dévotion envers la ſainte Vierge, ni avoir recours à elle?

R. Cela ne s'enſuit pas: ils peuvent avoir de la dévotion envers la ſainte Vierge, comme ils peuvent avoir la charité. Il y a une charité incompatible avec l'état du péché, & une charité qui ne l'eſt pas: les pécheurs étant dans le

crime, ne peuvent avoir la charité qui justifie, qui rend amis de Dieu, & ils demeurent véritablement ses ennemis. Il en faut dire de même de la dévotion à la Vierge : les pécheurs étant dans le crime, ne peuvent avoir la dévotion parfaite à la sainte Vierge, ni la dévotion qui les rend agréables à la sainte Vierge, & ils demeurent réellement ses ennemis ; puisqu'elle pratique plus parfaitement que David, ce qui est dit dans un de ses Pseaumes : *N'ai-je pas haï, Seigneur, ceux qui vous haïssent* (a) ?

Mais comme Dieu ne laisse pas de toucher des pécheurs de quelque mouvement de charité imparfaite qui les ébranle, les porte à désirer d'être convertis, & leur fait faire quelques bonnes œuvres ; ainsi il peut se faire que les gens dans le crime soient touchés de quelque dévotion imparfaite envers la sainte Vierge, qui naîtra de cette charité imparfaite, & qui par conséquent ne sera pas mauvaise.

D. Il ne faut donc pas juger que les dévotions des pécheurs envers la sainte Vierge soient absolument fausses,

(a) Nonne qui oderunt te, Domine, oderam ? Ps. 138, 20.

mauvaiſes, & ne viennent point de la grace ?

R. Si ces dévotions n'ont point la charité pour principe, elles ſont mauvaiſes ; ſi elles l'ont, elles ſont bonnes : mais quand on voit que des gens n'ont aucun ſentiment pour Dieu, aucun ſoin de leur ſalut, aucun déſir de ſe convertir, & qu'ils pratiquent ſeulement certaines dévotions, parce qu'ils ont ouï dire qu'en les pratiquant on n'eſt jamais damné, il y a bien de l'apparence que ces actions n'ont autre ſource que l'intérêt & l'amour-propre, que Dieu n'y a point de part, & par conſéquent qu'elles ſont mauvaiſes.

D. D'où eſt-ce que les dévotions envers la ſainte Vierge tirent leur prix ?

R. Elles le tirent uniquement de la charité ; elles en ont plus ou moins, ſelon qu'elles naiſſent d'une plus grande ou d'une moindre charité : ſi elles n'en naiſſent point du tout, elles n'en ont point du tout.

D. Faut-il exhorter ces pécheurs à quitter ces dévotions ?

R. Non ; mais il faut les exhorter à joindre à ces dévotions l'amour de Dieu, le déſir ſincere de ſe convertir, l'imi-

tation des vertus de la sainte Vierge, & leur ôter la vaine confiance qu'ils ont dans des dévotions purement extérieures.

Il faut leur montrer que vivant dans le crime & dans l'éloignement de Dieu, ils ne sont rien moins que dévots à la sainte Vierge; mais qu'ils sont plutôt ses ennemis, puisqu'ils n'aiment rien de ce qu'elle aime.

CHAPITRE VIII.

Du jugement qu'on doit porter de certaines maximes touchant la dévotion à la sainte Vierge.

D. QUe doit-on juger d'une maxime qui se répand assez ordinairement dans plusieurs personnes du menu peuple, qu'on ne sauroit périr éternellement, quand on est dévot à la sainte Vierge; ce qu'on exprime en Latin en ces termes : *Cultor Mariæ nullus æternum perit?*

R. Comme cette maxime peut avoir divers sens, il faut d'abord la distinguer en divers sens, & juger de chacun séparément.

D. Quel eſt le premier de ces divers ſens ?

R. Le premier ſens de cette maxime ſeroit de dire, que toute dévotion envers la ſainte Vierge, quand elle ſeroit même deſtituée de tout amour de Dieu, & qu'elle ſeroit toute extérieure, ne laiſſeroit pas de donner l'aſſurance du ſalut.

D. Qu'en doit-on juger, en prenant cette maxime en ce ſens ?

R. Qu'elle eſt certainement fauſſe & erronée : car il n'y a point de bonnes œuvres en particulier à laquelle le ſalut ſoit infailliblement attaché, & par conſéquent il eſt bien moins attaché à des actions de dévotion faites ſans amour de Dieu ; parce que ces actions ne ſeroient pas même de bonnes œuvres. Un homme ſans charité n'eſt rien, ſelon ſaint Paul ; une dévotion envers la ſainte Vierge, ſans charité, laiſſe donc l'ame dans le même néant de grace & dans la même indignité du ſalut.

D. Quel eſt le ſecond ſens de la maxime dont nous venons de parler ?

R. Que pourvu que l'on ait quelque dévotion envers la ſainte Vierge, quand même elle ne naîtroit que d'une

charité imparfaite, & qu'elle seroit jointe à des crimes, on ne laisseroit pas d'être certainement sauvé.

D. Quel jugement faut-il faire de cette proposition en ce sens?

R. Il faut dire que c'est une erreur indubitable : car, selon saint Bernard ; l'enfer est plein de bons désirs, c'est-à-dire, de gens qui ont eu des mouvemens imparfaits de dévotion pour Dieu & pour Jesus-Christ, qu'ils n'ont pas suivis, & qui n'ont pas été jusqu'à les convertir. Or, la dévotion envers la sainte Vierge n'est pas plus privilégiée que celle que l'on a pour Jesus-Christ, puisque la dévotion tire tout son prix de l'amour qu'on a pour Jesus-Christ. Si donc on est souvent damné avec une charité imparfaite pour Jesus-Christ, lorsqu'elle ne convertit pas le cœur, on ne l'est pas moins souvent avec ces dévotions imparfaites pour la sainte Vierge, qui naissent d'un amour commencé.

D. Mais on prétend que cette dévotion, quoiqu'imparfaite, obtient certainement la grace de la conversion & de la persévérance?

R. On le prétend témérairement &

ſans raiſon, puiſqu'il n'y a rien dans l'Ecriture, ni dans la tradition ſur quoi l'on puiſſe fonder cette penſée. Or, la témérité qui fait avancer ces opinions, ne les rend pas moins condamnables.

Auſſi eſt-elle expreſſément condamnée dans un Synode de Cambrai, rapporté par Monſieur l'Evêque de Caſtorie (*a*), dans ſon Traité du culte des Saints, dont voici les termes :

» Il faut, dit ce Synode, enſeigner » au peuple que les prieres des Saints » ſont extrêmement utiles pour obtenir » des graces, non-ſeulement corporel- » les & temporelles, mais auſſi ſpiri- » tuelles & éternelles; qu'on doit néan- » moins abhorrer la vanité & la ſuper- » ſtition de ceux qui tiennent pour aſ- » ſuré, que ſi on honore quelque Saint, » on ne ſortira point de cette vie ſans » pénitence & ſans recevoir les Sacre- » mens, qui promettent une ſûreté pour » les choſes à venir, & un ſuccès cer- » tain pour les choſes incertaines; & il » faut rejetter ſemblables imaginations » erronées, ſi on les avance, & ſi on » les croit. Il faut auſſi entiérement im-

(*a*) *Monſ. l'Evêque de Caſtorie, Traité du culte des Saints, art. 74. Synod. Camb. de Sanct. c. 6.*

» prouver la hardiesse de quelques-uns, » s'ils assurent qu'on délivre toujours » du Purgatoire un nombre certain d'a- » mes par un nombre certain de Messes » & de prieres. «

D. Quel est lè troisieme sens de la maxime sur la dévotion de la Vierge?

R. C'est-à-dire, que si l'on a une vraie dévotion envers la sainte Vierge, qui procede d'une charité justifiante, on ne peut jamais la perdre, & qu'on sera infailliblement sauvé.

D. Quel jugement faut-il porter de ce troisieme sens?

R. Que ce sens contient encore une erreur visible: car quoiqu'une charité de cette sorte rende l'ame juste, néanmoins le Concile de Trente a défini (*a*) que personne, sans révélation spéciale, n'est assuré de sa persévérance dans sa justice, ni par conséquent de sa persévérance dans la charité. On peut donc perdre en cette vie la vraie dévotion envers la sainte Vierge, jointe à la charité justifiante, comme on peut perdre cette charité; & si on la perd, on n'est pas sauvé, soit qu'on la perde entiérement,

(*a*) *Conc. Trid. sess. 5. de justificatione. Cap. 16.*

soit qu'on vienne seulement en un état où la cupidité devienne maîtresse de l'ame, & lui fasse mettre sa derniere fin dans la créature.

Voilà donc déja trois erreurs qui peuvent être renfermées sous les paroles dont il s'agit.

D. Quel est le quatrieme sens que ces paroles peuvent souffrir?

R. C'est de dire que si l'on persévere toute sa vie dans une vraie dévotion envers la sainte Vierge, qui naisse d'une charité suffisante à la justification, on sera certainement sauvé, & alors cette proposition sera très-vraie; mais il est pourtant dangereux de l'avancer, parce que ce sens n'est nullement naturel, & que le peuple est porté à prendre ces paroles dans un des trois premiers sens que nous avons marqués, qui sont faux & erronés : car ces paroles font concevoir, que l'on veut marquer quelque avantage particulier de la dévotion de la sainte Vierge, qui ne convienne pas à toutes les autres bonnes œuvres, & à l'honneur que l'on rend à quelqu'autre Saint que ce soit. Cependant il est vrai de toute bonne œuvre & du culte de tout Saint qui procede d'une charité

justifiante, que pourvu qu'on y continue jusqu'à la mort, on ne périra jamais.

La prudence chrétienne veut donc que l'on s'abstienne d'avancer ces maximes parmi le peuple, & même il faut en désabuser ceux qui en sont prévenus, & qui le prennent en un mauvais sens.

D. Que faut-il euseigner à tout le monde sur la dévotion à la Ste Vierge ?

R. Il faut enseigner que la dévotion à la sainte Vierge est très-utile pour le salut, & que la sainte Vierge est plus puissante qu'aucun des Saints pour nous obtenir les graces de Dieu. Il faut porter à cette dévotion, & les justes, & les pécheurs; mais comme il faut dire en même-temps aux justes, qu'ils peuvent déchoir de la dévotion envers la sainte Vierge; il faut dire aussi aux pécheurs, que s'ils ne joignent à la dévotion pour la sainte Vierge une solide conversion, ils ne doivent point espérer de salut; & que cette dévotion envers la sainte Vierge, qu'ils peuvent avoir pendant qu'ils sont encore dans le crime, ne les assure, ni du salut, ni de la conversion.

Et enfin, qu'il en est de la dévotion

envers la ſainte Vierge, comme de l'amour de Dïeu. L'amour de Dieu rend l'ame juſte, quand il eſt dans un certain dégré; mais on peut le perdre. Il ne la juſtifie pas quand il eſt imparfait; & non-ſeulement on peut le perdre, mais on peut ne jamais arriver à l'état de charité néceſſaire à la juſtification.

Il faut donc tâcher d'inſpirer en même-temps aux ames, & la dévotion envers la ſainte Vierge, & la crainte ſalutaire, dans laquelle le grand Apôtre veut que nous opérions notre ſalut; parce que c'eſt Dieu qui donne le vouloir & le faire.

D. Que doit-on dire de cette autre maxime, que la miſéricorde a été donnée à la Vierge, & que le jugement a été donné à Jeſus-Chriſt?

R. Il faut dire que c'eſt une maxime que les hérétiques reprochent à l'Egliſe, & que les défenſeurs de l'Egliſe, comme le Cardinal du Perron, déſavouent & rejettent comme une erreur.

D. Marquez plus préciſément ce qu'il en faut croire.

R. Non-ſeulement la miſéricorde de Jeſus-Chriſt, comme Dieu, eſt infiniment plus grande que celle de la

Vierge; mais celle qu'il a comme homme, eſt encore beaucoup plus que celle de la ſainte Vierge : car il a reçu le Saint-Eſprit ſans meſure, & il n'y a nulle proportion entre les graces de Jeſus-Chriſt ſelon ſon humanité, & celle d'aucun Saint.

Toute la miſéricorde que la Vierge peut donc avoir à l'égard des pécheurs, n'eſt qu'un ruiſſeau de celle de Jeſus-Chriſt. C'eſt de ſa plénitude qu'elle l'a tirée, ſelon ſaint Jean *(a)*.

D. Mais peut-être que Jeſus-Chriſt a confié à la Vierge la diſpenſation de la miſéricorde, & ne s'eſt réſervé que la juſtice ?

R. Cela eſt formellement contraire à l'Apôtre ſaint Jean, qui nous aſſure *que ſi nous avons péché, nous avons pour Avocat auprès du Pere, Jeſus-Chriſt qui eſt juſte, & que c'eſt lui qui eſt la victime de propitiation pour nos péchés, & non-ſeulement pour les nôtres, mais auſſi pour ceux de tout le monde (b)*:

(a) Et de plenitudine ejus omnes accepimus. *Joan.* 1, 16.

(b) Si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem Jeſum Chriſtum juſtum : & ipſe eſt propitiatio pro peccatis noſtris; non pro noſtris autem tantum, ſed etiam pro totius mundi. 1. *Joan.* 2, 1. & 2.

& ce que dit saint Paul, *que le Pontife que nous avons, n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos infirmités* (a).

La miséricorde de la Vierge envers nous, n'est donc qu'un effet de celle de Jesus-Christ, & il ne faut jamais les comparer ensemble, ni s'appuyer davantage sur celle de la Vierge, que sur celle de Jesus-Christ. Mais ce qui est vrai, est qu'en considérant Jesus-Christ offensé par nos crimes, & sachant qu'il veut souvent que les graces qu'il fait aux hommes, lui soient demandées par ses Saints, & principalement par sa sainte Mere; ainsi sa miséricorde lui fait en même-temps inspirer aux pécheurs de s'adresser à la sainte Vierge, & à la sainte Vierge de prier pour eux. Il est très-bon d'avoir recours à elle, non par cette fausse imagination, qu'elle ait plus de miséricorde que Jesus-Christ, mais pour entrer dans ce conseil de la miséricorde de Dieu, qui avertit ainsi plus expressément les pécheurs de leur indignité. Il ne faut pas néanmoins faire de cette pratique une regle générale;

(a) Habentes ergo Pontificem magnum qui penetravit cœlos, Jesum Filium Dei, teneamus confessionem; non enim habemus Pontificem, qui non possit compati infirmitatibus nostris. *Heb.* 4, 14, 15.

car l'esprit de Dieu qui remue les ames fort diversement, en porte plusieurs à s'adresser immédiatement à Jesus-Christ.

D. Quel jugement doit-on porter de ceux qui soutiennent que la Vierge a encore dans le ciel autorité sur Jesus-Christ, & qu'elle obtient encore l'effet de ses prieres par voie de commandement; ce qu'on exprime par ces mots d'une prose : *Priez le Pere, commandez au Fils ?*

R. On doit répondre que l'intention de ceux qui se sont servis de ces paroles, a été apparemment de marquer dans la sainte Vierge une confiance particuliere auprès de son Fils; mais que c'est une imagination qui ne peut se soutenir, que de dire qu'elle ait dans le ciel une véritable autorité sur Jesus-Christ.

D. Si Jesus-Christ a été soumis à la sainte Vierge durant sa vie mortelle, ne peut-il pas encore lui être soumis dans le ciel ?

R. C'est un faux principe (*a*) & une fausse conséquence tout ensemble : car si Jesus-Christ a été soumis à la sainte Vierge durant sa vie mortelle,

(*a*) *Monsieur l'Evêque de Castorie. tr. 3. c. 67.*

ç'a été, non par nécessité d'aucune loi, mais par une humilité volontaire, comme l'enseignent Estius & le Cardinal Tolet sur saint Luc, après saint Ambroise & saint Grégoire de Nysse : mais il est au moins très-certain qu'elle n'a aucun droit dans le ciel sur Jesus-Christ, comme tous les peres & toutes les meres n'y en auront aucun sur leurs enfans, comme les maîtres n'y en auront plus sur ceux qui ont été leurs esclaves, ni les Pasteurs sur les fideles qui leur auront été soumis. Toutes ces sortes de dépendances finissent avec la vie : & dans ce Royaume de charité, la seule différence de la charité, fera le rang & la diversité des Elus, & aucun des Bienheureux ne sera au-dessus d'un autre, qu'à proportion qu'il le surpassera en charité. Ainsi, comme la Vierge est bien éloignée d'avoir une charité égale à celle de Jesus-Christ, soit comme Dieu, soit comme homme, elle lui est parfaitement soumise, & met son bonheur dans cette soumission.

D. Quelle regle doit-on avoir pour éviter ces maximes excessives ?

R. Celle que saint Bonaventure prescrit par ces paroles : » Il faut prendre » garde

» garde à ne pas diminuer la gloire du
» fils sous prétexre d'étendre l'excellence
» de la mere, & ne pas offenser par cet
» excès une mere qui veut qu'on hono-
» re & qu'on éleve son Fils plus qu'elle,
» puisqu'il est le Créateur, & qu'elle
» n'est que la créature.

Il faut se souvenir que la Vierge n'est pas seulement pleine de grace, mais aussi pleine de vérité; qu'elle est la plus proche de la source de vérité; qu'elle l'aime plus ardemment qu'aucun Ange, ni aucun des Saints, & qu'ainsi elle est plus éloignée qu'aucun Ange, ni aucun des Saints, de se plaire dans la fausseté, & de se voir honorée par des louanges contraires à la vérité.

CHAPITRE IX.

Des marques extérieures de dévotion envers la sainte Vierge & les Saints. Des Rosaires, Scapulaires, Confrairies, &c.

D. PEut-on faire un bon usage de ces choses?

R. On n'en peut point douter; car l'homme étant composé d'ame & de

corps, & n'étant pas si spirituel qu'il n'ait besoin de joindre l'extérieur à l'intérieur, il peut être averti & excité par ces pratiques extérieures à honorer intérieurement la sainte Vierge & les Saints. Ainsi toutes ces pratiques, comme de porter un certain habit, de réciter certaines prieres, de s'enrôler en de certaines Confrairies, & en observer les loix, lorsqu'elles sont animées & vivifiées par l'esprit de charité, sont saintes, & peuvent être utiles aux fideles qui s'y engagent; elles les excitent, elles les avertissent, elles les retiennent. Elles sont comme des protestations pour ceux qui en usent, qu'ils veulent appartenir à la Vierge, & qu'ils implorent sa protection & son secours.

D. Mais si l'usage de ces choses n'est joint à aucune piété intérieure, qu'en doit-on dire?

R. Si la foi, la science, la prophétie, les aumônes, la parole de Dieu sont inutiles sans la charité & sans la piété intérieure, on peut dire de même que sans la charité & l'amour de Dieu, toutes ces marques de dévotion enver la Vierge & les Saints sont aussi inutiles.

D. Est-il possible d'abuser de ces cho-

ses extérieures instituées pour honorer la sainte Vierge ?

R. Ces marques extérieures de piété envers la sainte Vierge ne sont pas plus suffisantes que tout le reste de l'extérieur de la Religion, que la foi, la science, les aumônes, les cérémonies, les habits des Prêtres & des Religieux, l'Episcopat, la vie religieuse, la virginité & la pauvreté. Or, on peut abuser de tout cela, on peut en tirer des sujets de vanité & de fausse confiance ; on s'en sert même quelquefois de voile pour couvrir ses déréglemens, & aux autres, & à soi-même.

D. En quoi consiste principalement l'abus que l'on peut en faire ?

R. Dans la confiance fausse & téméraire que l'on tireroit de ces marques extérieures, en s'imaginant qu'elles sont capables de nous procurer seules le salut par elles-mêmes, quoiqu'elles fussent vuides de charité.

D. Comment peut-on qualifier cette erreur ?

R. On peut la qualifier, une erreur Judaïque ; car le grand défaut des Juifs purement Juifs, étoit d'établir leur confiance dans de purs signes, dans la Cir-

concision, dans les sacrifices, dans la qualité d'enfans d'Abraham, dans le temple, & dans les vertus extérieures, comme dans l'exactitude à payer les dixmes; & c'est ce qui a été souvent condamné en eux par les Prophetes & par Jesus-Christ même. C'est le fondement du reproche que leur fait Jérémie, lorsqu'il leur dit, *qu'ils ne devroient point se confier dans des paroles de mensonge; en disant; c'est ici le Temple du Seigneur* (a).

D. Cet abus se trouve-t-il aussi parmi les Chrétiens?

R. Il ne s'y trouve que trop souvent; & c'est ce que Jesus-Christ marque dans son Evangile (b) par la parabole des Vierges folles, qui avoient l'extérieur de la Religion, sans en avoir le fond; & par ce qu'il dit dans un autre endroit, *qu'un jour plusieurs lui diroient; Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom? n'avons-nous pas chassé les Démons en votre nom?* Et quand il leur répondra;

(a) Nolite confidere in verbis mendaci, dicentes: Templum Domini est. *Jérémie.* 7, 4.
(b) *Matth.* 25, 2 & *seq.*

Je ne vous ai jamais connu ; retirez-vous de moi, vous qui vivez dans l'iniquité (a). Or, si l'on peut abuser ainsi du don des miracles, du pouvoir de chasser les Diables, & de la prophétie, on peut bien abuser aussi d'une marque extérieure de dévotion envers la sainte Vierge.

Saint Augustin marque dans un de ses Sermons, qu'il y avoit plusieurs Chrétiens qui abusoient de la Croix, & que par ce mauvais usage ils enfermoient plutôt les Diables en eux-mêmes, qu'ils ne les en chassoient (b).

D. Quel est donc l'usage légitime de ces signes extérieurs ?

R. C'est de joindre à l'usage des signes, les vertus & les dispositions signifiées par ces signes ; en sorte que ceux qui portent sur leurs bras, sur leurs reins ou autrement des signes de pureté, d'abnégation, ou d'humilité, aient dans le cœur l'amour de ces vertus.

D. Que doit-on dire de certaines

(a) *Matth.* 7, 22, 23.

(b) Multi enim dum ad furtum aut ad adulterium vadunt, si pedem impegerint, signant se, & tamen de malo opere non revocant se ; nesciunt miseri, quia includunt in se magis dæmones quam excludunt. *Aug. Serm.* 215. *de temp. nunc in appendice* 265, *n.* 1. *Vide Aver. in examine libel.* 524, 525, 528 & 529.

maximes qui se répandent parmi le peuple, qu'en portant un certain habit à l'honneur de la sainte Vierge, on est certainement sauvé ?

R. On doit dire que cette opinion est une très-grande erreur.

D. Pourquoi la qualifiez-vous d'erreur ?

R. Parce que c'est une très-grande erreur de dire que depuis quelque temps, il y a dans l'Eglise un huitieme Sacrement beaucoup plus excellent que le Baptême & que l'Eucharistie.

D. Mais ceux qui disent qu'on est certainement sauvé en portant cet habit, ne disent pas que ce soit un huitieme Sacrement ?

R. Ils ne le disent pas en termes formels, parce qu'ils n'oseroient avancer une proposition aussi téméraire & aussi contraire à ce qui a été défini par tous les Conciles ; mais ils le disent en termes équivalens, puisqu'ils disent qu'en portant cet habit, il s'ensuit qu'on a toujours la grace de la persévérance : car il s'ensuit que cet habit est un signe de grace, & de la plus grande de toutes les graces, qui est la persévérance finale ; & l'on ne pourroit nier que ce nou-

veau Sacrement n'eût des effets infiniment plus excellens que l'Eucharistie, puisque l'Eucharistie ne donne point avec certitude la persévérance ; au lieu que par cette proposition on prétendroit qu'elle seroit infailliblement attachée à cet habit.

D. Mais ces signes extérieurs ne peuvent-ils pas servir aux pécheurs qui n'ont pas encore des vertus intérieures?

R. Ces signes peuvent leur servir utilement, s'ils ont un désir sincere d'acquérir les vertus qui doivent y être jointes ; car ce désir est un commencement d'amour de Dieu ; mais ces signes ne servent de rien du tout à ceux qui n'ont aucun désir d'imiter la sainte Vierge, ni les Saints, ni de se convertir à Dieu ; & c'est une pensée injurieuse à la sainte Vierge & aux Saints, de s'imaginer qu'ils puissent se croire honorés par des signes faux & trompeurs, & qui étant vuides de réalité & de vérité, sont par conséquent pleins de mensonges & d'hypocrisie.

D. Peut-on employer toutes sortes de signes extérieurs d'honneur à l'égard de la sainte Vierge & des Saints ?

R. Non ; car il y en a qui sont réservés à Dieu. O iv

D. Quelles sont les marques extérieures d'honneur réservées à Dieu ?

R. C'est premiérement le Sacrifice, parce que c'est une protestation que nous faisons à Dieu de le reconnoître pour le Créateur de notre être, & comme ayant un domaine souverain sur nous, & c'est aussi ce qui est défini par le Concile de Trente (*a*). Par la même raison (*b*), les Temples & les Autels ne sont consacrés qu'à Dieu ; parce que l'Autel & le Temple sont destinés au Sacrifice.

D. Mais ne voit-on pas tous les jours des Eglises & des Autels dédiés à la sainte Vierge & aux Saints ?

R. Ces Eglises & ces Autels qui portent le nom de la Vierge & des Saints,

(*a*) *Sess.* 22, *c.* 3.

(*b*) Nec tamen nos eisdem martyribus templa, sacerdotia sacra & sacrificia constituimus ; quoniam non ipsi, sed Deus eorum nobis est Deus ; honoramus sanè memorias eorum tanquam sanctorum hominum Dei.... Quis autem audivit aliquando Fidelium stantem Sacerdotem ad altare etiam super sanctum corpus martyris, ad Dei honorem cultumque constructum, dicere in precibus : Offero tibi sacrificium, Petre, vel Paule, vel Cypriane, cùm apud eorum memorias offeratur Deo, qui eos & homines & martyres fecit, & sanctis suis Angelis cœlesti honore sociavit..... Quæcumque igitur adhibentur religiosorum obsequia in martyrum locis, ornamenta sunt memoriarum, non sacra sacrificia mortuorum tanquam deorum. *Aug. lib.* 8 *de Civit. c.* 27.

ne sont consacrés, ni à la Vierge, ni aux Saints, puisqu'ils ne sont point destinés pour sacrifier, ni à la Vierge, ni aux Saints : mais ils sont consacrés à Dieu en mémoire de la sainte Vierge & des Saints ; c'est-à-dire, qu'on les consacre à Dieu pour le remercier des graces qu'il a faites à la sainte Vierge & aux Saints, & pour lui demander la grace de les imiter & de participer à leurs intercessions. C'est aussi en cette maniere que l'on offre le sacrifice à l'honneur des Saints : car quoiqu'on ne leur offre pas le sacrifice, on les honore néanmoins par le sacrifice qu'on offre à Dieu, en le remerciant des graces qu'il leur a faites, en le priant qu'il nous assiste par l'intercession de ses Saints, & qu'il nous rende imitateurs de leurs vertus.

CHAPITRE X.

Des péchés que l'on peut commettre dans le culte de la Vierge & des Saints.

D. QUelles sont les fautes qu'on peut commettre dans le culte de la sainte Vierge & des Saints ?

R. Il n'y a pour s'en instruire qu'à

ramasser tout ce qui a été dit jusqu'ici : car on peche en s'éloignant des principes qu'on vient d'établir. On peut dire néanmoins en général qu'on peut pécher en cette matiere par excès & par défaut.

D. Quels sont les péchés qu'on peut commettre par défaut ?

R. C'est de n'honorer & de ne prier pas assez les Saints, soit par erreur, soit par négligence, soit par présomption. Ce n'est pas qu'il y ait un commandement exprès de prier les Saints; puisque l'Eglise se contente de mettre le culte & l'invocation des Saints entre les choses utiles, sans en définir la nécessité : mais lorsque l'Eglise pratique ce culte & cette invocation dans ses prieres publiques & dans son sacrifice, on est obligé en y assistant de se joindre à elle, & de faire ce qu'elle fait.

C'est aussi pécher par défaut contre le culte des Saints, que de ne joindre pas la vérité des signes, aux signes que l'on pratique; car c'est se moquer en quelque sorte des Saints, & croire les tromper par une hypocrisie, ainsi qu'il a été expliqué dans le chapitre précédent.

D. Qu'eſt-ce que pécher par excès contre le culte de la Vierge & des Saints ?

R. C'eſt, 1. de leur donner des louanges fauſſes & préjudiciables à l'honneur de Dieu.

2. De les égaler, ou de les préférer à Dieu.

3. D'avoir plus de confiance en eux qu'en Dieu, comme s'ils avoient plus d'amour & de miſéricorde pour nous.

4. De s'imaginer qu'ils nous mettent à couvert de la colere de Dieu, encore que nous demeurions dans les crimes, pourvu que nous leur rendions quelque honneur extérieur.

5. De s'imaginer qu'ils nous obtiendront infailliblement l'eſprit de pénitence avant la mort, ſi nous pratiquons en leur honneur certaines dévotions.

6. D'ajouter des cérémonies ſuperſtitieuſes à l'honneur que nous rendons aux Saints.

D. Y a-t-il de la ſuperſtition à préférer certains lieux pour prier les Saints, & à croire obtenir plutôt de Dieu ce qu'on leur demande en un lieu que dans un autre ?

R. Il y auroit de la ſuperſtition ſi l'on

croyoit que cet effet arrive à cause du lieu ; mais il n'y en a point à croire que Dieu par des raisons inconnues, manifeste sa puissance plutôt en un lieu qu'en un autre ; il n'y a point non plus de superstition à régler sa dévotion sur ce que Dieu découvre sa volonté par des effets. C'est ainsi que saint Augustin envoya deux Ecclésiastiques de sa famille au tombeau de saint Félix, dans l'espérance que Dieu feroit plutôt connoître en ce lieu qu'en aucun autre, la vérité d'une accusation atroce, que l'un de ces Ecclésiastiques avoit formée contre l'autre.

CHAPITRE XI.

Sur le culte des Images.

D. ESt-il permis d'honorer les Images ?

R. Le second Concile général de Nicée & le Concile de Trente ont autorisé le culte des images ; ainsi il n'est pas permis de douter, non-seulement qu'il ne soit permis, mais même qu'il ne soit utile.

D. Mais n'y a-t-il point d'idolâtrie à

ſe mettre à genoux devant une image ?

R. Si les Calviniſtes d'Angleterre peuvent-bien, ſans idolâtrie, recevoir l'Euchariſtie à genoux, quoiqu'ils ne la prennent que pour un ſigne extérieur, les Catholiques peuvent bien ſe mettre à genoux devant une image, ſans prétendre l'adorer. Car, comme l'on a dit ailleurs, les actions extérieures peuvent ſignifier diverſes diſpoſitions intérieures.

D. Mais l'honneur des images n'eſt-il pas défendu par ces mots du premier Commandement : *Vous ne ferez point d'image taillée pour l'adorer* (*a*) ?

R. On répond à cela en deux manieres.

La premiere, que Dieu ne défend point aux Iſraélites les images, mais les Idoles : or, il y a bien de la différence entre une image qu'on n'adore point, & les Idoles que les Païens adoroient.

La ſeconde réponſe eſt, que Dieu avoit à la vérité défendu aux Juifs d'avoir des images, non qu'il y eût rien de mauvais dans les images en ſoi ; mais à cauſe de la pente extraordinaire

(*a*) Non facies tibi ſculptile ut adores illud.

que les Juifs, environnés d'Idolâtres, avoient à l'idolâtrie : ainsi cette défense n'est pas une défense perpétuelle, comme celles qui sont fondées sur la loi naturelle, mais une défense pour un temps, dont l'obligation a cessé au moins par l'Evangile, aussi-bien que celle de toutes les ordonnances cérémoniales de l'ancienne loi.

D. Comment prouveriez-vous que le culte des images ne soit pas naturellement mauvais ?

R. C'est qu'il est clair que des images ne sont que des signes, c'est-à-dire, de certaines choses qui impriment dans l'esprit l'idée d'une autre chose, outre celle de leur être ; comme le nom d'un homme écrit ou prononcé, outre l'idée du son ou des caracteres, nous donne encore celle de celui qui porte ce nom. Or, bien loin que le culte des signes soit défendu naturellement, il est expressément autorisé par toute l'ancienne loi.

D. Quelle preuve avez-vous que le culte des signes soit autorisé par l'ancienne loi ?

R. Jamais chose n'eut moins besoin de preuve : car toute l'ancienne loi con-

sistoit dans le culte des signes. Tout ce qui s'y faisoit étoit figure de Jesus-Christ & de l'état de la loi nouvelle : l'Arche, le Tabernacle, le Temple, les Autels, les Sacrifices, les Vases, étoient autant de signes ; & l'on ne doit point douter que les Juifs n'eussent du respect pour tous ces signes, & qu'il ne leur fût même commandé de les honorer, & l'Arche particuliérement. Si donc le culte des signes est permis & autorisé, celui des images, qui ne sont rien que des signes, ne peut être défendu.

D. Quel culte ou honneur doit-on aux images ?

R. On ne leur doit point le culte souverain qui n'est dû qu'à Dieu : car on sait bien que l'image n'a de soi-même aucun pouvoir, ni aucune vertu, & que bien loin d'être Dieu, ce n'est qu'une matiere morte & inanimée.

On ne leur doit point un culte de société, tel que celui que l'on rend aux Saints ; car les images n'ayant point d'intelligence, n'entrent point en société avec nous ; mais on leur rend un respect de même nature que celui que l'on rend aux autres signes des choses

faintes ; comme aux Livres de la fainte Ecriture , aux Vaiſſeaux ſacrés , &c. c'eſt-à-dire, un culte qui les diſtingue des choſes tout-à-fait profanes, & qui marque ſeulement qu'on honore celui qui eſt repréſenté par l'image, à cauſe qu'elle nous le repréſente.

D. Quel eſt l'origine de ce culte ?

R. Il eſt fondé dans la nature : car on aime naturellement ce qui nous repréſente ce que nous aimons, & qui nous en remet l'idée dans l'eſprit, comme chacun aime tout ce qui le fait reſſouvenir de ſes amis, de ſon pere, de ſa mere, &c.

D. Quand on ſe met à genoux devant une image, eſt-ce à l'image que l'honneur ſe rapporte ?

R. C'eſt principalement à l'original : car ce ſont les Saints que nous voulons honorer ; mais de ce que nous choiſiſſons plutôt de les honorer devant leur image qu'ailleurs ; c'eſt une eſpece d'honneur que nous rendons à l'image.

D. Quelle eſt l'utilité des images ?

R. De faire ſouvenir des objets qu'elles repréſentent, de ſervir à recueillir l'imagination, & à faire éviter ainſi les diſtractions, d'aider la penſée, & de la

rendre plus vive. Ce ſont les livres des ignorans, qui leur repréſentent les myſteres, & qui ſuppléent en quelque ſorte aux livres à leur égard.

D. Mais ne ſuffiroit-il pas d'avoir des images pour l'inſtruction, & non pour la vénération ?

R. La vénération au moins intérieure eſt inſéparable de l'uſage des images pour l'inſtruction ; car les images ne peuvent inſtruire qu'en repréſentant à notre eſprit les objets ſaints, & elles ne les ſauroient repréſenter à notre eſprit, ſans qu'il lie en quelque ſorte ces images à ces objets, & qu'il réjailliſſe quelque choſe de l'amour & de la vénération qu'il a pour les objets ſur l'image même.

D. Que faut-il éviter dans le culte des Images ?

R. Les erreurs, les ſuperſtitions, les excès. Les erreurs feroient de croire que les Images ont par elles-mêmes quelque vertu ; ce qui eſt condamné par le Concile de Trente. Les ſuperſtitions ſont infinies, & elles conſiſtent toutes à pratiquer à l'égard des images des cérémonies non approuvées par l'Egliſe, & à attacher quelque effet à

ces cérémonies de fantaisie; comme ceux qui fouettent certaines images, & qui les descendent dans des puits, &c. On peut aussi tomber en divers excès, comme quand il paroît qu'on s'attache aux images sans rapport à l'original, & que s'éloignant de la coutume de l'Eglise par des inventions nouvelles, on frappe l'esprit de ceux qui en sont spectateurs par une apparence d'idolâtrie.

CHAPITRE XII.

De l'obligation de louer Dieu.

D. EST-il commandé formellement de louer Dieu ?

R. Outre que le devoir de louer Dieu est compris avec raison dans le second Commandement, comme faisant partie de la sanctification du nom de Dieu & de l'honneur qui lui est dû ; saint Augustin reconnoît un commandement dans les endroits des Pseaumes qui nous exhortent à louer Dieu, comme quand il est dit au Pseaume 134 ; *Louez le Seigneur, vous qui êtes ses esclaves.* Qu'y a-t-il de plus juste, dit ce Pere, de plus

convenable & de plus doux ? Car si les esclaves ne louent pas leur Seigneur, ils seront superbes, ingrats, irréligieux ; & ce qu'ils gagneront en ne louant pas leur Seigneur, c'est qu'ils l'obligeront a leur faire éprouver sa sévérité. Un esclave ingrat qui ne veut pas louer son maître, ne cesse pas par-là d'être esclave : vous êtes également esclaves en le louant & en ne le louant pas ; mais en le louant, vous vous le rendrez favorable ; si vous ne le louez pas, vous l'offensez (*a*).

D. Pourquoi Dieu nous a-t-il fait ce commandement ?

R. C'est par miséricorde, & parce qu'il nous est utile de le louer ; car les biens de Dieu n'augmentent pas par nos louanges, ce sont les nôtres (*b*).

D. Pourquoi est-ce notre bien que de louer Dieu ?

(*a*) Quid justius ? quid dignius ? quid gratius ? etenim si non laudaverint servi Dominum, superbi, ingrati, irreligiosi erunt. Et quid faciunt non laudando Dominum, nisi ut severum sentiant Dominum ? neque enim servus ingratus si Dominum suum laudare noluerit, ideò efficit ut servus non sit. Laudes, non laudes, servus es ; sed si laudes, propitiabis ; si non laudes, offendes. *Aug. in Ps.* 134, *n.* 1.

(*b*) Non enim laudibus nostris crescit, sed nos. *Aug. in Ps.* 144.

R. Comme on se rend participant de l'injustice en la louant, on se rend participant aussi de la justice par les louanges qu'on lui donne. On augmente ses biens en louant celui qui en est auteur; on remédie à ses maux en louant celui qui nous châtie.

D. Le commandement de louer Dieu, est-il compris dans celui de l'aimer?

R. Oui; car l'amour enferme la complaisance & l'approbation de ce qu'on aime : ainsi la louange est un effet naturel de l'amour.

D. Comment faut-il louer Dieu?

R. Il faut le louer en toutes les manieres que nous le pouvons, extérieurement & intérieurement, si nous pouvons faire l'un & l'autre; mais au moins intérieurement; parce que nous le pouvons toujours; car c'est louer Dieu, dit saint Augustin, que de vouloir le louer.

D. Suffit-il de louer Dieu par nos paroles, nos pensées & par les mouvemens de notre cœur?

R. Non; il faut encore le louer par nos actions, c'est-à-dire, qu'il faut que nos actions soient telles, que ceux qui les voient soient portés à louer Dieu

& à aimer la justice ; car comme c'est blasphémer Dieu par ses actions, que d'éloigner les hommes de l'amour de la justice, par les actions qu'ils voient en nous ; c'est aussi le louer que de porter les hommes à louer Dieu par les bonnes actions qu'ils voient en nous.

D. N'y a-t-il point de différence entre la vie présente & la vie future, en ce qui regarde l'emploi de louer Dieu ?

R. Il y a cette différence, que la vie future sera un temps de pures louanges ; car toute l'occupation des Bienheureux sera de louer Dieu ; au lieu que la vie présente doit être mêlée de louanges & de gémissemens.

CHAPITRE XIII.

Quelle est l'étendue du devoir de louer Dieu, & comment on doit le regarder.

D. QUelle idée devons-nous avoir du devoir de louer Dieu ?

R. Il faut être persuadé que nous ne sommes au monde que pour cela ; car Dieu n'a fait le monde que pour faire louer sa puissance & sa justice, & il n'a fait le monde nouveau qu'il a racheté

que pour faire louer sa miséricorde, *& pour la louange de sa gloire*, comme dit saint Paul (*a*).

Il faut donc regarder l'emploi de louer Dieu, comme la fin de l'homme & la fin de toute chose. On ne fera autre chose dans l'autre vie que de louer Dieu ; *Ils vous loueront dans tous les siecles des siecles*, dit le Prophete Roi (*b*). Nous ne devrions donc aussi faire autre chose en celle-ci ; car cette vie doit être regardée comme l'apprentissage de l'autre, & nous n'y avons pas une autre fin que dans l'autre.

D. Que faut-il conclure delà ?

R. Que ceux qui sont au monde sans songer à louer Dieu, possedent vainement leur ame & leur vie, & tout ce qu'ils ont dans ce monde ; qu'ils ne satisfont point à la fin de leur être & de leur régénération ; qu'ils sont indignes de tout ; qu'ils abusent de tout. Tout est donné pour louer Dieu ; rien n'arrive que pour contribuer à sa gloire : qui ne le loue point, abuse de tout, & ne s'en sert pas dans les fins de Dieu.

D. Quelle est l'étendue du devoir de louer Dieu ?

(*a*) In laudem gloriæ suæ. *Ephes.* 1, 14.
(*b*) In sæcula sæculorum laudabunt te. *Ps.* 83, 5.

R. On doit croire qu'il s'étend à tout & à tout temps : c'est pourquoi David dit qu'il bénira le Seigneur en tout temps (*a*). Il faut le louer dans la prospérité & dans l'adversité ; parce qu'il faut être persuadé que s'il nous donne, c'est par miséricorde ; & s'il nous ôte, c'est aussi par miséricorde (*b*). Ce devoir de louer Dieu s'étend à tout ; car Dien est louable en tout ce qu'il fait, & Dieu fait tout.

D. Comment faut-il donc pratiquer ce devoir ?

R. On doit le pratiquer, 1°. En prenant tous les jours certains temps réglés pour louer Dieu, & en faisant de cette pratique une partie de nos prieres ; car c'est un défaut que de ne destiner ses prieres qu'à faire des demandes à Dieu. Ce n'est pas là le seul emploi, ni le seul devoir des hommes, comme nous avons dit, & même la louange de Dieu est la fin de la priere : car on prie Dieu pour le louer, comme on prie pour l'aimer ; c'est pourquoi l'Eglise com-

(*a*) Benedicam Dominum in omni tempore. *Ps.* 33, 2.
(*b*) Noveris eum misericorditer dare, cùm dat, misericorditer auferre, cùm tollit. *Aug. in Ps.* 144, n. 4.

mence son Office par ce Verset; *Seigneur, ouvrez mes levres, & ma bouche annoncera vos louanges* (a). Et si on étoit bien possédé de ce devoir de louer Dieu, on ne seroit pas si stérile dans ses prieres.

2°. En s'accoutumant à ne s'arrêter, ni à soi-même, ni aux créatures, mais à remonter à Dieu dans toutes choses; car ce qui empêche de louer Dieu, c'est qu'on s'occupe des créatures, & qu'on ne va pas jusqu'à Dieu: on les regarde comme les dernieres causes des biens & des maux; cependant elles n'en sont que des instrumens. On ne les regarde pas comme de simples images des beautés invisibles de Dieu. On arrête sa vue sur les objets que la lumiere de Dieu éclaire, & on ne les tourne point vers la source de cette lumiere, & vers le Soleil de justice qui illumine toutes choses.

3°. On pratique le devoir de louer Dieu, en s'accoutumant à faire le long du jour plusieurs actes de louanges & de bénédictions, en lui demandant

(a) Domine, labia mea aperies, & os meum annuntiabit laudem tuam.

qu'il nous en inspire le désir, & qu'il nous en rende dignes.

4°. En demandant à Dieu qu'il nous pénetre le cœur de la justice de ce devoir.

5°. En regardant l'occupation de louer Dieu comme un grand bonheur, & la froideur qu'on a de le louer comme une honteuse misere.

D. Comment peut-on louer Dieu continuellement ?

R. En l'aimant continuellement: car, comme dit S. Augustin, vous le louez toujours si vous aimez toujours, & vous cessez de louer, si vous cessez d'aimer.

D. Pourquoi l'amour est-il une louange continuelle ?

R. Parce que l'on n'aime que ce que l'on estime ; ainsi l'amour enferme l'estime : or la louange n'est autre chose qu'un témoignage de notre estime.

CHAPITRE XIV.

Des péchés qu'on commet contre le devoir de louer Dieu.

D. QUel est le péché le plus ordinaire contre le devoir de louer Dieu ?

R. C'est la négligence qui vient du dé-

faut d'amour, qui fait que nous nous appliquons rarement, foiblement & froidement à la pratique de ce devoir.

D. Quelles actions sont opposées à ce devoir ?

R. 1. L'estime & les louanges trop grandes des créatures & de leur excellence sans rapport à Dieu ; ce qui peut avoir lieu, même dans les louanges que l'on donne aux Saints, lorsqu'on les loue par un amour qui s'arrête à eux & ne passe point jusqu'à Dieu.

2. La flatterie & la complaisance humaine pour les grands du monde ; car tout cela tend à leur plaire, par l'idée qu'on leur donne d'eux-mêmes & de notre estime pour eux.

3. Attribuer aux créatures ce qui vient de Dieu, & parler d'elles comme étant les causes de leur vertu.

4. S'attribuer à soi-même les graces de Dieu, & se procurer les louanges des hommes : car l'honneur & la gloire n'étant dues qu'à Dieu seul, vouloir se l'attribuer, c'est commettre une espece de larcin à l'égard de Dieu.

5. Scandaliser le prochain par nos actions, & le porter à concevoir de mauvaises opinions de quelques professions où nous serions.

6. N'avoir aucun zele pour procurer la gloire de Dieu, & pour le faire louer par ſes domeſtiques & par ceux qui dépendent de nous ; car le devoir de louer Dieu nous oblige à faire en ſorte que tout ce qui dépend de nous contribue à ſon honneur.

7. Regarder les louanges de Dieu comme une action pénible, préférer à cette occupation ſainte mille occupations inutiles ; car cette diſpoſition vient de dégout & de pareſſe ſpirituelle, qui eſt un péché habituel.

D. Que faut-il faire, quand on eſt dans cette diſpoſition ?

R. Il faut la condamner, il en faut gémir, il faut ſe ſéparer des objets, des obſtacles & des attaches qui dégoutent de Dieu : ainſi c'eſt encore un péché très-commun d'être dans ce dégout de louer, & de ne point ſonger à s'en retirer, & à éviter ce qui la cauſe.

CHAPITRE XV.

Du devoir de glorifier Dieu.

D. L'Homme eſt-il obligé de glorifier Dieu ?

R. Comme Dieu a créé l'homme

pour sa gloire, ainsi qu'il est dit dans Isaïe (*a*), l'homme est obligé de tendre à cette fin, & d'y rapporter ses actions, puisque c'est celle de son être. Il n'y a d'ailleurs point de devoir que la justice prescrive plus clairement; car toute gloire appartient à Dieu seul, selon saint Paul (*b*). Ce n'est donc lui rendre que ce qu'on lui doit que de le glorifier en tout, & on ne sauroit aimer la justice sans aimer à satisfaire à ce devoir: agir autrement, c'est commettre un larcin & une injustice manifeste; c'est pourquoi ce devoir nous est si expressément commandé & marqué par l'Ecriture. *Glorifiez & portez Dieu dans vos cœurs*, dit l'Apôtre saint Paul (*c*); *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, faites tout à la gloire de Dieu* (*d*).

D. Comment les hommes peuvent-ils glorifier Dieu?

R. On glorifie Dieu en reconnoissant sincérement & du fond du cœur qu'il est l'auteur, la source & la plénitude de tout bien; que toute gloire, tout honneur, tout amour, toute grandeur lui

(*a*) In gloriam meam creavi eum. *Isaï.* 43, 7.
(*b*) Soli Deo honor & gloria. 1. *Timoth.* 1, 17.
(*c*) Glorificate & portate Deum in corpore vestro. 1 *Cor.* 6, 2.
(*d*) Omnia in Dei gloriam facite. 1 *Cor.* 10, 31.

appartiennent, & que nulle créature ne peut s'en rien attribuer, mais est obligée de s'en dépouiller par une reconnoissance sincere : avoir ce sentiment de foi, & l'imprimer dans les autres, c'est ce qu'on appelle glorifier Dieu. Ainsi c'est glorifier Dieu que d'inspirer aux autres par ses actions l'amour & l'estime de Dieu. C'est glorifier Dieu que de faire qu'il regne sur nous & sur les autres, autant qu'il nous est possible : car ce regne de Dieu sur les volontés fait partie de la gloire qui lui est due. *Que votre lumiere luise devant les hommes, afin que voyant vos bonnes actions, ils glorifient votre Pere qui est dans le ciel* (a).

D. Quelle différence y a-t-il entre louer & glorifier Dieu ?

R. Ce sont deux actions peu différentes ; car on glorifie Dieu en le louant : on peut dire néanmoins, que louer Dieu, c'est reconnoître son excellence, & lui marquer notre estime ; glorifier Dieu, c'est reconnoître que son pouvoir infini mérite qu'il regne dans l'esprit & dans le cœur de tous les hommes; qu'ils soient tous occupés de lui : c'est

(a) Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est. *Matth.* 5, 16.

avouer qu'il eſt la ſource de tous biens, & qu'on lui appartient entiérement. Avoir ces ſentimens dans le cœur, & les inſpirer aux autres, c'eſt proprement rendre gloire à Dieu.

D. Comment peut-on manger & boire, & rapporter ces actions à la gloire de Dieu ?

R. En toutes les deux manieres que je viens d'expliquer; car ces actions ſont rapportées à la gloire de Dieu, quand elles ſont faites pour obéir à Dieu, & afin que ſa volonté regne ſur la nôtre. Elles ſont auſſi faites pour la gloire de Dieu lorſqu'elles ſont ſi réglées, que ceux qui en ſont témoins en ſont édifiés, & portés par-là à eſtimer la vertu. Elles ſont de plus rapportées à la gloire de Dieu, lorſque nous ne mangeons que pour ſoutenir notre vie, qu'afin d'employer cette même vie pour le ſervice de Dieu, & pour mériter de le louer éternellement.

D. Quelles fautes peut-on commettre contre le devoir de glorifier Dieu ?

R. On en peut commettre une infinité, ſoit par omiſſion, ſoit par commiſſion.

Par omiſſion, en manquant de rapporter toutes ſes actions à la gloire de Dieu, & en agiſſant pour d'autres fins baſſes & indignes; en négligeant les af-

faires où il s'agit de la gloire de Dieu, & n'y prenant point de part.

Par commission, en s'opposant à l'avancement de la gloire de Dieu, en troublant les entreprises & les établissemens qui y tendent : en préférant ses intérêts & sa propre gloire à celle de Dieu, & s'attribuant l'honneur & la gloire de ce que Dieu fait pour nous ; en faisant des actions qui deshonorent Dieu, qui avilissent la Religion, & qui rendent la piété odieuse & suspecte.

D. Rapportez quelques exemples plus particuliers.

R. Il y en a une infinité, puisque les péchés ont tous ce défaut de n'être pas rapportés à la gloire de Dieu, & que ce sont des actions qui lui sont directement opposées : néanmoins en voici quelques exemples plus particuliers.

1°. Préférer son intérêt à l'honneur de Dieu, en s'opposant au bien que d'autres font, de peur qu'il ne diminue l'éclat qu'on souhaite pour soi-même.

2°. Trahir les intérêts de l'Eglise & de la vérité, pour la conservation ou l'aggrandissement de sa fortune, ou de ceux qui nous appartiennent.

3°. Souffrir que Dieu soit deshono-

ré, de peur de perdre quelque avantage humain & temporel.

4°. Décrier un Prédicateur ou des livres, qui peuvent faire du bien à l'Egliſe, par une jalouſie humaine; empêcher ſes enfans ou d'autres perſonnes de ſe donner à Dieu, par des intérêts humains & temporels.

5°. Donner des bénéfices & des emplois Ecclésiaſtiques, par des conſidérations humaines, en préférant les moins dignes aux plus dignes.

6°. Faire ſervir les biens de l'Egliſe à ſon faſte & à ſa grandeur, au lieu de les employer pour le ſervice de Dieu.

D. Toutes les actions d'orgueil ſont-elles contraires au devoir de glorifier Dieu?

R. Oui; parce qu'on s'attribue par ces actions ce qui appartient à Dieu; mais il n'y a point d'orgueil plus criminel en ce genre, que celui qui tend à établir ſa propre gloire par la diminution de celle de Dieu, par l'obſcurciſſement de la vérité, par le décri de la piété & par le renverſement de la diſcipline.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, ces *Instructions Théologiques & Morales sur l'Oraison Dominicale, la Salutation angélique, la sainte Messe, & autres Prieres de l'Eglise*, dont la doctrine m'a paru solide, précise, & également propre à édifier les anciens & les nouveaux Catholiques. Fait à Paris ce 20 Décembre 1705. *Signé*, Bigres.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre amé Guillaume Desprez, notre Imprimeur & Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il désire ou faire réimprimer & donner au Public des Livres qui ont pour titre : *Essais de Morale, par Nicole, avec ses Instructions théologiques ; l'Imitation de Jesus-Christ, par de Beuil ; Instructions sur les dispositions que l'on doit apporter aux Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie ; le Directeur spirituel ; la Logique, ou l'Art de penser ; l'Histoire des Variations des Eglises Pro-*

testantes; *par Mr. Bossuet*, *avec ses Avertissemens*, *& l'Exposition de la Doctrine Catholique*, *en Latin & en François*; *Pensées de Pascal sur la Religion*; *Confessions & Soliloques de saint Augustin*; *la Vie des Saints*; *Pensées Chrétiennes*; *Histoires choisies*, *& Journée Chrétienne à l'usage des Catéchismes*; *l'Histoire du vieux & nouveau Testament*, *avec figures & sans figures*; *Instructions dogmatiques & morales*; s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer lesdits Livres autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire de réimpression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance. A la charge que ces Présentes seront enrégistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que la réimpression desdits Livres sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-Scel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de les exposer en vente, les Imprimés, qui auront servi de copie à la réimpression desdits Livres, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Che-

valier Chancelier de France le Sieur de Lamoignon; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de Lamoignon : le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour duement signifiée, & que foi y soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingt-troisieme jour du mois d'Août l'an de grace mil sept cens soixante & un, & de notre Regne le quarante-sixieme. Par le Roi en son Conseil.

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XV. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 462. fol. 216. conformément au Réglement de 1723. A Paris ce 11 Septembre 1761.

Signé G. SAUGRAIN, *Syndic.*

